



Groupe communiste

Municipalité 2008-2014

Bilan d'activité

Sommaire

Index.....	p 3
Les Elu-es.....	p 4
Motions proposées ou soutenues par le Groupe Communiste.....	p 7
Intervention du groupe communiste au Conseil municipal.....	p 17
Intervention du Groupe Communiste au Conseil communautaire.....	p 32
Interventions diverses et publications d'articles.....	p 41
Courriers adressés par le Groupe Communiste.....	p 46
Communiqué de presse du Groupe communiste.....	p 83
Expression politique dans « Besançon Votre Ville »	p 87
Expression politique dans le journal de la CAGB	p 98
L'association des Elu-es Communistes et républicains du Doubs	p 99
Annexe : dossier coopération avec Aqbat Jaber (Palestine) et rapport de Mission	

INDEX

Association.....	p 57
Budget :	p 18, 23, 24, 26, 62
Collectivités Territoriales :	p 8, 23, 53, 54, 64, 85
Culture :	p 25, 48, 72, 73, 79, 93
Divers :	p 70, 76, 78, 90
Eau, assainissement :	p 42, 43, 59, 68, 77
Education :.....	p 7, 46, 94, 95
Emploi :	p 28, 39, 47, 83, 95
Energies, déchets :	p 34, 91, 93, 96, 98
Impôts :.....	p 20,27, 28, 39, 69, 88, 92, 100
Histoire, commémoration :	p 42, 75, 99
Justice :.....	p 7
Logement :	p12, 17, 31, 50, 51, 56, 58
Mission locale :.....	p 80, 97
Questions Internationales :	p 12, 14, 15, +annexes
Sans-papiers :	p.41, 52
Santé, dépendance :.....	p 8, 13, 15, 87
Services publics :.....	p 10, 49, 88
Sécurité :	p 83
Social :	p 11, 19, 30, 65, 74, 94, 96
Sports :	p 22, 84
SYDED :	p 101, 102, 103, 104, 105, 106
TCSP, Tramway :	p 32, 33, 36, 37, 55, 63, 86, 87, 90
Transport :	p 67, 71, 98



Annie MENETRIER

Présidente du Groupe Communiste

Conseillère municipale déléguée aux luttes contre les discriminations et aux questions humanitaires

Elue du Quartier de la Grette

Commissions générales

Membre de la 1ère commission¹ :

Finances - Budget - Programmation - Relations Internationales - Communication - TIC - Police Municipale et occupation du domaine public - Lutte contre les discriminations - Questions humanitaires - Aménagement gestion construction durable.

Membre de la 7ème commission :

Commerce et artisanat - Relations Publiques - Cultes - Formalités Administratives - Accueil du public

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (exécutif)

Vice-Présidente de la communauté d'Agglomération du Grand Besançon (exécutif)

Membre de la commission développement économique, emploi, insertion

Autres représentations

Présidente du Plan Locale d'Insertion

Présidente de la Mission Locale

Déléguée au Syndicat Départemental d'électrification du Doubs (SYDED)

Membre du Conseil d'administration de Grand Besançon Habitat

Membre du Conseil d'administration de la SAEIMB

Membre du Conseil d'administration de la SAEIMB-Entreprise

Membre du Conseil d'administration du Syndicat TEMIS

Membre du Conseil d'administration de Bellevaux

Membre du Conseil d'administration SYBERT (depuis le 15 juin)

¹ Les commissions sont composées d'élus du conseil municipal; c'est lors de ces réunions que sont débattus et préparés les dossiers qui seront soumis au conseil municipal.



Christophe LIME

Président des Elu-es Communistes et Républicains du Doubs

Adjoint au Maire, responsable des bâtiments municipaux, eau et assainissement, parc automobile et logistique

Commissions générales

Membre de la 3ème Commission :

Environnement-Développement durable-Maîtrise énergie-Urbanisme-Prospective et énergie-
Bâtiments municipaux-Eau et assainissement-Parc automobile-Emploi-Insertion-Habitat-
Logement-Requalification urbaine-Agenda21-Plan climat

Commissions spéciales/ comités de pilotage / régies

Commission d'Attribution des Concessions d'aménagement
Commission Consultative des services publics locaux
Commission d'Appels d'Offres
Commission d'appel d'offres des groupements de commandes
Commission de Délégation de Service Public
Commission de suivi de la source d'Arcier
Commission de Gestion du Marché Beaux-Arts
Commission Locale du Secteur Sauvegardé de Besançon
Comité de pilotage de l'Agenda 21
Comité de pilotage du Plan Climat Energie Territorial
Régie Autonome Personnalisée Citadelle-Patrimoine mondial

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseiller communautaire
Membre de ma commission déchets

Président du SYBERT (depuis décembre 2012)

Président de l'Association des Elu-es Communistes et Républicains du Doubs

Autres représentations

Membre du Syndicat mixte de Micropolis
Membre du conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte de Micropolis
Membre (suppléant) du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Saône et du Doubs
Membre du Syndicat Mixte pour l'aménagement du marais de Saône
Membre (suppléant) du conseil d'Administration de l'Etablissement public de Coopération Culturelle ERBA
Membre fondateur de la Fédération Eau Publique
Membre de l'Association Aqua Publica Europea (association européenne du service public de l'eau et de l'assainissement)
Membre de l'association EAU (élus, associations, usagers)
Membre de l'association de Sauvegarde de l'aqueduc d'Arcier



Solange JOLY

Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées et liens intergénérationnels, Conseil des Sages

Commissions générales

Membre de la 2ème commission :

Solidarité, autonomie-Personnel Municipal-Administration Générale-Vie des quartiers-Points Publics-CUCS-Prévention-CLPS-Tranquillité publique-Personnes âgées, Handicapées-Lutte contre les exclusions

Membre de la 8ème commission :

Démocratie participative - Citoyenneté - Vie associative - CBJ

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseillère communautaire

Membre de la commission SCOT

Membre de la commission accessibilité

Membre de la commission culture et tourisme

Autres représentations

Animatrice du Conseil des sages

Administratrice CCAS

Membre du Conseil d'Administration de la Rodia

Membre du Conseil d'Administration l'orchestre de Besançon

Membre du Conseil d'Administration de l'ADAPEI

Membre du Conseil d'Administration de l'Ecole Régionale d'Education Adaptée

Membre du Conseil d'Administration de la maison de retraite Brégille

Membre de l'Office des Retraités et Personnes Agées Bisontines

Motions proposées ou soutenues par le Groupe Communiste

Conseil Municipal du 6 octobre 2008 Motion du Groupe majoritaire

Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon entend apporter à l'ensemble des magistrats son soutien et rappeler son attachement au principe républicain de l'indépendance des magistrats, au respect de ceux-ci et, partant, au respect de l'autorité judiciaire.

Depuis plusieurs mois les magistrats du parquet, qui défendent l'intérêt général et, à ce titre, apprécient l'opportunité des poursuites en veillant à l'application de la loi, subissent des pressions qui portent atteinte à l'indépendance de l'autorité judiciaire. Par ailleurs les magistrats doivent faire face à une inflation de textes répressifs - lois, décrets, circulaires, ...- pris le plus souvent dans l'urgence et sous le coup de l'émotion du moment, voire parfois contradictoires entre eux, pour répondre à des problèmes de société. La question n'est pas de contester le bien-fondé des textes adoptés, mais d'alerter sur les conséquences de cette inflation nuisant en définitive à une bonne administration de la justice, à la défense de l'intérêt général et à la protection des libertés.

Le Conseil Municipal se joint à l'ensemble des représentants de l'ordre judiciaire, administratif et des juridictions financières, pour dénoncer les dérives institutionnelles actuelles, contraires au principe de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice, faisant du parquet une simple courroie de transmission du pouvoir exécutif. La présente émotion sera adressée au Président de la République, Monsieur Nicolas SARKOZY, et au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Madame Rachida DATI.

Conseil Municipal du 14 novembre 2008 Motion du Groupe majoritaire Soutien aux Associations éducatives complémentaires de l'Enseignement

Les Associations éducatives complémentaires de l'enseignement public se situent depuis leur création dans la logique du développement et du rayonnement de l'Ecole publique. Elles en défendent les valeurs et visent à promouvoir, durant et hors du temps scolaire, le service public d'éducation dont elles sont des partenaires incontournables. Elles ont généré et génèrent encore des liens essentiels pour les populations les plus isolées grâce à la mise en place d'actions éducatives, de loisirs, sportives, culturelles (création des cinéclubs, des bibliobus etc.). Elles bénéficient depuis très longtemps de l'agrément de l'Education Nationale et du soutien de l'Etat pour mener leur action grâce à des subventions de fonctionnement et à la mise à disposition, autorisée par le statut de la fonction publique, d'enseignants qui sont garants de la qualité éducative des projets et des actions qui sont conduits.

Aujourd'hui, le ministre Xavier Darcos vient de signifier à l'ensemble des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public que le financement de leurs actions éducatives, serait amputée de 25%. Il vient d'annoncer également la suppression, dès septembre 2009, de tous les postes d'enseignants qui étaient mis à disposition ou détachés auprès de ces associations. Ces attaques vont obliger plusieurs dizaines de fédérations départementales à déposer leur bilan. C'est 150 ans d'éducation populaire qui sont mis à mal.

Le Conseil Municipal de Besançon, conscient du rôle essentiel que jouent ces Associations sur le plan social et éducatif, demande au Premier Ministre et au Ministre de l'Education de renoncer à toute mesure affaiblissant ou mettant en péril ces structures qui sont des acteurs incontournables de la cohésion sociale.

MOTION PRESENTEE PAR LE GROUPE MAJORITAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2008

Depuis quelques années, les collectivités territoriales et leurs exécutifs ont à mettre en œuvre des textes législatifs et réglementaires toujours plus nombreux et contraignants, et ce sans être en mesure parfois de respecter à la lettre leurs prescriptions. Les élus se trouvent ainsi de plus en plus fréquemment exposés à des poursuites et condamnations pénales ; d'autant plus que les services déconcentrés de l'Etat se désengagent progressivement de l'aide à la gestion et à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les petites communes.

La complexité juridique, la multiplication des contentieux mettant en cause la responsabilité des élus font que ceux-ci sont de plus en plus exposés à des risques de procédures judiciaires et de sanctions lourdes dans le cadre de fautes non intentionnelles.

Le Conseil municipal de BESANCON souhaite que les parlementaires et les pouvoirs publics fassent évoluer la loi n° 96-393 du 13 mai 1996 relative à la responsabilité pénale des élus locaux pour fait d'imprudence ou de négligence dans l'exercice des fonctions.

Il ne s'agit pas de se soustraire à la loi ou à quelque responsabilité, mais d'assouplir un dispositif qui fait peser le risque quotidien de poursuites pénales sur les épaules des exécutifs locaux et plus spécialement des maires.

Si l'évolution actuelle tendant à une pénalisation accrue se poursuivait, il serait à craindre que l'engagement et la prise de responsabilités dans la gestion des communes s'affaiblissent.

La présente motion sera adressée au Président de la République, Monsieur Nicolas SARKOZY et au Premier Ministre, François FILLON.

Conseil Municipal du 22 janvier 2009 Motion CHU et hôpitaux

Le système de santé publique français est un des plus performants au monde. Or, depuis quelques semaines, il subit une véritable entreprise de déstabilisation.

En effet, depuis quelques semaines, les médias relatent presque quotidiennement des drames, des décès, dans les hôpitaux publics.

Des plaintes sont parfois déposées et fortement médiatisées.

Le plus souvent les expertises conduites à la suite de ces affaires concluent en l'absence de négligences ou de fautes de la part du personnel soignant.

C'est dans ce contexte que le Président de la République déclare que l'hôpital souffre d'un manque d'organisation et non d'un manque de moyens.

Des politiciens ont même dramatisé la situation en évoquant une dizaine de milliers de décès par an dans les hôpitaux, à la suite d'erreurs.

Bien sûr, personne ne peut accepter que des drames interviennent suite à des erreurs ou des problèmes d'organisation.

Ce climat n'est pas acceptable pour l'ensemble des personnels, soignants ou non, qui vivent quotidiennement la dure réalité des hôpitaux et qui font leur travail avec compétence et dévouement.

Surtout, cette médiatisation contribue à dégrader l'image de la santé publique qui jouit pourtant d'une excellente image dans l'opinion publique.

Pour rappel, la Fédération hospitalière de France précise que les hôpitaux publics accueillent chaque année près de 13 millions de personnes dans les services d'Urgence, 38 millions en consultation, 8,4 millions en hospitalisation.

C'est dans l'hôpital public que sont prises en charge les pathologies les plus difficiles et les plus lourdes.

Le nombre d'accidents médicaux indemnisés en 2007, qui mettent en cause la responsabilité de l'hôpital public, est d'environ 1250, soit un taux très faible de 1,5 pour 10 000 hospitalisations. Les hôpitaux sont de plus en sûrs.

La FHF regrette les conclusions hâtives, et le lien fait a priori entre ces drames et un manque d'organisation des hôpitaux publics.

Autre facteur de déstabilisation de la santé publique, nous savons depuis quelques mois que pratiquement tous les hôpitaux publics et notamment les CHU, connaissent de graves difficultés financières. Sur 31 CHRU, 29 affichent en effet un déficit d'exploitation, parfois très conséquent comme aux Hospices civils de Lyon ou à l'Assistance publique à Marseille.

De plus en plus d'établissements publics ont recours à des suppressions d'emplois, au détriment des patients. De telles mesures ont déjà été prises en Franche Comté.

En 2009, le déficit sera près d'un milliard d'euros. Des milliers d'emplois hospitaliers sont menacés.

Le CHU de Besançon, actuellement relativement peu endetté malgré les investissements élevés qui sont engagés, voit sa situation financière se dégrader progressivement (15 M€ en 2009).

C'est tout l'ensemble du système de soins public qui est ainsi menacé, dans ses composantes principales (soins, recherche, enseignement ...).

Même si des améliorations sont encore possibles dans l'organisation, il est démontré que les quelques problèmes effectivement rencontrés proviennent essentiellement d'un manque de moyens en personnel, en locaux, en matériels.

L'actualité hospitalière se complique encore avec les inquiétudes que génère le projet de loi « hôpital, patients, santé, territoires » qui sera examiné très prochainement par le Parlement.

Ce projet comporte des dispositions relatives à la modernisation et à l'organisation des établissements publics de santé, l'accès aux soins de qualité, à la prévention, et à l'organisation territoriale de la santé.

Il comporte de bonnes mesures mais aussi des dispositions néfastes pour la libre gestion des hôpitaux (une concentration et un renforcement des pouvoirs de l'Agence Régionale de santé et une réduction des pouvoirs des élus ..).

Il comporte également des dispositions induisant une forme de libéralisme au sein des hôpitaux publics (appel à des médecins libéraux, système de rémunération, course à la rentabilité ...).

La réorganisation territoriale proposée renforçant la rentabilité ne peut que conduire à la fermeture de nombreux établissements de proximité.

Enfin ce projet de loi ne donne aucune réponse au manque de moyens des hôpitaux publics.

Enfin, illustrant ce contexte, nous assistons actuellement à des démarches pour la création d'un service d'urgence dans une clinique privée, qui aggravera davantage la situation du CHU.

La concomitance de ces évènements ne peut que faire craindre pour notre système de santé publique au bénéfice des établissements de santé privés.

En conséquence, dans la logique de sa motion du 26 juin 2008 et de celle du Conseil d'Administration du CHU de Besançon du 18 novembre 2008, le conseil Municipal de Besançon :

- regrette l'exploitation politique des décès survenus dans les établissements hospitaliers
- dénonce la faiblesse des moyens financiers octroyés à la santé publique
- demande une réforme profonde du système de financement à l'activité des établissements de soins et notamment en prenant en compte les spécificités et la lourdeur des soins
- comme la FHF, il demande d'arrêter « la convergence des tarifs entre hôpitaux publics et cliniques commerciales » et que soient prises en compte « les différences de coûts, liées aux missions spécifiques et indispensables du secteur public »,
- demande une concertation nationale au sein des acteurs de la santé publique, afin d'identifier les réelles difficultés et d'élaborer un plan national de redressement du système hospitalier public
- demande la reconnaissance et la valorisation du travail des personnels des hôpitaux publics, tenant compte de leurs conditions de travail
- demande le report du projet de loi dans l'attente des conclusions de cette concertation.

Enfin, le Conseil Municipal de Besançon apporte son soutien à l'ensemble des personnels des hôpitaux publics, et notamment celui du CHU de Besançon, pour leur dévouement et leur compétence à la disposition des patients, et pour leurs actions pour la sauvegarde de notre système de santé publique.

Conseil municipal du 28 septembre 2009
Ensemble des groupes de la Majorité Municipale
Motion contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal

Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon réuni en séance, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.
- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1er janvier 2011.
- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6100 bureaux de poste sur 17000 ont déjà été transformés en «partenariats» et plus de 50000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un non remplacement des facteurs en cas d'absence exceptionnelle (ces tournées ne sont alors plus assurées), des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.
- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.
- Considérant que la population doit s'exprimer sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.
- Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon :

- se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009
- soutient le Comité local de défense de La Poste pour l'organisation de la consultation citoyenne du 3 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste pour en permettre le bon déroulement, il en assure l'information auprès des administrés de la commune-demande à M. le Président de la République la tenue d'un référendum sur le service public postal.

La présente motion sera adressée :

- à M. le Président de la République, Nicolas SARKOZY,
- à M. le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Christian ESTROSI.

Motion Groupe Majoritaire Conseil Municipal du 25 février 2010

Devant les menaces qui pèsent sur les établissements et les services à but non lucratif du secteur social, médico-social, sanitaire et de la petite enfance, nous, élu-es de la Ville de Besançon entendons attirer l'attention des parlementaires et nous associer à l'ensemble des 25 000 établissements concernés et inquiets.

En effet, la diminution de la contribution d'Etat envers les Départements, comme la diminution de la contribution de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour la prise en compte de la part de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) impactent durement les collectivités locales et par delà les CCAS et les associations avec lesquelles des partenariats existent depuis de nombreuses années.

Les conséquences de ces choix laissent à penser que d'ici 3 ans de nombreuses associations seront contraintes pour des raisons budgétaires de cesser leur activité. Des associations locales et non des moindres, connues de tous à Besançon, comme l'AFL et l'ASSAD, sont ainsi en danger. A Besançon ce serait alors l'équivalent de 400 à 500 professionnel-les des services à la personne qui se trouveraient ainsi privées d'emplois (majoritairement des femmes). Ce pourrait être aussi la disparation de 440 places de garde d'enfants.

Un autre mauvais coup est porté par la France qui, contrairement à d'autres Etats clairvoyants de l'Union Européenne tel l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la Hongrie,... a laissé transposer intégralement la directive services de l'Union Européenne sans en sortir les services sociaux d'aides aux personnes pour les protéger.

Nicolas SARKOZY, en dépit de tout ce qu'il a pu promettre et affirmer lors de la Présidence française de l'Union Européenne, semble se moquer de celles et ceux qui sont obligé-es de faire appel aux services à domicile.

Ces nouvelles dispositions se prennent au détriment des auxquels peuvent prétendre nos concitoyen-nes parmi lesquels les âgé-es, les plus dépendant-es, les plus ruraux, les plus seul-es (sans familles) et les plus pauvres.

Il est par ailleurs possible de s'interroger sur la signification du silence total du gouvernement autour de la réforme du 5^{ème} risque. Ce sujet, largement annoncé, sera repoussé en 2011 dans la meilleure hypothèse, c'est-à-dire après la réforme des retraites....

Pour ces raisons, inquiet-es de l'avenir des services sociaux, de la réalisation des objectifs de cohésion sociale et économique du territoire, ardents défenseur-es des services publics et très

soucieux-ses des intérêts de leur concitoyen-nes, les élu-es bisontins ne peuvent laisser faire ces remises en cause sans réagir.

Motion du Groupe Majoritaire Conseil Municipal du 14 mars 2010

Le projet de loi de finances pour 2011 prévoit dans son article 99 l'instauration d'une taxe de 2,5% sur les organismes HLM soit un véritable hold up de 340 millions d'euros par an et de 1 milliard sur 3 ans. Cela va se traduire pour Grand Besançon Habitat par une charge de 1,2 million d'euros sur 3 ans. Les bailleurs n'auront comme solution de répercuter cette taxe sur les loyers. Cette hausse est estimée à 240 euros par logement et par locataire sur 3 ans.

Cette lourde ponction si elle était appliquée aurait de graves conséquences sur l'offre nouvelle pour ceux qui attendent un logement et sur le niveau de service pour les locataires. Elle remettrait en cause les objectifs sur lesquels les organismes étaient prêts à s'engager dans le cadre des Conventions d'Utilité Sociale aux côtés des collectivités territoriales. Elle entraînerait une diminution de la production de logements des répercussions sur l'emploi et la filière bâtiment. Ces mesures qui tournent le dos à une République solidaire, sont injustes socialement et inefficaces économiquement.

Dans une période de crise où les loyers et les prix ne cessent d'augmenter et où les salaires stagnent, nous ne pouvons pas accepter ce projet d'instaurer une nouvelle taxe sur les familles les plus en difficulté, au moment où le gouvernement propose d'offrir aux plus fortunés un cadeau de 2,8 milliards en troquant la suppression du bouclier fiscal (coûte 700 millions d'euros) contre celle de l'impôt de solidarité sur la fortune (rapporte 3,5 milliards d'euros) !

Attaché aux valeurs de solidarité, le Conseil Municipal de Besançon demande solennellement à Mr Le Premier Ministre et au Parlement de revenir sur cette mesure, et donc de retirer du projet de loi de finances 2011 l'article instituant cette taxe inique.

Conseil Municipal du 17 juin 2010 Motion du groupe majoritaire sur les événements de Gaza

Dans la nuit du 30 au 31 mai 2010, l'Armée Israélienne a attaqué un convoi de 6 bateaux affrétés par les organisations humanitaires pour acheminer de l'aide à la bande de Gaza et mettre en évidence le scandale du blocus. Alors que la flottille de la liberté était encore dans les zones internationales, le commando israélien a sauté en pleine nuit d'hélicoptères sur les bateaux, ouvrant le feu sur ces civils faisant au moins 9 morts et de nombreux blessés. 700 personnes représentant 50 nationalités ont participé à l'expédition. Elles étaient pour la plupart des membres d'ONG internationales, personnalités politiques, religieuses, écrivains et journalistes. Les bateaux transportaient environ 10 000 tonnes d'aide humanitaire dont de l'aide médicale, de la nourriture, des vêtements. Ce matériel devait être livré à la population de Gaza qui vit dans une véritable prison à ciel ouvert du fait du blocus imposé par Israël depuis juin 2007 et ce en violation de toutes les résolutions de l'ONU.

Le Conseil Municipal de Besançon qui soutient et encourage depuis plusieurs années des Echanges constructifs dans cette région, s'associe à l'indignation internationale et condamne

fermement les actes menés par l'Etat d'Israël qui vont à l'encontre de la paix civile, de la sécurité et des libertés fondamentales de la population palestinienne.

Le Conseil Municipal de Besançon demande à l'Etat Français et aux instances internationales de condamner fermement ces actes qui, en l'absence de réactions, encouragent l'instabilité qui attise les confrontations violentes au sein de ce pays déchiré.

Motion du Groupe Majoritaire Conseil Municipal du 14 février 2011

Loin des engagements de campagne du candidat Nicolas Sarkozy, le rapport du 23 juin 2010 réalisé par Valérie Rosso-Debord, Députée UMP, donne un aperçu des intentions du Président et au-delà de la majorité présidentielle sur la dépendance.

Dans ce rapport, il est question de cinquième risque et non plus de cinquième branche de la sécurité sociale. Un changement sémantique lourd de conséquences.

Le projet prévoit en effet de rendre obligatoire – dès 50 ans – une assurance contre la perte d'autonomie faisant ainsi le bonheur du lobby des assurances privées. C'est sans aucun doute cet objectif qui a conduit le Gouvernement à choisir le terme « risque » au détriment du terme « branche » qui fait appel quant à lui à la solidarité nationale !

Ce rapport envisage donc de recentrer l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie, actuellement très largement supportée par les Départements) envers les personnes les plus dépendantes. Rappelons qu'à Besançon, cela concerne déjà plus de **XXXXXX**² personnes, un chiffre appelé à s'accroître encore les prochaines années. Cette injustice représenterait une atteinte directe à l'autonomie de nos concitoyens. En effet, ce rapport envisage un recours sur succession à partir de 100.000 euros, or les personnes âgées ont à cœur de transmettre le patrimoine qu'elles ont construit après toute une vie de travail. Un tel choix pourrait les conduire à renoncer à un accompagnement digne, pourtant indispensable à leur quotidien.

Vieillir est une chance et non une charge. La volonté politique doit renouer avec le concept de solidarité nationale qui s'inscrit dans un principe fondamental : « chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins ».

C'est pourquoi le Conseil municipal de Besançon demande solennellement au Premier Ministre et au Parlement la création d'une cinquième branche de la sécurité sociale de la dépendance quel que soit l'âge, financée par une assiette large de prélèvements sur cotisations sociales, une taxation équitable de tous les patrimoines, et ne venant pas ponctionner une fois de plus les budgets des collectivités locales ou des plus modestes.

La vieillesse, processus normal de la vie, ne doit pas être vue uniquement par le prisme de la dépendance. Elle doit être interprétée dans le cadre de la solidarité nationale, se donnant pour objectif d'accompagner toutes les personnes en ayant besoin afin de garantir leur autonomie à tous les âges de la vie.

Les bisontines et bisontins peuvent compter sur la vigilance de leurs représentants pour mettre en relief tout recul supplémentaire de leurs libertés ou de leurs droits, dénaturant à chaque fois un peu plus le Pacte républicain qui, par-delà les clivages politiques, nous rassemble.

² Le nombre exact de bénéficiaires de l'APA à Besançon est en cours de recherche.

MOTION
Proposée au Groupe Majoritaire
Conseil municipal du Vendredi 6 Mai 2011

Les terribles événements survenus au Japon, rappellent la vulnérabilité de nos villes et sociétés malgré leur niveau de développement avancé lorsqu'elles sont confrontées aux catastrophes naturelles ou technologiques. Notre première pensée va à la population japonaise qui subit depuis plusieurs semaines les conséquences de ces événements.

De fait, la sécurité de la population est la première responsabilité des autorités publiques tant nationales que locales. Aussi une politique active de protection des populations construite autour d'une prévention des risques de toutes nature, en particulier technologiques et nucléaires doit se traduire notamment au travers d'une information complète et transparente des populations concernées.

Concernant les sites civils et militaires nucléaires les plus proches de notre ville mais aussi sur l'ensemble du territoire, nous souhaitons que soit mandaté un audit par les autorités internationales **afin de vérifier que l'ensemble de ces installations est conforme à toutes les règles de sécurité, actualisées au vu des événements du Japon.** Toutes les conséquences devront en être tirées afin de sécuriser ces installations ou de les fermer en cas de non possibilité de remise en conformité.

Plus largement, le Gouvernement doit engager sans délai, une réflexion globale sur la politique énergétique suivie par notre pays en prenant davantage en compte d'une part les progrès technologiques en matière d'économies d'énergie, d'autre part la qualité du parc d'équipements existants ou programmés de production d'électricité, notamment nucléaires et la nécessité de garantir les besoins énergétiques de la France sans compromettre son indépendance et ses capacités économiques alors que la relance est fragile. **Il s'agit d'entrer dans une autre période, celle de la transition énergétique qui doit nous conduire dans un monde dans lequel la satisfaction de nos besoins énergétiques ne dépendra plus exclusivement du pétrole et du nucléaire. Nous appelons à un plan d'investissements massifs pour les énergies renouvelables à l'échelle tant nationale qu'européenne.**

Besançon, capitale de la biodiversité et reconnue pour son exemplarité en matière énergétique, souhaite se conformer le plus rapidement possible aux objectifs du plan énergie climat territorial, en réduisant ses consommations d'électricité de 10% d'ici 2015 et sa consommation d'énergie de 20% d'ici 2020.

Besançon continuera à s'engager auprès de ses habitants comme elle l'a fait récemment en proposant le prêt de caméras thermiques, et comme elle le fait depuis longtemps en soutenant les actions et démarches menées en matière d'économie d'énergie. Elle encourage l'ensemble des ménages et des acteurs du territoire à adopter ces objectifs.

La Ville de Besançon demande enfin au Gouvernement d'accélérer et d'amplifier les actions et objectifs annoncés dans aux Grenelle de l'environnement notamment en créant les conditions d'une large et indispensable concertation dans le cadre de notre de la politique énergétique.

Conseil Municipal du 16 juin 2011

Proposition de motion du Groupe communiste

Loin des engagements de campagne du candidat Nicolas Sarkozy le rapport réalisé par Valérie Rosso -Debord, Députée UMP, donne un aperçu des intentions du Président et au-delà de la majorité présidentielle sur la question de la dépendance.

Les solutions proposées sortent du champ de la solidarité nationale, proposant l'assurantiel dès 50 ans, concentrant les moyens sur les personnes âgées les plus dépendantes et bien entendu le recours sur succession pour récupérer les aides APA, donc la création d'un 5eme risque. A BESANCON 6500 personnes ont 75 ans et plus 2000 personnes sont en situation de handicap, les Bisontines et les Bisontins comptent sur notre vigilance dans ce débat.

C'est pourquoi :

- nous faisons le choix de prendre le concept de perte d'autonomie en lieu et place de la dépendance utilisée de manière réductrice,
- nous refusons un nouveau découpage de la sécurité sociale qui conduirait à une rupture supplémentaire de l'unité de celle-ci, nous affirmons l'universalité de l'assurance maladie, nous voulons la renforcer et y intégrer la réponse aux besoins de la perte d'autonomie
- nous voulons une vraie politique publique de la prise en charge de la perte d'autonomie tout au long de la vie articulant prévention, dépistage et prise en charge solidaire,
- nous proposons un pôle public de l'autonomie départementale s'appuyant sur le développement des services existants prenant en compte la personne dans sa globalité (santé, aide aux aidants, transports, habitat, urbanisme) avec un contrôle démocratique (Etat, collectivités territoriales, organisations syndicales et association d'usagers),
- nous proposons une structure nationale des pôles publics départementaux assurant cohérence et égalité sur le territoire,
- nous proposons le principe d'un financement solidaire dans la sécurité sociale et d'un financement public, une taxe sociale prélevée à la source pour les employeurs ne respectant pas la loi pour les personnes en situation de handicap, une affectation d'une partie de la contribution supplémentaire sur les revenus financiers des entreprises, des banques et assurances ainsi que des ménages les plus riches, un financement public par l'Etat au moyen d'une dotation de compensation pour les départements, indexée sur leurs dépenses annuelles.

Le Conseil Municipal de Besançon demande solennellement à Mr Le Premier Ministre et au Parlement de prendre en compte nos observations.

La qualité de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie par une société permet de mesurer son degré d'évolution et sa volonté ou non de placer l'être humain au centre de son action.

Conseil Municipal du Lundi 12 Septembre 2011

VŒU PRÉSENTÉ PAR LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Besançon et la Palestine entretiennent des relations d'amitié suivies. Depuis 2003, elles se sont concrétisées avec deux programmes triannuels de coopérations décentralisés sur la problématique de l'eau, nationalement reconnue.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon a récemment signé un protocole de jumelage avec le camp d'Aquabat Jaber. Aussi, la Ville de Besançon insiste sur le fait que la reconnaissance de la souveraineté et de l'indépendance de la Palestine est une étape décisive susceptible d'ancrer

durablement l'État palestinien dans un processus de paix et de renforcer à terme la stabilité de la région.

L'Autorité palestinienne a décidé de demander la reconnaissance de l'État de Palestine et son admission comme membre plein et entier à l'ONU franchissant ainsi un cap politique et diplomatique important. La reconnaissance de l'État palestinien et son admission au sein des Nations Unies ouvre une nouvelle perspective en termes d'utilisation d'instruments juridiques et politiques quant à l'application du droit international. Elle pourra, en particulier, contribuer à une plus grande cohérence de la mise en œuvre, par les autres Etats, de la Charte des Nations Unies et à l'obligation de réagir en cas de menaces à la paix.

Au vu des relations privilégiées qui unissent la Ville de Besançon et le Peuple palestinien, nous demandons au Gouvernement français :

- de mettre tout en œuvre pour aboutir à une position commune des États Membres de l'Union européenne pour reconnaître collectivement l'État palestinien dans les conditions fixées par l'ONU ;
- de reconnaître l'État palestinien et soutenir son admission comme 194^{ème} Etat Membre des Nations Unies.

Intervention du groupe communiste au Conseil municipal

Déclaration CM du Vendredi 14 mars 2008

Bonjour à toutes et à tous, chers amis, chers collègues.

Avant de parler plus précisément de ce nouveau mandat qui nous est confié et de l'engagement des élus communistes, je voudrai revenir sur le 1^{er} tour des élections municipales, qui ont donné lieu à des résultats très explicites.

En effet, ces élections, qui sont bien locales, s'inscrivent dans un contexte national, qui lui a été sanctionné. A Besançon, non seulement les électrices et électeurs ont réélu brillamment la liste d'union de la gauche dès le 1er tour avec 56,7% mais ils ont rejeté très clairement une gestion de droite faite de clientélisme, de démantèlement des Services publics, d'une mise en oeuvre d'une politique municipale très Sarkozyste avec par exemple la vente du Parc HLM.

Ils ont affirmé très clairement dès le 1er tour un choix de gestion qui s'appuie sur un projet municipal bien à gauche avec en toile de fond des valeurs fortes comme la solidarité, la fraternité, l'égalité, la défense de l'emploi, l'amélioration du cadre de vie ou encore l'accès à la culture populaire....

Alors qu'un grand nombre de familles connaissent de plus en plus de difficultés liées notamment au Pouvoir d'achat, au logement, le vote de dimanche dernier est un appel à changer la vie.

De ce point de vue, le vote communiste redevient un vote utile, une valeur sûre pour ouvrir des perspectives de changement.

C'est pourquoi nous, élus communistes, avec Solange Joly et Christophe Lime, serons très attentifs aux questions du logement social, aux développements du Service public, à la fiscalité locale, à la bataille contre le désengagement de l'Etat, à la démocratie locale, à la lutte contre toutes les discriminations, améliorer le cadre de vie dans les quartiers que le BEAU n'est pas réservé au centre ville....

Le résultat de notre liste Besançon Par Passion ne doit pas nous faire oublier le niveau de l'abstention qui est fort sur Besançon (45 %) et encore plus conséquent dans les différents quartiers populaires de la ville (par exemple + de 50% à Planoise)

Il nous faudra donc être très présents et attentifs aux attentes de ces hommes et ces femmes dont la vie se détériore en montrant par des actes concrets au quotidien que la municipalité s'intéresse à leurs problèmes et y répond concrètement.

« Changer la vie !!! » sera le fil rouge de notre action au sein de cette nouvelle équipe !

Conseil Municipal du 15 janvier 2009

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Comme le souligne le rapport, les Orientations Budgétaires dépassent très largement le seul cadre Bisontin.

Et je pense bien évidemment aux contraintes du national qui pèsent sur le niveau local.

Je pense également au quotidien qui est de plus en plus dur pour la très grande majorité des familles : Pouvoir d'achat en baisse, casse des SP, chômage partiel, chômage.

Certaines entreprises sont déjà fortement touchées par la crise financière et économique (je pense aux PMI PME qui sont souvent des sous-traitants) mais il y a fort à parier que d'autres, opportunistes, prennent et prendront ce prétexte pour délocaliser ou pour licencier.

Selon les chiffres officiels de fin novembre 2008, la situation ds le Doubs et le bassin de Besançon (comme les bassins de Montbéliard, Morteau et Pontarlier) s'est beaucoup plus aggravée qu'au niveau national, RESULTAT : sur le seul mois de novembre dernier, la dégradation est presque 2 fois plus rapide.

En un an, on enregistre 1300 chômeurs de plus ds le bassin de Besançon, soit une augmentation de + de 17% alors qu'elle n'est que de 8,7% au niveau national.

Depuis l'élection Présidentielle, on est passé de 7100 chômeurs à 8500 fin novembre dernier, ce qui fait + 19,9% !!!

Pourquoi une telle progression ? Parce que depuis l'été des entreprises se séparent de leurs intérimaires et des salariés en CDD et ds le même temps, les entreprises n'embauchent plus, alors qu'en temps normal il y a chaque mois des centaines d'embauches réparties sur tout le bassin.

Et bien sûr ce sont surtout les jeunes, les femmes et les salariés peu qualifiés qui trinquent le plus !

Derrière, les conséquences sont connues : nous avons une augmentation de la fréquentation des épiceries sociales, une augmentation du nombre d'aides financières, une explosion des personnes qui affluent vers les associations caritatives (c'est aussi le cas pour des salariés). Le CCAS de la ville est aussi confronté à une hausse importante de la demande sociale.

Ce sont 100 000 € qui seront attribués exceptionnellement au CHAT qui est en difficulté ;

Ce sont 100 000€ supplémentaires d' aides financières pour répondre à des demandes individuelles.

On peut citer également les 500 000€ que la ville met à juste titre vu les besoins croissants pour l'hébergement d'urgence et la restauration sociale qui est pourtant une compétence Etat.

C'est ds ce contexte pour le moins difficile que **le gouvernement a décidé dans son projet de loi de finances pour 2009 de geler les dotations de l'Etat aux collectivités selon la règle du zéro volume. Cela se traduit concrètement par un recul du pouvoir d'achat des collectivités locales de 2,5 à 3,5 % et probablement plus !**

A cela s'ajoute les désengagements qui s'élèvent pour notre commune à 4,6 Millions d'€ (coût cumulé de 2004 à 2008) ce qui équivaut quand même à 50% de la subvention annuelle que la ville verse au CCAS.

Et pourtant, quand il s'agit de trouver 360 milliards d'€ pour les verser aux banques qui, pendant des années ont joué à la bourse avec l'argent issu du travail de millions des familles de ce pays, le Président de la République ne se pose pas de questions.

En revanche, quand il s'agit d'utiliser l'argent public pour répondre aux besoins ... Il répond (comme le soutient l'opposition municipale) : « Les caisses sont vides... » !

C'est pourquoi, un grand nombre d'élus demandent que l'Etat augmente les dotations de financement aux collectivités à hauteur de l'inflation (+ 3,6%), qu'il tienne ses engagements en Dotation de Solidarité Urbaine, et qu'il favorise les crédits à taux zéro des banques. Ce serait un juste retour des milliards qui leur ont été versés.

Nous attendons également que l'Etat :

Plutôt que de nationaliser les pertes financières et privatiser les gains avec la casse des SP, plutôt que de siphonner le 1% logement pour financer les ANRU, plutôt que d'asphyxier les territoires avec un budget très en deçà des enjeux posés par le Grenelle de l'environnement, **oui nous attendons que l'Etat participe** à des investissements utiles comme le fait notre ville, pour l'éducation, l'emploi, la santé, le logement, les transports ou la rénovation urbaine.
Je pense que nos concitoyens le valent bien !!!

Merci de votre attention

Intervention CM du 26 mars 2009 sur analyse des besoins sociaux.

Comme le montre l'excellente analyse des besoins sociaux réalisée par les services du CCAS, la situation sociale s'aggrave pour nos concitoyens ce qui ne nous surprend pas. Sans prétendre faire une analyse exhaustive, je souhaite souligner 3 chiffres particulièrement parlants :

- **18,5 % des ménages bisontins** vivent en dessous du seuil de bas revenus, soit 1 Bisontin sur 6,
- **50 % des bénéficiaires bisontins du RMI**, à la fin de premier semestre 2008, ont moins de 35 ans,

Nous constatons également, une augmentation du nombre de travailleurs pauvres.

Sur la même période, les 10 % de ménages les plus riches ont vu, eux, leurs revenus augmenter, quelle que soient leur âge ou leur composition familiale.

Il ressort de ces chiffres le constat suivant : alors que les revenus des plus pauvres stagnent ou diminuent, ceux des plus aisés progressent. Ainsi les inégalités sociales et économiques se creusent de manière dramatique et c'est vrai aussi au niveau local.

Et ce sont notamment les jeunes, mais aussi les ouvriers d'origine étrangère, les familles monoparentales (le plus souvent des femmes seules), les travailleurs pauvres et de plus en plus de retraités qui sont touchés de plein fouet par la crise et ses répercussions.

Face à cette situation sociale plus qu'alarmante, aussi bien à Besançon comme partout en France, et alors que les manifestations du 19 mars dernier ont rassemblées près de 3 millions de salariés du public comme du privé qui expriment une volonté ferme de changement ; le gouvernement comme le Président de la République répondent à nos concitoyens avec dédain et proposent des demi-mesures, quand ils ne font pas la sourde oreille!

Fidèle au dogme libéral, le gouvernement poursuit sa politique de casse des services publics comme à l'éducation nationale, alors que nombres d'économistes s'accordent à dire que, dans ce type de crise, **l'emploi public est primordial pour la relance de l'économie.**

Tout en prétendant « moraliser un capitalisme » qui est cynique par nature, le gouvernement ne fait rien quand de grandes firmes comme Total ou Caterpillar licencient tout en distribuant des dividendes à leurs actionnaires, et il distribue des milliards aux banques mais aussi à de grands groupes je pense à la filière automobile qui vient d'obtenir 6,5 Milliards d'€ de fonds publics sans qu'un contrôle démocratique ait lieu sur l'utilisation de ces fonds et alors que Peugeot poursuit sa politique de réduction des effectifs. Ce qui n'est pas acceptable !

N'oublions pas que les conséquences de cette politique sont catastrophiques pour notre région où les nombre de chômeurs progresse plus vite qu'au niveau national et où les sous-traitants sont directement impactés en aval.

Par ailleurs, il est impensable que le gouvernement ne revoie pas sa politique fiscale afin d'assurer une meilleure redistribution des richesses et permettre ainsi un soutien à l'investissement public.

Rappelons que La loi de finances 2009 prévoit le gel des dotations de l'Etat aux collectivités et concrètement nous savons que cela va se traduire par un recul du pouvoir d'achat des collectivités locales de 2,5 à 3,5 % et probablement plus ! ET A cela s'ajoutera bien entendu les désengagements, je ne développe pas...

Et pourtant, c'est bien le modèle social français, tant décrié par certains, qui a permis, dans une certaine mesure, d'amortir les effets de la crise, à la différence de certains de nos voisins européens qui se retrouvent confrontés à une situation économique et sociale encore plus catastrophique.

Il faut le dire, un des maillons fort de notre système social, ce sont les collectivités locales et en première ligne les communes qui comme la nôtre agit et intervient au quotidien contre l'exclusion et la misère grandissantes.

Vu l'explosion du nombre de demandeurs d'emplois en 2 mois et les estimations sur l'année feraient état d'un million de chômeurs en plus en 2009 ; nous sommes en droit d'attendre que l'Etat participe réellement et activement aux investissements portés par les collectivités pour combattre cette crise et répondre aux attentes des populations.

Merci de votre attention

Intervention Conseil Municipal du 26 mars 2009

Nous avons à voter ce soir les taux communaux pour les impôts locaux. Au-delà des chiffres, ils nous semblent important de revenir sur l'utilité de l'impôt qui permet une redistribution des valeurs et l'accès à une vie digne pour le plus grand nombre de nos concitoyens.

L'examen du rapport précédent nous montre que les besoins sociaux reste importants et que la situation s'empire de jour en jour. Une nouvelle fois, ce sont nos collectivités qui vont être en première ligne pour assurer l'essentiel à certains de nos concitoyens. (Bien entendu, nous ne sommes pas surpris par les propos de l'opposition qui dénonce cette augmentation, propos qu'elle reprend chaque année, y compris les années où il n'y a pas pour demander une diminution des impôts)

L'impôt est utile est indispensable, ne pas le reconnaître c'est faire preuve de populisme ou de considérer que c'est le marché qui doit tout régler dans notre société. A l'heure où on demande à notre collectivité toujours plus de service rendu, il faut assumer et s'en donner les moyens. La ville de Besançon a toujours privilégié des services importants à des coûts accessibles pour tous, voir gratuits pour certains. C'est ce choix politique que nous assumons et que les communistes soutiennent pleinement. L'impôt est accepté lorsqu'il est acceptable financièrement par nos concitoyens et qu'ils correspondent aux capacités de chacun d'y souscrire, et que l'argent collecté est utilisé à bonne escient.

Mais pour que l'impôt soit accepté il faut qu'il soit juste. La fiscalité locale est loin d'être parfaite et une remise à plat des bases de calcul serait la bienvenue. Pour autant des mesures fiscales ont été prise depuis quelques années pour prendre en compte entre autre la composition des familles et les revenus des ménages. Nous pensons qu'il faut aller plus loin et qu'une réforme fiscale générale doit être entreprise en France mais aussi en Europe.

Bien entendu des réformes fiscale ont lieu régulièrement mais elles n'ont qu'un seul objectif idéologique : faire croire au plus grand nombre à une baisse généralisée des impôts pour tous alors qu'elle ne concerne qu'un petit nombre de contribuable. Ces mesures permettent de justifier le désengagement considérable de l'Etat de ses missions pour les transférer sur les collectivités territoriales.

Le meilleur exemple a été la mise en place du bouclier fiscal. Pour la mise en place de cette mesure, on nous a expliqué qu'elle allait permettre au plus modeste d'éviter une fiscalisation totalement injuste. L'exemple largement médiatisée de la veuve résidant à l'île de Ré dont les maigres terres avaient tellement de valeur qu'elle était soumise à l'impôt sur la fortune. Aujourd'hui qu'en est-il ? Pour l'année 2008, ce sont plus de 458 millions d'Euros qui ont été reversés dont moins de 1 % pour les ménages les plus modestes. Les autres 99 % vont aux familles les plus aisées de notre société. Parmi eux, environ 1 milliard ont reçu en moyenne un chèque de 360 000 €, soit l'équivalent d'une vie de travail d'un smicard. Par rapport à notre évolution fiscale, chacun de ces contribuables représente l'augmentation du taux de taxe d'habitation que nous allons voter ce soir.

Alors Mesdames et Messieurs de l'UMP, nous souhaiterions que vous mettiez la même virulence à stopper de tels scandales que vous mettez ce soir pour dénoncer l'augmentation des impôts locaux qui vont permettre de satisfaire les besoins de 120 000 habitants.

Autre argument développé à cette époque : permettre d'empêcher l'exil fiscal. Résultat en 2008, vous avez augmenté de 20 le retour des exilés fiscaux par rapport à l'année précédente. Le gouvernement semble plus efficace pour expulser les étrangers que pour faire revenir les plus riches.

Aujourd'hui, nous allons donc voter des augmentations de taux qui s'ajouteront aux augmentations des bases votées par les seuls parlementaires UMP. Pour notre part, nous souhaitons que ces augmentations ne dépassent pas l'augmentation de l'inflation et ceci sur l'ensemble du mandat. Nous avons réussi à le faire lors du dernier mandat, cela doit être possible pour celui-ci. Cette augmentation va représenter une enveloppe de 3,5 millions d'euros pour nos 120 000 concitoyens. Cette somme est importante mais elle doit être mise en parallèle avec tous les chiffres annoncés par les médias dans le cadre de la distribution des stocks options de certaines entreprises. Je rappelle que ces rémunérations s'ajoutent à des salaires souvent déjà très élevés. 3,5 millions d'euros c'est la moitié de ce que vient de s'octroyer le PDG de GDF-SUEZ avec l'accord des administrateurs de l'Etat, c'est 14 fois ce que vont toucher certains cadres de la filiale du Crédit Agricole la société CHEVREUX, c'est le parachute doré du PDG de VALEO, et je pourrai multiplier les exemples.

Pour nous, ceci est complètement indécent et pas seulement en temps de crise, parce cela est révélateur aujourd'hui de pratique courante dans de nombreuses grandes entreprises. Quelle indécence de trouver cela normal alors que le nombre de salariés pauvres explose, que le minimum vieillesse est à 633 € et le RMI à 454 €. Mais quelle indécence alors que certains chefs d'entreprises de PME ou PMI se demandent tous les jours comment vont-ils faire pour sauver leurs entreprises et leurs salariés. Mais là aussi, il faudrait attendre que cela soit le marché qui met un terme à de telles pratiques. Pour les élus communistes, c'est impensable et intolérable. La proposition de décret qui devrait être prise la semaine prochaine sous la pression populaire pour interdire la distribution de stocks options en cas de versement de subvention de l'Etat est beaucoup trop en dessous des attentes de nos concitoyens.

A l'heure où je prends la parole dans notre assemblée, les sénateurs communistes présentent un projet de loi visant à supprimer le bouclier fiscal et les parachutes dorés, à limiter fortement l'attribution des stocks options. Cela sera à chacun de se positionner et au-delà des provocations et des larmes de crocodiles du discours du Président de la République à St Quentin, de vite écouter la colère de nos concitoyens avant qu'elle ne s'exprime dans d'autres formes d'actions que tous nous pourrions regretter.

Intervention Conseil Municipal du 26 juin 2009

Nous avons une nouvelle fois à débattre de l'avenir de nos clubs sportifs de hauts niveaux, dans une situation de crise pour au moins 3 sur 4, avec un avenir très incertain. Depuis des années nous pensons prendre les bonnes mesures, leur permettant d'assainir leurs finances, d'assurer leur avenir et permettre que l'exemplarité de ces clubs deviennent la règle pour tous les clubs amateurs. Peine perdue et l'arrivée de l'été voit rejaillir les mêmes débats, les mêmes annonces, les mêmes coups médiatiques.

Malheureusement,, nous ne sommes pas la seule collectivité à être confronté à cette situation et la gestion du sport et malheureusement aussi le reflet de notre société. Société de tous les excès où tout est permis et il aura fallu toute la persévérance de Marie-Georges BUFFET, ancienne ministre des sports pour tenter de mettre un peu d'ordre et de morale dans cette « jungle ». Depuis, on cherche à remettre en cause ses avancées progressistes pour considérer que seul la loi du marché doit être la règle. Les derniers exemples au niveau du football européen dépasse largement l'acceptable et nous ne pouvons que regretter qu'une législation européenne ne soit mise en œuvre.

On pourrait sourire de tout cela si derrière ces évènements nous n'avions pas des millions de jeunes, de bénévoles qui, tout au long de l'année, qui s'engagent tout au long de l'année pour faire vivre leurs structures, éléments indispensables pour la cohésion sociale mais aussi creusets de talents pour ces mêmes clubs.

Peut on décemment laisser perdurer des salaires mirobolant à certains et laisser des bénévoles prendre leur voiture à leur frais pour emmener des gosses jouer au football dans la cité ou dans les villages d'à côté ? Oui cette société est devenue folle par certains de ses fonctionnements. Comment peut on demander au plus jeune de respecter les règles alors que ceux que l'on admire ne les respectent pas ?

Aujourd'hui nous souhaitons que les règles européennes soient mise en œuvre, que des dispositions françaises soient renforcées pour retrouver les vrais valeurs du sport, humaines, respectueuses de l'autre, équitables et surtout qui évitent tout dérapage financier qui amène à terme à des dérapages sur la santé des sportifs.

Sur notre ville, les élus communistes voteront la délibération proposée, mais nous souhaitons que soit apporté des prévisions et les modalités précises sur les futurs contrôles proposés. Nous souhaitons que soit valorisés les clubs qui respectent leurs engagements, et qu'une prime de bonne gestion soit mise en place en fin d'année. Nous souhaitons que soit privilégiés les clubs ayant des actions volontaristes en direction des jeunes et que les résultats de ces équipes soient pris en compte dans le cadre de l'attribution des subventions.

Deuxième intervention

POURQUOI ce plan dit de relance ne répond pas à l'urgence de la situation ?

- 1) parce que, comme les économistes le disent quasi unanimement, son impact sera extrêmement limité et n'empêchera pas une récession durable, voire une aggravation plus profonde de la crise.

Les chiffres parlent d'eux mêmes : on assiste à une destruction d'emploi sans précédent, selon Pôle Emploi ce sont 2000 emplois détruits par jours et 175 000 pour le seul 1^{er} trimestre 2009 et vu les annonces de licenciements ou de fermetures d'entreprises quasi quotidiennes ce n'est pas fini...

- 2) ce plan est totalement inadapté. En effet, il est essentiellement centré sur l'investissement or en France, l'essentiel de la croissance est dû à la consommation

Il est totalement incompréhensible que ce gouvernement ne veuille pas revaloriser les salaires, les retraites et les minima sociaux qui sont pourtant l'unique levier pour remettre en route la croissance.

- 3) enfin, à sa mauvaise orientation s'ajoute le fait qu'il ne tire aucune leçon de la crise que nous traversons. Aucune des causes des phénomènes qui nous ont amenés à cette situation n'est traitée, tout reste en place.

Aucunes décisions ont été prise pour limité la spéculation boursière qui étouffent les entreprises et met les salariés à la rue.

Pas de réelle décision contre les paradis fiscaux,

Par contre, les plus grosses fortunes restent tranquillement à l'abri du bouclier fiscal ; les banques qui quand elles flambent des milliards d'euros, et, l'Etat les renfloue sans problème, alors que pour une famille qui se trouve face à des difficultés financières, là il n'y a pas de traitement de faveur, si la facture n'est pas payée, c'est la coupure...

Contrairement à ce qui a été annoncé dans ce plan de relance ce ne sont pas 26 milliards d'euros qui sont injectés dans l'économie, mais c'est précisément et seulement 5 milliards de crédits nouveaux !!!

Une fois de plus les collectivités locales vont payer les pots cassés... Pour notre ville, cela va se traduire notamment par 300 000 euros de plus pour que le CCAS puisse répondre à l'urgence sociale.

Intervention Conseil Municipal du 11 janvier 2010 Orientation Budgétaire

Comme le souligne le rapport, les Orientations Budgétaires de notre ville sont largement impactées par le contexte national.

En effet, les conséquences de la crise économique sont toujours visibles et la reprise semble plus qu'aléatoire pour 2010. La spéculation a repris comme s'il ne s'était rien passé. Certains croient voir le bout du tunnel dans le rebond somme toute relatif de la Bourse.

Mais le véritable indicateur, c'est la situation de l'emploi. Avec près de 4 millions chômeurs officiellement en France, en augmentation de 20%, ce sont des milliers de chômeurs qui vont perdre leur allocation, des millions de familles qui vivent la réalité de cette crise et qui paient les conséquences de la recherche effrénée du profit.

Besançon n'échappe évidemment pas à cette situation avec un taux de chômage de près de 9% et une évolution de plus de 26% du nbre de demandeurs d'emploi en 1 an.

Cette situation est d'autant plus injuste que le gouvernement continue sa politique en faveur des plus riches. Le bouclier fiscal coûtera plus de 15 milliards d'Euros, cela va permettre à 834 contribuables de recevoir en moyenne un chèque de 360 000 €. C'est une politique toute entière au service de la « bande des Fouquets » de Mr Sarkozy.

De cadeaux fiscaux en cadeaux fiscaux, on creuse les déficits qui seront les impôts de demain.

Alors que les collectivités et la nôtre en particulier sont des amortisseurs aux désastres sociaux provoqués par la crise, les collectivités locales, sont face au coup de boutoir des réformes du gouvernement

La réforme de la Taxe Professionnelle en est un exemple flagrant. C'est une formidable arnaque de l'Etat au seul profit des entreprises et au détriment des contribuables. Répondant avec zèle aux exigences du MEDEF, la suppression de la Taxe Professionnelle va réduire tout à la fois la contribution des entreprises à la solidarité territoriale, entraînant un report de charges sur les familles, une réduction des dépenses publiques et des services rendus aux populations générant

encore et toujours plus d'inégalités. Les évolutions envisagées vont amener à la création d'un nouvel impôt pour l'ensemble des contribuables de notre agglomération, **c'est la mise en place de la 4^{ème} colonne pour la feuille d'impôt locale.**

Les communes seront contraintes de puiser toujours plus dans le pouvoir d'achat des ménages pour équilibrer leur budget puisque **le financement venant des entreprises ne représentera plus, en moyenne, que 25% de leur recettes fiscales, contre 50% à ce jour et passera donc pour les ménages de 50 % à 75 %.**

Le Président de la République déclarait récemment : « je n'ai pas été élu pour augmenter les impôts et je ne les augmenterai pas ». Ce qu'il ne disait pas, c'est qu'il forcerait les collectivités à le faire alors qu'elles réalisent 73 % des investissements publics qui ont permis le maintien et la création de centaines de milliers d'emplois.

C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier ce débat d'orientation budgétaire.

C'est pourquoi nous soutenons la stratégie municipale et tout particulièrement les opérations de réhabilitation des quartiers de Planoise, Claire-soleil et Montrapon. Nous invitons à prolonger l'effort sur le quartier Palente – Orchamps. Il est en effet de notre responsabilité de donner rapidement le même niveau d'engagement financier à ce quartier populaire.

En revanche, nous regrettons la part budgétaire trop importante consacrée à la création du TCSP. C'est plus de 50 millions d'euros qu'il va falloir mobiliser sur les budgets de la ville. Et nous souhaitons réaffirmer ce soir notre totale opposition au versement de la subvention d'investissement de 20 millions d'euros à l'agglomération pour équilibrer les comptes de ce projet.

Dans ce contexte de casse sociale sans précédent que nous connaissons et voulu par les dirigeants actuels, il est important :

- de favoriser la cohésion sociale en luttant contre l'exclusion,
-
- de renforcer la politique menée par le CCAS,
- de consolider le lien social par l'accompagnement des personnes en difficulté en pérennisant notre choix d'effectuer ces activités sociales vitales par le service public municipal et de ne pas envisager de les déléguer à d'autres. Nous y serons très attentif.

Dans ce contexte social de plus en plus dégradé, nous devons être à l'offensive pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins de nos concitoyens, il en va de notre responsabilité d'élus !

Je vous remercie de votre attention.

Intervention Conseil Municipal du février 2010 Orientation Budgétaire

Le budget 2010 de notre collectivité s'inscrit dans un contexte national fortement dégradé avec une augmentation conséquente du chômage :

1 million de personnes qui vont arriver en fin de droit, avec une partie qui bénéficiera de la solidarité nationale (RSA, ASS) et plus de 350 000 qui vont se retrouver sans rien.

Nous ne pouvons que dénoncer l'attentisme du gouvernement sur cette situation malgré les nombreuses alertes des partis politiques et des organisations syndicales. La situation se dégrade, ce qui n'empêche pas le gouvernement de multiplier les cadeaux fiscaux au plus aisés de notre société et à reporter la plus grande partie sur les collectivités locales.

A ce jour, ce sont presque une vingtaine de départements qui pourraient se retrouver en cessation de paiement et pratiquement tous les autres ont bien du mal à boucler leur budget.

Pour aggraver le tout, le gouvernement, mène au pas de charge la réforme des collectivités territoriales, après avoir supprimé la taxe professionnelle sans aucune lisibilité. La seule chose que les citoyens vont voir venir juste après les élections régionales c'est la note à payer avec entre autre la 4^{ème} colonne sur la feuille d'impôt local pour alimenter l'agglomération.

Le financement des communes jusqu'à aujourd'hui équilibré entre les ménages et les entreprises va se dégrader allant à une répartition de $\frac{3}{4}$ ménage et plus que $\frac{1}{4}$ aux entreprises.

Dans ce contexte, une nouvelle fois les dotations d'état pour notre ville seront à la baisse. Notre collectivité est amenée à faire de plus en plus d'effort alors que les demandes de nos concitoyens n'ont jamais été aussi importantes.

Notre investissement doit se concentrer sur le bien vivre au jour le jour. La ville doit rester un lieu de proximité sociale, de solidarité, d'échange où nos concitoyens ont plaisir à vivre.

Intervention Conseil Municipal du mardi 9 novembre 2010

Les élus communistes attirent l'attention du Conseil municipal de Besançon sur une possible nouvelle étape dans le processus de décentralisation, cette fois concernant la culture.

En effet, un article du Monde du 5 novembre 2010, rappelle le cadre de la nouvelle doctrine du ministère de la Culture : « Passer de la culture pour tous à la culture pour chacun ».

Ce glissement sémantique cache un nouveau désengagement de l'Etat puisqu'il propose une réflexion sur la gestion des crédits et une possible délégation de ceux-ci vers les collectivités territoriales, en éludant notamment la question de l'aide à la création.

Le Syndeac, l'organisme qui rassemble les employeurs du spectacle vivant, rappelle que « en Italie et en Grande-Bretagne aussi, on a commencé par dénoncer l'élitisme avant de démanteler les institutions culturelles ».

C'est en toute logique qu'après s'être attaqué à l'Etat Social, le gouvernement commence à démanteler « l'Etat culturel ».

C'est pourquoi, les élus communistes de Besançon rappelle l'importance de concrétiser sur le terrain « une culture pour tous » en :

- encourageant une politique tarifaire ambitieuse afin de permettre au plus grand nombre l'accès à la culture.
- en développant la politique de l'école du spectateur tout en s'appuyant sur les structures existantes, notamment par des sensibilisations à l'Art encadrées par des professionnels de la culture.
- en favorisant la rencontre entre professionnels et amateurs, ainsi qu'entre professionnels et publics.
- en dirigeant également notre politique culturelle vers les personnes en perte d'autonomie et en établissement.

L'exemple du Festival de Musique, délocalisé dans différents quartiers avec une communication adaptée fut un exemple réussi. La structure de cette évènement à permis une visibilité à l'ensemble de la population bisontine. C'est avec ce type d'initiative réussie que nous souhaitons une politique culturelle pour toutes et tous.

Intervention Conseil Municipal 20 janvier 2011

Notre budget 2011 s'inscrit dans un **contexte de régression sociale sans précédent, que les plans d'austérité européens conjugués vont encore aggraver dans les mois à venir.** "La moralisation du capitalisme" fanfaronnée au cours de la crise financière de 2008 est en panne, et si l'on refuse la langue de bois, chacun reconnaîtra que les riches deviennent plus riches tandis que les pauvres, mais aussi les classes moyennes, s'appauvrissent :

- 4 millions de chômeurs,
- 25% des salariés qui gagnent moins de 0,7 SMIC, selon l'INSEE, voilà qui donne la mesure des problèmes de pouvoir d'achat de nos concitoyens,
- pendant que la France se hisse au 3^{ème} rang mondial pour le nombre de ses millionnaires, voilà qui donne la mesure du creusement des inégalités.
- Aujourd'hui, c'est le socle même de la République, **l'accès égal à l'éducation**, qui est mis à mal, **avec des fermetures de classes** qui vont ramener le pays à 50 ans en arrière du point de vue des conditions d'effectifs, les premiers sacrifiés étant naturellement les enfants des classes populaires.

Nous ne pouvons pas faire abstraction de cet environnement, et face à cette attaque généralisée contre les conditions de vie de la population, **plus que jamais, les collectivités territoriales ont le devoir de renforcer les solidarités sociales, de servir de rempart, de dresser un bouclier social.** Le RSA jeunes, qui a fait l'objet d'une énorme communication médiatique, est un échec total : 4 dossiers retenus dans le Doubs..., la réforme de la dépendance en cours, qui s'apprête à livrer largement le secteur aux assurances privées, accentuant la précarité des plus fragiles.

Nous avons donc une très grande responsabilité sociale vis à vis de nos concitoyens les plus en difficulté, et ceci à un moment où la réforme de la TP et le désengagement de l'Etat nous étranglent financièrement. Nous ne pouvons pas plus accepter de faire payer les ménages à la place des entreprises (et faire passer leur contribution de 50 à 75% des recettes fiscales) que nous adapter à la pénurie en réduisant la voilure des services publics. Il faut donc amplifier la bataille politique contre la réforme des collectivités locales et la suppression de la TP, qui est loin d'être terminée : **nous ne sommes pas seulement des gestionnaires d'une ville, mais des élus politiques ;**

Conformément à ses valeurs, le groupe communiste souhaite donc que nous **poursuivions et amplifions l'effort en direction de celles et ceux qui sont le plus exposés aux souffrances sociales.** C'est une nécessité absolue pour préserver un minimum de cohésion sociale. Cela implique :

- **un renforcement des actions menées par le CCAS**, avec le souci de conserver dans le cadre du service public les activités sociales vitales. La délégation au mouvement associatif d'une partie de l'action sociale ne doit se faire qu'avec des garanties de qualification professionnelle et de statut des personnels, pas toujours effectives aujourd'hui. La réduction des coûts par le dumping social n'est pas acceptable.
- **mettre les quartiers populaires au centre de nos préoccupations avec des moyens financiers à la hauteur des nécessités.** Nous devons continuer notre stratégie de réhabilitation des quartiers de Planoise, Claire-soleil, Montrapon et avoir le même niveau d'engagement financier sur Palente – Orchamps.
- C'est à la mesure de l'ensemble des urgences sur le social, le logement, et le cadre de vie des quartiers populaires que nous **réexprimons ce soir notre inquiétude devant**

l'engagement financier qu'exige le tram, et le risque de ne pouvoir répondre à des attentes et des besoins importants des Bisontins.

Dans la ville natale de Victor Hugo, nous pensons plus que jamais avec lui que " le propre de la solidarité, c'est de n'admettre aucune exclusion".

Intervention Conseil Municipal 24 mars 2011

Comme le montre l'analyse des besoins sociaux réalisée par les services du CCAS, les indicateurs de pauvreté restent très élevés dans notre ville. Un quart de la population dans les secteurs de Planoise, Grette, Palente, Chopin, Clairs Soleils vit sous le seuil des bas revenus. Ces personnes sont privées de manière durable ou chronique de ressources. D'après la définition de l'ONU de la pauvreté, ces personnes ne peuvent pas jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux.

Les sans emplois, les étudiants, les actifs, les retraités, les familles monoparentales, voient leur pouvoir d'achat stagner alors que les loyers, l'énergie et les produits de première nécessité ne font que augmenter.

Certes, les chiffres nous font espérer une amorce de reprise économique. Mais cette reprise ne permet pas de définir si celle-ci sera durable, et si elle pourra bénéficier à tous.

Cette situation s'est traduite dimanche dernier par une forte abstention dans les urnes et une montée du Front National. Nous l'avons constaté durant la campagne, les gens n'en peuvent plus, beaucoup se sentent exclus et abandonnés par les pouvoirs publics !

En tant qu'élus cette situation nous interpelle et doit nous interpeller. Nous devons être au plus proche des habitants de Besançon et plus particulièrement des jeunes, des salariés pauvres, des privés d'emploi, des retraités, sur le terrain, en prenant à bras le corps leurs difficultés et cette analyse des besoins sociaux doit nous aider à mieux y répondre à ces préoccupations.

Nous pensons que c'est de cette manière que nous pourrions démonter les discours dangereux, mensongers et démagogiques du Front National que la Droite essaie de reprendre à son compte pour éviter une déroute électorale.

Pour pallier aux difficultés des bisontins, les élus communistes approuvent la décision de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation pour 2011 et voteront pour le rapport n°5 suivant.

Intervention Conseil Municipal du 8 Décembre 2011

Au regard de la situation catastrophique de l'emploi, nous nous félicitons qu'aujourd'hui nous ayons à traiter de l'engagement de notre ville pour la mise en œuvre d'un plan d'actions pour l'emploi dans les quartiers.

En même temps, il faut bien avoir en tête que la politique de l'emploi dans notre pays dépend essentiellement de l'Etat, que ces politiques de l'emploi dépendent des politiques économiques mises en œuvre, des politiques sociales, des services publics.

Par ailleurs, face à la montée du chômage, l'accompagnement des publics en difficultés concerne évidemment le cœur de métier de nos partenaires locaux de l'insertion professionnelle et de l'emploi qui font un travail remarquable dans des conditions souvent difficiles. Le constat qu'ils nous font est alarmant : c'est le nombre de salariés, notamment les jeunes et les femmes ainsi que les seniors qui sont toujours plus nombreux à être confrontés aux difficultés face au travail.

Et ce n'est pas étonnant !

L'économie française ne crée quasiment plus d'emploi et c'est là la principale cause de l'envolée du chômage depuis mai dernier.

En même temps, nous savons toutes et tous, que cette panne n'a rien d'un accident naturel, elle est la résultante de la politique d'austérité du gouvernement et des choix de gestion des banques et des entreprises qui cassent l'emploi et étouffent la croissance.

On le voit avec ce qu'il se passe chez Peugeot, qui vient d'annoncer la suppression de 6800 emplois dont 5000 en France, 1500 emplois sont concernés dans notre département alors que le groupe PSA n'est pas en difficulté financières, il dispose d'une réserve de 11 milliards d'euros et a distribué 250 millions d'euros à ses actionnaires. Sans compter le salaire de Mr Varin le PDG qui se monte à 9000 euros pas par mois mais par jour !!!!

On le voit aussi avec le financement des PME qui souffrent d'un manque cruel de financement : 17% des PME se sont vu refuser un prêt en 2010 et la fin de l'année 2011 s'annonce critique et notamment pour les entreprises à forte croissance, le taux d'échec pourrait atteindre 30%. On marche vraiment sur la tête !!!!

Alors que le chômage explose, c'est le grand flop du gouvernement sur l'emploi !

Son bilan est dramatique. Et pourtant pour faire bonne figure il nous sort 2 solutions miracles : l'alternance pour les jeunes et les contrats aidés...

Pourtant l'alternance est loin d'avoir fait ces preuves. En effet, nous observons que 33% des jeunes sortis de l'alternance en 2010 n'ont pas de travail.

L'autre solution miracle : les contrats aidés. 500 000 contrats sont financés en 2011. Des contrats à temps partiels à 25h par semaine et précaires, juste là pour faire baisser les mauvais chiffres du chômage...

Sans compter les heures supplémentaires défiscalisées qui au 3^e trimestre représentent un volume de près de 400 000 emplois....

Pour nous la question d'une nouvelle répartition des richesses est posée si nous voulons rétablir le droit au travail pour toutes et tous.

Merci de votre attention

Voilà les quelques éléments que nous voulions porter à la réflexion du conseil municipal

Intervention Conseil Municipal du 8 Décembre 2011

Il s'agit dans le premier dossier d'établir des règles de transparence avec les banques et lutter contre les paradis fiscaux, qu'on aurait d'ailleurs pu désigner par leur nom plutôt que par la formule alambiquée de " *territoires ayant des pratiques financières et fiscales déloyales et refusant l'échange d'informations et la coopération fiscale* ». Ce n'est pas parce que le Président de la République a, contre toute réalité, prétendu que le G20 avait supprimé les paradis fiscaux qu'il faut s'interdire désormais de les appeler par leur nom.

On ne peut qu'être pour cette louable intention. Qu'on nous permette cependant de faire quelques remarques sur le texte qui nous est remis.

1) D'abord, les Etats n'ont pas démissionné face aux lobbies financiers, **mais ils ont organisé méthodiquement leur démission par des mesures de dérégulation bancaire et financière**, dans les années 80, **créant ainsi de toutes pièces les lobbies qui dominent le monde de la finance**. L'honnêteté intellectuelle nous oblige à dire que ce fut en France sous un gouvernement de gauche, en 1984, que les premières mesures de libéralisation des marchés financiers ont été prises, puis sous un gouvernement de droite en 1987 (gouvernement Chirac) que **la CAECL (caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales) qui finançait les collectivités à taux privilégiés a été privatisée** (comme d'autres banques) et s'est transformée en Crédit local de France, c'est ensuite sous le gouvernement Rocard en 1991 **que le CLF a été introduit en bourse**, pour s'internationaliser et devenir par la suite Dexia, avec la réussite que l'on sait.

2) On a tous le droit à l'erreur, à condition de savoir les reconnaître à un moment ou un autre. On aimerait voir reconnaître dans cette enceinte que la **privatisation du**

circuit de financement des collectivités locales a été une catastrophe, que cela a permis à Dexia de fricoter avec les subprimes aux Etats Unis, de nouer des liaisons dangereuses avec les banques les plus spéculatives telles Lehman Brothers et les banques islandaises, de se laisser embarquer dans les opérations de l'escroc Madoff : tout cela représente aujourd'hui un portefeuille d'actifs douteux de 95 milliards d'euros, rassemblés dans une "bad bank" (banque "pourrie") à laquelle les états français et belges ont du donner leur garantie, après avoir recapitalisé Dexia en septembre 2008 à hauteur de 6,4 milliards de capitaux. **Mais ce n'est pas tout : le dernier avatar de Dexia, on le doit à la commission européenne qui, dans son culte de la "concurrence libre et non faussée"**, a imposé à Dexia une diminution de son activité de 35% en 4 ans, en raison des aides perçues en 2008 : d'où la réduction des prêts aux collectivités, d'où les ventes précipitées d'actifs dans les pires conditions qui ont conduit à une perte de 4 milliards en 2011, une dégringolade de l'action tombée à moins d'un euro (0,85 exactement) et finalement un démantèlement de la banque.

3)

C'est ainsi que les collectivités locales, qui ne sont absolument pour rien dans les pertes de Dexia payent, tout comme les contribuables, le prix fort d'errements que l'aveuglement aux idées libérales a provoqués.

Alors oui, exigeons de la transparence de la part des banques, sans trop nous faire d'illusions sur notre capacité à y parvenir dans le cadre actuel : la revue Alter Eco dénombrait en 2009 la présence de 417 entreprises filiales des 6 premières banques françaises, y compris les banques mutualistes, dans les paradis fiscaux. La Fédération des Banques Françaises prétend s'engager dans cette lutte, tout en veillant jalousement à la préservation du secret bancaire, qui permet d'occulter bon nombre d'opérations. **Pour réussir vraiment ce combat, c'est le cadre qu'il faut changer, en assurant une maîtrise publique des banques et en réduisant la liberté de circulation des capitaux.**

Le deuxième dossier qui préconise d'adhérer à l'"association d'études de financement des collectivités locales", dans le but de créer ultérieurement l'AFIL (l'agence française de financement des Investissements locaux) **nous pose quelques problèmes.**

Partant du comportement de rationnement actuel du crédit de la part des banques, le projet propose de regrouper les emprunts dans une structure allant elle même se financer sur les marchés financiers, par un mécanisme tout à fait comparable à la proposition des eurobonds censée pour certains régler le problème des dettes souveraines en Europe.

Nous ne sommes pas plus convaincus par l'une que par l'autre, car **dans les deux cas, on fait jouer un rôle accru aux marchés financiers, dont on mesure pourtant chaque jour le caractère nocif.**

Il est assez naïf de penser que l'on va desserrer l'étau bancaire en recourant aux marchés financiers, car qui sont les intervenants sur les marchés financiers, sinon les grandes banques, les compagnies d'assurances, les fonds de pension et fonds spéculatifs et les grandes multinationales ? Pourquoi penser que des banques qui prêtent de moins en moins aux collectivités locales et à des taux de plus en plus élevés vont tout d'un coup se ruer sur les marchés financiers pour acheter leurs titres d'emprunt à des taux bas ? **Est-ce vraiment le moment de se jeter dans la gueule du loup des agences de notation, qui ne manqueront pas d'exercer le chantage au triple A que nous connaissons bien ?** On va nous répondre que groupées, les collectivités locales seront plus fortes pour surmonter ces difficultés. Illusion totale ! Comme fut une illusion l'idée selon laquelle le regroupement au sein de la zone euro devait nous protéger des tourmentes financières : **c'est la zone tout entière qui est aujourd'hui sous le diktat des marchés et risque d'être dégradée dans les prochains jours**, de même que demain, **c'est l'ensemble des emprunts de l'Agence de financement des collectivités qui passerait sous les fourches caudines des agences de notation**, sans compter les possibles spéculations à la baisse des titres , comme on l'a vu pour la Grèce, grâce auxquelles les détenteurs ont davantage intérêt à parier sur la faillite qu'à se faire rembourser...

L'alternative proposée nous semble troquer le cheval borgne des emprunts bancaires pour le cheval aveugle des marchés financiers, et il nous semble somme toute plus facile pour répondre à l'urgence du besoin de financement de faire reculer les critères bancaires, d'exercer des pressions pour que la CDC retrouve son rôle de financeur en dernier ressort des collectivités comme elle vient de le faire trois fois dur demande du gouvernement que se livrer pieds et poings liés aux marchés financiers.

Le groupe communiste s'abstiendra donc sur ce dossier.

On voit bien à quel point les grandes questions politiques affectent le quotidien des communes, comme d'ailleurs celui des citoyens.

Pour le Front de gauche, ce n'est pas l'adaptation aux marchés, mais l'émancipation des marchés à laquelle il faut travailler, ce n'est pas la **soumission aux banques mais la maîtrise du crédit** pour les activités socialement et écologiquement utiles qu'il faut retrouver, **ce n'est pas l'austérité renforcée** des critères de Maastricht gravée dans le marbre d'une règle d'or d'équilibre budgétaire, qui ne fera qu'aggraver la dette qui doit servir de boussole, **mais d'abord la réponse à l'urgence sociale et écologique.**

Puisse ce débat vital pour notre avenir avoir lieu au cours des prochaines campagnes électorales !

Intervention Conseil municipal du 22 février 2012

Nous venons de le voir, l'analyse des besoins sociaux nous donne l'état de santé et du bien être social de la population bisontine.

Plus largement, cette étude nous laisse également entrevoir la situation sociale de plus en plus dramatique de nombreux Français.

Un constat hélas qui ne nous surprend pas car il est le résultat de l'absence d'une vraie politique sociale volontariste remplacée par une politique d'aides ciblées, d'appel à projets mettant en concurrence tous les acteurs du social sans vision à long terme, de casse des services publics et de culpabilisation des citoyens.

Non content d'avoir détruit cette politique, le gouvernement essaie de monter les citoyens les uns contre les autres en lançant la chasse aux soi-disant assistés profitant de notre système social !

Mais qui sont les réellement ces assistés ?

Ce sont plutôt ces riches patrons qui bénéficient de stocks options, de parachutes dorés, de du bouclier fiscal et qui sont les maîtres d'œuvres du chômage, des délocalisations.

Ce sont bien les actionnaires qui ont remplacé la valeur travail par la valeur financière sans état d'âme.

Les riches propriétaires qui rendent le logement inaccessible et j'en passe.

Et on nous promet encore de l'austérité ! Mais pour qui ?

Preuve en est. Les riches sont plus riches et les pauvres sont plus pauvres.

OSONS concrètement enfin UNE VERITABLE EUROPE SOCIALE ET UNE VRAIE POLITIQUE SOCIALE NATIONALE qui rendent la dignité à TOUS les citoyens.

Déclaration Conseil municipal du 5 juillet 2012

L'avenant proposé pour le chauffage urbain de Planoise et des Hauts de Chazal n'est pas que technique comme pourrait le laisser supposer la délibération, mais bien politique, puisqu'il inclut le montant des charges que supporte les Planoisiens.

Dès le début de la réflexion sur la construction de la nouvelle chaufferie bois-gaz, nous avons demandé qu'il n'y ait aucune conséquence négative sur le tarif des usagers du quartier de Planoise puisqu'il ne sont pas concernés par la demande d'augmentation de puissance du réseau, tout au contraire, les travaux de rénovation urbaine ont pour conséquence un moindre appel de puissance.

L'avenant proposé prend en compte en partie cette demande et confirme l'appréciation des élu-es communistes en 2006 lors du renouvellement de la délégation de service publique à la SECIP affirmant que la marge pour l'exploitant reste très importante. L'expression du groupe Communiste dans un article du BVV en date de mai 2006 intitulé « Chauffage Urbain : renforçons la maîtrise publique » prend tout son sens aujourd'hui. Nous indiquions que le délégataire pouvait espérer une marge à minima avec ce nouveau contrat de 600 à 800 000 € par an, payé en partie par les Planoisiens. Nous avons demandé un retour en Régie afin que ces bénéfices soient affectés à une baisse des charges chauffage et eau chaude des Planoisiens.

L'avenant de ce soir prévoit que la ville va demander une somme équivalente au délégataire pour assumer en partie le financement de la nouvelle chaufferie tout en laissant une marge bénéficiaire de 5 %. On peut s'interroger s'il n'y aurait pas été possible d'obtenir une telle réduction en 2006. On peut également s'interroger si il est bien normal que le résultat financier de cette négociation soit affecté à la construction d'une nouvelle chaufferie dont nous le répétons les Planoisiens n'ont pas besoin.

Notre demande de 2006 n'était pas si utopiste que cela. Loin s'en faut. Mais il faut un peu de courage politique pour remettre en cause les profits et les affecter aux usagers. Espérons que nous soyons plus entendus en 2018 lors du prochain renouvellement de délégation de service publique du chauffage urbain. Dans l'attente de cette date, les élu-es communistes s'abstiendront sur ce rapport.

Intervention du Groupe Communiste au Conseil communautaire

Intervention Conseil communautaire du 18 décembre 2008

Monsieur le Président et chers collègues,

Aujourd'hui, notre agglomération doit prendre la décision la plus importante depuis sa création avec le lancement de sa première ligne TCSP, le choix du type de matériel et son tracé.

Les élus communistes soutiennent ce projet nécessaire à l'évolution de notre agglomération. Nous nous sommes fortement impliqués dans ce dossier qui va structurer notre agglomération dans les années à venir. Sa mise en oeuvre va permettre de redéfinir l'intégralité des modes de transport.

Dès le 19 novembre 2008, nous vous avons fait parvenir un projet qui reprenait l'intégralité de nos propositions, mais permettez moi d'insister sur quelques points :

Nous sommes partis de nos possibilités financières suite à l'analyse présentée à notre assemblée, pour pouvoir structurer notre projet. En fonction de ces analyses, nous pensons que la somme de 180 M € ne doit pas être dépassée afin de ne pas mettre en difficulté notre collectivité et assurer d'éventuelles dépassements financiers (résultats impondérables à une telle opération) et de pouvoir prévoir rapidement des extensions de réseau en fonction de l'éventuelle augmentation de la fréquentation. Des agglomérations n'ayant pas suffisamment anticipées se retrouvent en limite financière, l'exemple de l'agglomération de Clermont-Ferrand étant riche d'enseignement. Elle prévoit différentes mesures dès 2009 dont la mise en place d'une taxe additionnelle sur la taxe d'habitation pour pallier aux augmentations de charges liées à la mise en oeuvre de son Tramway. Cette somme de 180 M € intègre des subventions que nous savons très aléatoires. Nous proposons l'abandon des 20 M € de subvention versée par la ville de Besançon qui devrait s'ajouter aux 20 M € d'aménagements urbains ainsi qu'aux 8 M € pour ses services d'eau et d'assainissement dans le cadre des dévoiements des réseaux.

Dans le cadre de l'appel à projet prévu par l'Etat en janvier 2009, nous serions une des seules villes centre à être obligé de subventionner un tel projet.

En fonction de la taille de notre agglomération, la question que nous devons nous poser est : « quel sera le mode de transport qui émergera demain et qui correspondra le mieux à notre agglomération. »

La réponse doit donner une image attractive, des capacités importantes de transport, permettre l'accessibilité à tous, et nous pensons que nous avons deux choix possibles :

- Soit un système de tramway sur fer ou pneu
- Soit un système à guidage magnétique.

Sur le plan financier et avec l'expérience acquise, le premier type de matériel se situerait sur un coût financier au dessus de 20 M € du Km, alors que le deuxième se situerait au alentour de 11 à 12 M € du Km. Dans l'appel à projet de janvier 2009, l'ensemble des agglomérations présenteront leur chiffrage et aucun projet de tramway n'est prévu en dessous de 20 M € du Km. Brest et Dijon sont à 21 M € le Km, Rennes à 27,2 M € le km, Lens 20,6 M € le km, Le Havre 20,4 M € le km, Tours 22,3 M € le km, Orléans 25 M € le km. Et Angers qui termine son appel d'offre avec un coût supérieur à 20 M € du km.

A Besançon nous espérons avoir avec des modifications liées à des structures techniques allégées, à la mise en place de tronçon en ligne unique sur une partie du tracé, avoir un appel d'offre intéressant et arriver à un tramway avec un coût de 15 M € du km. Nous pensons qu'il sera difficile d'arriver à un tel objectif mais nous aurons la réponse courant 2009 et le Président s'est engagé à reconsulter notre Assemblée en cas de dépassement de coût (210 M €). ainsi que dans le cas de non obtention des subventions (60 M €).

C'est donc un tramway à prix jamais obtenu en France que nous souhaitons lancer ce soir. Les deux plus grands risques sur ce choix étant de nous retrouver sans projet à l'automne 2009 et, en ayant perdu les subventions de l'Etat.

Le deuxième choix n'est pas sans risque non plus. Le système par guidage magnétique n'est toujours pas homologué en France, malgré les premières réponses favorables de *Certifer*. L'homologation définitive devrait intervenir avant l'été 2009. Son principal intérêt est sa compatibilité financière avec les possibilités de notre agglomération. La question, je le répète, qu'elle sera de ces deux choix qui émergera demain.

Il y quelques années, il n'existait que le Tramway Fer. Des collectivités ont fait le choix du tramway pneu avec des coûts moins importants, technologie qui arrive aujourd'hui à maturité. Demain, guidage par fer ou guidage magnétique ? Le choix n'est pas simple, la voie de la sagesse ne serait elle pas d'attendre et de représenter un dossier lors du prochain appel à projet de l'Etat, de laisser émerger plus significativement ces nouvelles technologies. Ce n'est pas le choix qui nous est proposé ce soir et il faut bien trancher entre les deux.

Incertitude financière ou incertitude technique, pour notre part nous faisons le choix de la deuxième solution. Nous proposons de lancer l'appel d'offre avec du matériel à guidage magnétique sous condition d'homologation et de prendre la décision définitive à l'automne 2009 avec l'ensemble des données techniques et financières. En tout état de cause et quel que soit notre décision, notre choix définitif se fera à cette période. C'est un choix ambitieux pour notre agglomération que nous vous proposons ce soir, étant acceptable sur le plan financier et qui semble le mieux correspondre à la taille de notre agglomération et à ses enjeux. Il nous laisse la possibilité dans une quinzaine d'années de faire évoluer le type de propulsion lors du renouvellement du matériel roulant, en fonction des avancées technologiques.

Concernant le tracé, nous avons fait des propositions par un passage par la place de la Révolution, choix de plus en plus soutenu par la population et de nombreux acteurs économiques. Nous pensons que cette variante liée au tracé « quai le long du Doubs » n'a pas suffisamment été présentée lors de la concertation préalable. Depuis qu'elle est connue, elle suscite au minimum beaucoup d'intérêt. Nous pensons que la réflexion doit se poursuivre. Ce délai supplémentaire pourrait être mis à profit pour permettre d'étudier de manière plus approfondie les tracés, le nombre de bus qui seront maintenus au centre ville, de vérifier la faisabilité technique et le chiffrage des coûts pour tous les concessionnaires des réseaux pour dévoyer leurs ouvrages, de vérifier les capacités de résistance des ouvrages d'arts.

Lors de l'appel à projet que nous allons présenter en janvier 2009, le choix du matériel n'est pas obligatoire mais sera considéré comme un indicateur fort de la maturité du projet, mais sur le tracé il peut être proposé plusieurs variantes. Un appel d'offre public permet, et c'est souvent le cas, des propositions de variantes qui laissent aux entreprises la possibilité de les chiffrer et pour nous de faire le meilleur choix en terme technique et financier.

Nous proposons de retenir cette possibilité et de lancer l'appel d'offre avec les deux tracés.

Monsieur le Président nous souhaitons que cette proposition soit soumise au vote de notre assemblée. Nous vous en remercions d'avance.

Intervention Bureau d'Agglomération du 28 juin 2009

Les élus communistes de la ville de Besançon c'étaient prononcés pour un projet TCSP comprenant un matériel roulant moins onéreux, en l'occurrence type Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et un tracé passant par les quais, du fait des conditions de réalisation de la ligne au centre ville (archéologie préventive longue et onéreuse, dévoiement très compliqué, problème avec l'alimentation électrique etc...).

En conséquence, je vous rappelle que nous avons voté contre le projet proposé lors du Conseil d'Agglomération du 18 décembre 2009. 2 autres élus nous avaient suivies.

Or aujourd'hui, il semble que les objections que nous avons soulevé il y a quelques mois semble faire des émules !

Ce projet est d'une grande importance pour l'Agglomération tant au niveau financier qu'en terme de structuration des transports et de l'urbanisme. Or de plus en plus, nous doutons sérieusement du soutien de la population à cette réalisation. D'où l'importance de tendre vers une consultation des habitants de l'agglomération par référendum.

Il y a de grosses incertitudes tant financière (nous n'avons plus de marge de manœuvre) que technique (tracé, etc...) et au regard de la situation économique du pays et du tour de visse du gouvernement sur nos concitoyens, nous nous posons sérieusement la question de savoir si cela est le bon moment pour prendre une telle décision.

Questions diverses

Quelles est le coût pour la ville de Besançon ? (20 millions d'euros de subvention + 20 millions d'euros de réalisation)

Qu'en est il du Pont Battant ? Combien coûtera sa rénovation ? Somme comprise ou à rajouter au total ?

Quel choix de matériel ? Quel économie et sur quoi ? (climatisation ? moteur ? etc...).

Rappel du choix d'Aubagne (44 800 habitants), ville communiste : utilisation de l'ancienne ligne SNCF (donc coût moins cher au km), gratuité des transports, attractivité car en périphérie de Marseille.

INTERVENTION CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2009

Depuis plusieurs années, nous avons à réfléchir sur l'évolution de notre politique autour des déchets avec de nombreuses discussions qui démontrent la complexité de ce débat. A chaque fois, il nous faut bien mesurer l'ensemble des changements avec leurs conséquences environnementales, économiques et sociales.

Déjà, lors du dernier débat sur la position du SYBERT sur l'évolution de ces modes d'élimination et de valorisation des déchets, les élus communistes avaient proposés de moderniser le four n°III pour passer l'échéance de la mise aux normes de janvier 2010.

Cette position sur l'évolution de la quantité de déchets produite nous avaient amené à envisager une possibilité de réduction de 2 à 3 % par an. Un autre schéma prévoyaient un changement radical des mentalités : ainsi nous pouvions envisager de nous passer du four III dès janvier 2010, avec de nouvelles modalités dont on mesure aujourd'hui les difficultés de mise en œuvre..

Notre appel à la prudence à bien fait d'être écouté car nous sommes encore aujourd'hui à environ 50 000 tonnes à incinérer. De plus, la quantité globale de déchet collectés n'a pas cessé d'augmenter tout particulièrement dans nos déchetteries, ce qui nous amène à penser que encore peu d'action ont été entreprise pour réduire à la source cette production de déchets, élément déterminent pour l'avenir.

Ce sont toujours les mêmes industriels qui nous vendent des emballages et qui nous forcent à assumer le prix de leur élimination.

Aujourd'hui nous allons décider de la mise en œuvre de la redevance incitative avec paiement au poids. Lors de tous les débats, nous avons émis des réserves, des doutes sur toutes les conséquences de cette évolution. Pour la première fois en France une collectivité avec un fort pourcentage d'habitat collectif va mettre en œuvre cette facturation. Nous rappelons que cela

représente 60 % de la population de notre communauté d'agglomération et plus de 100 000 habitants.

Premier point, cela va amener immédiatement à une augmentation des coûts (achat de matériel, suivie, etc...) chiffrés entre autre dans les rapports suivants, mais aussi par les experts nationaux à 4.75 € par habitant. Augmentation des frais fixes qui eux resteront. Seule la part du coût de traitement serait diminué en cas de réussite du projet.

Deuxième point : l'ensemble de la facturation ne repose que sur les ordures ménagères résiduelles et donc sur le bac gris. Son poids va diminuer avec l'espoir pour chaque usager de voir diminuer sa facture. Cela est clairement exprimé dans le rapport : « réduction des déchets = réduction de la facture ». Et cela est confirmé page 130 parce commentaire : « chaque kilo que j'enlève permet de réduire la facture déchets, même si mes voisins ne produisent pas d'effort. »

Nous pensons que là aussi, la prudence doit être de mise. Il ne faudrait pas reproduire l'erreur de la mise en place du tri avec les mêmes commentaires et malheureusement aucun effet positif sur la facturation des usagers.

Nous savons que la mise en place de la redevance incitative va augmenter l'apport en déchetterie et sur le bac jaune, entièrement financé par le bac gris.

Conclusion, le prix au kg va augmenter et seul ceux qui pourrons détourner leur déchet du bac gris verront la note ne pas augmenter.

On pourrait se satisfaire de la responsabilisation de chacun des usagers sous condition que tous aient les mêmes possibilités de détournement des déchets du bac gris.

Prenons deux exemples :

Un usagers dans un pavillon avec de la place autour et dans sa maison. Il peut installer un composteur, mettre plusieurs poubelles dans son garage, stocker une partie ses déchets avant de les emmener à la déchetterie sans coût supplémentaire.

Un autre usager dans un habitat collectif avec peu de place et qui ne dispose pas de voiture. Pas de possibilité d'élimination des déchets organiques par compostage, peu de possibilité de stockage pour le tri, impossibilité d'apport en déchetterie.

Cette situation est décrite à l'intérieur de ce rapport page 128 . Il est prévue une baisse des OMR pour un pavillon d'ici 2014 de 35 % et dans l'habitat collectif de 12 %. Ce qui amenera à une différence de près du double entre les 2 catégorie d'usagers. 111 kg pour l'habitat pavillonnaire et 235 kg pour le collectif, en moyenne par habitant.

Si nous rapprochons ces données aux hypothèses financières étudiées un peu plus haut, nous voyons bien les effets désastreux tout particulièrement dans l'habitat collectif social.

Aujourd'hui, on annonce que des mesures vont être expérimentées pour résoudre ces difficultés. Mais peut on sérieusement envisager leur pleine application dans les 18 mois qui arrivent avant la mise en œuvre de la redevance incitative ? Nous avons proposé que la mise en place de la redevance incitative se fasse en 2 étapes. :

Une première avec l'ensemble de la périphérie de Besançon, avec expérimentation sur les quelques habitats collectifs. Puis une deuxième étape sur la ville de Besançon.

On nous répond, risque juridique et refus éventuel des élus de la périphérie de cette proposition.

Nous sommes pas persuadé de ces 2 réponses et nous préférons maintenir un risque juridique plutôt que générer un risque d'injustice sociale

Pour autant, nous souhaitons qu'un retour d'expérience sur les solution alternative de détournement dans l'habitat collectif des déchets soit effectuer à notre conseil avant toute mise en œuvre définitive de la redevance incitative.

Sans des possibilités efficaces pour déployer ce dispositif, nous courons le risque de créer de nouvelles tensions entre résidents de l'habitat collectif, ce qui va à l'encontre de notre fonction d'élu.

N'ayant pas obtenu de réponse à nos questions, les élus communistes se sont abstenus sur ce rapport lors de la dernière séance du Conseil de la CAGB.

Les élus communistes de l'Agglomération demandent que le projet TCSP soit réalisé avec des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)

Monsieur Le Président, chers collègues,

Lors de la séance du Conseil communautaire du 18 décembre 2008, la décision de réalisation de la première ligne de tramway a été décidée, il avait été présenté un calendrier prévisionnel avec une étape de validation à l'automne 2009 pour vérifier les faisabilités techniques et financières du projet.

A cette époque, accompagnés de deux autres conseillers communautaires, les élus communistes avaient voté contre après avoir proposé quelques jours avant une solution alternative et surtout une demande de report de décision devant les très nombreuses incertitudes que comportaient ce projet.

Depuis, vous avez remarqué que nous nous sommes abstenus de nous exprimer, laissant les services et les élus de l'agglomération travailler, pour nous présenter ce point d'étape très attendu par de nombreux délégués communautaires. Ce ne fut pas le cas pour d'autres, qui à cette époque avaient refusé de participer à ce vote décisif et qui depuis ne cessent de critiquer allant jusqu'à demander un référendum. Il est paradoxal de demander aux citoyens de se prononcer sur une question auquel on a refusé de répondre. Proposition politicienne ou volonté de débattre avec la population ? On peut se poser la question.

Aujourd'hui, nous ne regrettons absolument pas notre vote d'il y a un an. La situation économique et sociale s'est fortement dégradée et les incertitudes sur les recettes que nous avons souligné sont maintenant prises en compte avec la baisse annoncée des recettes du versement transport. La suppression de la taxe professionnelle pour le 1^{er} janvier 2010 va être imposée aux parlementaires ce qui va fragiliser les collectivités locales et plus particulièrement la nôtre dont la principale recette est la TPU. L'avenir est d'autant plus incertain, et ceci est confirmé par le 1^{er} vice président dans l'Est Républicain d'aujourd'hui qui annonce que si l'on nous prive de ressource, la question de la 4^{ème} colonne et donc de l'impôt sur les ménages pourrait être mise en œuvre.

Les points de fragilités techniques apparaissent au grand jour avec le refus de la Préfecture et tout particulièrement de la DRAC d'installer les fils aériens d'alimentation au centre ville. De nombreuses autres remarques toutes aussi difficiles à surmonter ne sont toujours pas résolues sur le passage du centre ville et le reste du tracé. Nous ne pouvons que nous étonner de la présentation du premier rapport envoyé aux délégués qui minimisait cette réalité. De même, la présentation sur la procédure d'Archéologie préventive nous semble également légère au regard des éventuelles fouilles au centre ville. Peut-on envisager sérieusement d'effectuer des fouilles pour le dévoiement des réseaux de plusieurs mètres de profondeur sans prévoir des fouilles archéologiques importantes avec des conséquences en terme de temps et d'argent.

Vous voyez chers collègues que tous les obstacles ne sont pas levés. Nous continuons à penser qu'un autre système comme le BHNS serait plus approprié que le tramway pour une agglomération comme la nôtre. Au regard des projets retenus par l'Etat, nous pouvons constater que les projets de tramway se situent entre 20 et 30 Millions du km, et que la majorité des villes de notre importance ont fait le choix du BHNS. Un article de la *Vie du Rail* qui analyse les 50 projets de TCSP de province titre : « BHNS le grand gagnant ». Nous pouvons également citer le responsable économique du GART : « pour le prix d'une ligne de tram, nous pouvons avoir un réseau BHNS. »

A l'époque nous avons présenté le projet *Philéas* avec bien entendu les incertitudes techniques qui se résolvent au jour le jour avec des difficultés au regard du côté expérimental du projet. Mais d'autres systèmes existent et doivent être étudiés maintenant. La communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard étudie en ce moment la création d'une ligne TCSP de 16 km et qui devrait coûter entre 80 et 100 millions d'Euros.

Aujourd'hui, nous pensons qu'il ne faut pas encore dépenser de l'argent dans un projet qui ne nous correspond pas. Nous voterons donc contre la délibération de ce jour en rappelant la conclusion de l'analyse financière effectuée par notre agglomération il y a quelques mois :

« Le groupe insiste sur le contexte économique incertain, sur les diminutions des concours de l'Etat en général et sur la réforme annoncée de la fiscalité locale. Si bien que le scénario à 200 M € + ou - 20 M € implique une forte rigueur budgétaire, avec une croissance des charges courantes calée sur celles des ressources afin d'éviter tout effet ciseaux ».

Intervention Conseil communautaire du 30 juin 2010

Monsieur le Président, chers collègues,

Notre Conseil communautaire doit se prononcer sur la réalisation d'une ligne de Tramway sur la ville de Besançon.

Conscients qu'une politique de transport novatrice est nécessaire pour notre ville, notre choix, dans les différentes hypothèses sur lesquelles nous avons travaillé, s'était porté dans un premier temps sur l'étoile ferroviaire avec la création d'une halte à proximité de l'hôpital J.MINJOZ. Ce schéma de transport aurait permis de désengorger les accès à la ville de Besançon et de corriger les problèmes liés à la saturation d'une partie du réseau urbain.

Dans un second temps, le projet d'étoile ferroviaire ayant été écarté, notre choix s'est porté sur le projet de création d'un réseau de Transport en Commun en Site Propre avec des Bus à Haut Niveau de Service.

Depuis, la position des élus communistes de Besançon est restée inchangée : Dès l'aune du projet, nous avons privilégié la réalisation d'un réseau BHNS passant par les quais, puisque le passage par le centre-ville (Granvelle, place du 8 septembre) étant pour nous impossible à soutenir tant techniquement, que financièrement (dévoiements, câbles, etc.).

-De plus le choix d'un BHNS permettrait la réalisation immédiate de 2 axes :

Un axe Hauts de Chazal, Place de la Révolution, Palente,

Un axe TEMIS, Campus, Centre-ville, Gare Viotte,. Ce tracé est vital pour maintenir la capacité du rayonnement de déplacements du pôle de vie étudiant vers les plates-formes d'échanges et le centre urbain, et par projection pour l'avenir de notre université qui est aujourd'hui fortement menacée.

Le projet de tramway présenté par la CAGB n'intègre pas cette ligne TEMIS, Campus, Centre-ville, Gare Viotte, Il laisse entrevoir une ligne BHNS TEMIS-campus-gare Viotte, sans passage par le centre-ville, ou avec une rupture de charge à la Gare Viotte. En outre, cette ligne n'est pas financée dans le projet actuel.

Un autre point faible du projet de tramway a attiré notre attention : l'absence d'interconnexion directe avec la gare de la Mouillère. Malgré le grand nombre d'usagers habitants les communes du plateau, cette hypothèse n'a pas été retenue. Elle permettrait pourtant de désengorger l'accès à Besançon par la côte de Morre.

Le projet de BHNS est régulièrement opposé au tramway en raison de son plus faible débit. Or, nous avons noté qu'il suffit d'augmenter la fréquence des bus d'une minute (soit toutes les 4 minutes au lieu de 5 minutes) pendant les heures de pointe pour que cette capacité soit équivalente à celle du tramway. (Par exemple, pour transporter 1200 personnes, il faudrait un tramway toutes les 6 minutes, ou un BHNS toutes les 5 minutes). Les responsables du CERTU estiment qu'avec un matériel approprié BHNS, on peut aller jusqu'à 3 000 voyageurs par heure et par sens avec des fréquences de 3 mn et des bus articulés de 24 m.

Nous sommes également conscients que le choix du BHNS n'est pas le plus pertinent d'un point de vue de l'empreinte écologique. Toutefois, la valorisation globale des émissions carbone nécessaires à la création et à l'exploitation d'une rame de tramway, peut venir considérablement pondérer les écarts avec le BHNS. Cependant, les recherches actuelles permettront dans les 15 prochaines années de voir apparaître des systèmes de propulsion non polluants (batterie lithium haute performance, carburant à base d'algue,...) adaptables au BHNS.

Nous rappelons notre opposition au mode de financement et tout particulièrement de la participation de la ville de Besançon à hauteur de 40 millions en direct et une dizaine de millions d'euros sur la partie des réseaux.

Aujourd'hui, il nous faut prendre une décision qui va engager notre agglomération sur plusieurs dizaines d'années à venir.

Or, pour faire sens, il est quelque fois intéressant de savoir d'où l'on vient. Il y a 50 ans, la ville de Besançon finissait de démonter ses lignes de tram et les élus de l'époque étaient persuadés que le sens de l'histoire était celui qu'ils construisaient.

Ce rappel historique doit tous nous amener à beaucoup d'humilité.

Régulièrement, on évoque le plan Régani de réorganisation de la ville et des transports pour justifier les choix d'aujourd'hui. Lors de la séance du 26 janvier 1973, les élus de Besançon malgré l'opposition des commerçants font à l'unanimité moins une abstention un choix courageux et précurseur pour la ville. Il est intéressant de constater que ce choix a été fait dans des limites financières raisonnables. La réorganisation, des voiries, des carrefours, la piétonisation, la modification des feux de circulation, l'achat de 26 véhicules supplémentaires, la création du dépôt de Planoise, etc... Le tout pour un budget de 34 millions de francs. Par comparaison le budget d'investissement de la ville était à cette époque de 22 millions de francs, ce qui correspondait à une année et demie d'investissement. 34 millions de francs de l'époque c'est 32 millions d'euros valeur 2010, en intégrant les 491 % d'inflation, **soit 8 fois moins que ce que l'on va investir aujourd'hui**. Pour mémoire avec un taux de subvention de 40 % de l'Etat sur une partie de cet investissement.

Nous considérons que ce projet n'est pas suffisamment porté par la population, à la hauteur des enjeux. On peut le regretter car c'est un projet majeur qui va structurer notre agglomération, modifier notre manière de vivre la ville et de nous déplacer, et qui nous engage vis-à-vis nos concitoyens, pour les prochaines années.

Après plus 2 ans de réflexion, les élus communistes se sont investis fortement sur ce projet, conscients de son importance pour la collectivité, en étudiant toutes les propositions techniques, en se déplaçant parfois dans d'autres villes. Nous sommes satisfaits d'avoir fait évoluer en partie la réflexion en apportant de manière constructive notre pierre à l'édifice.

Pour toutes ces raisons, le choix du BHNS nous paraît nettement préférable. Considérant que ce projet alternatif n'a pas été suffisamment débattu au sein de la population, nous avons le regret de devoir nous opposer au projet de tramway en l'état.

Intervention Conseil communautaire du 9 septembre 2010

Depuis l'annonce par le Président de la République de la suppression de la Taxe Professionnelle, les Elus Communistes n'ont eu de cesse de dénoncer cette mesure qui impliquerait obligatoirement des prélèvements sur les ménages.

Aujourd'hui, nous y sommes malheureusement contraint avec la création de la colonne « Communauté d'Agglomération » sur la taxe d'habitation pour nos concitoyens. Nous rappelons que cela va consister à transférer plus de 10 % des prélèvements des entreprises sur les ménages. Cette réforme est conduite avec l'annonce de la remise en cause des niches fiscales pour un montant de 10 milliards d'euros et qui va toucher fortement les classes moyennes. La politique d'abattement fiscale proposée ce soir va toucher tout particulièrement les mêmes catégories des citoyens en épargnant les contribuables les plus défavorisés de notre société mais aussi et cela n'est pas précisé dans le rapport, ceux qui sont protégés par le bouclier fiscal.

Concernant les contribuables de l'agglomération, nous aurions souhaité connaître l'ensemble des incidences sur la feuille d'impôt de toutes les modifications prévues cette année : augmentation des bases, augmentation des taux communaux, modification des valeurs locatives moyennes, évolution des frais de gestion.

Les contribuables lorsqu'ils reçoivent leur feuille d'impôt, regarde dans un premier temps la somme totale dont aujourd'hui nous sommes incapables de connaître le montant exacte. Vous aurez compris chers collègues, notre extrême réticence à voter ce rapport qui privilégie une augmentation des recettes dans l'éventualité d'un gel des dotations de l'Etat qui devrait être voté dans la loi de finance 2011.

Nous remarquons que certains de nos collègues de cette assemblée s'insurgeaient hier contre toute augmentation de la taxe professionnelle pour les entreprises, mais aujourd'hui n'hésite pas à faire de la surenchère lorsqu'il s'agit de l'impôt des ménages. Pour notre part, nous aurions souhaité privilégier un maintien des recettes liées aux abattements, le reste des augmentations étant déjà suffisamment important. Alors que pour la première fois, les contribuables du Grand Besançon vont voir apparaître une ligne pour notre collectivité

Pour conclure, nous voterons ce rapport, sous condition qu'il n'y ait pas d'augmentation des taux pour 2011. L'un ne pouvant aller sans l'autre.

Intervention Conseil de communautaire du 31 mars 2011

Nous avons ce soir à nous prononcer sur le versement d'une subvention à l'école des *Bonnes Pratiques Humaines et Industrielles* qui souhaite généraliser la méthode « Lean » dans les petites et moyennes entreprises et tout particulièrement dans la sous-traitance des grands groupes.

A l'heure où le principal donneur d'ordre de la région « Peugeot », qui fait régulièrement pression sur ses sous-traitants en diminuant les coûts, réduisant les délais, vient d'annoncer sa volonté de diminuer par 2 ou 3 leur nombre, souhaite leur imposer cette méthode qu'il a mis en œuvre depuis quelques années dans ces usines.

Le résultat sur l'emploi est catastrophique, en quelques années, le site de Sochaux est passé de plus de 40 000 salariés à un peu plus de 10 000 aujourd'hui, et n'a pas empêché les délocalisations. Certains vont nous rétorquer que cela aurait pu être pire et qu'il pourrait ne plus exister aucune usine en France.

Mais en fait qu'est-ce que la méthode « Lean » ?

Comme cela se fait régulièrement autour de toute nouvelle exploitation, on est très prudent avec le vocabulaire. On parle « réduction des coûts pour l'élimination des gaspillages », « production en flux tendu » et on boucle le discours avec « la qualité pour satisfaire le client ». Derrière ces concepts, c'est l'exploitation des salariés pour générer le maximum de bénéfice. Pour ceux qui en doute, le mot lean en anglais signifie « amaigrissement ou maigrir ». Mais je n'ai jamais vu une seule entreprise présenter cette méthode avec sa traduction française. A ce niveau l'imagination des communicants est sans limite.

Plus sérieusement et concrètement, il s'agit d'associer les salariés à la performance de l'entreprise et de ne retenir que les idées qui vont dans ce sens. C'est une méthode de management qui repose sur des techniques de manipulation mentale, elle effectue le tri des salariés, elle ramène à des marges de manœuvre et d'initiative très réduite y compris dans l'encadrement. Tout cela entraîne du stress et développe des risques psychosociaux. Une des rare étude menée par le Ministère du Travail conclue que cette méthode rationalise les process de fabrication et diminue les postes de travail, aggrave les conditions de travail, accroît le stress et augmente l'absentéisme. De nombreux médecins du travail émettent de sérieuses réserves sur les conséquences psychologiques et les troubles musculo-squelettiques sur les salariés.

Bien entendu, vous avez compris notre désapprobation de cette méthode de management et notre refus d'accepter que notre collectivité soit associée à cette école. De nombreuses collectivités sollicitées pour un financement n'ont pas donné leur accord.

Mais le dossier doit aussi nous interpeller sur notre compétence à financer de la formation. Alors que les crédits de formation professionnelle ne sont pas utilisés dans leur intégralité et que le MEDEF demande chaque année de nouvelles exonérations, est ce à notre collectivité de pallier à ce désengagement qui relève des entreprises, de l'Etat voir des Régions ? Monsieur le Président, nous vous demandons donc de retirer cette délibération qui ne correspond pas à nos prérogatives.

Interventions diverses et publications d'articles

**Samedi 14 juin 2008
Parrainage Républicain**

Mesdames et Messieurs

Notre pays qui proclame les trois valeurs de notre République, « Liberté, Egalité, Fraternité » a, plus qu'un autre, le devoir de traiter avec vigilance les réfugiés qu'ils soient politiques ou économiques.

Mais aujourd'hui, les Sans papiers sont de plus en plus des sans droits tant les procédures d'expulsion du territoire deviennent une nécessité chiffrée : les préfets doivent faire du chiffre pour servir cette honteuse politique gouvernementale d'immigration !

L'exemple de Khadilas en montre l'absurdité et le cynisme ! Après avoir subit l'oppression dans son pays, l'exploitation par les passeurs, elle se fait interpeler comme une criminelle quelques jours avant son mariage avec Mahlas le 20 décembre 2007, alors qu'elle est enceinte.

C'est pourquoi nous allons placer solennellement Khadilas sous notre protection tout d'abord parce qu'elle n'est pas responsable des convulsions de notre société malade de son repli sur elle même, ou le migrant est perçu comme un criminel, un envahisseur alors qu'il est une richesse pour notre société.

Nous allons la placer sous notre protection car elle n'est pas responsable de la situation de quasi guerre civile que connaît la Géorgie son pays d'origine, où son ethnie la minorité Yézide, est bafouée dans ses droits les plus fondamentaux.

Nous allons procéder dans quelques instants au parrainage de Khadilas, nous allons l'accueillir dans la communauté des citoyens de la République, nous allons lui souhaiter la bienvenue, lui apporter notre soutien, et restaurer sa dignité.

Et par cette acte solennel nous allons réaffirmer notre attachement aux valeurs de solidarité, de fraternité et d'universalité qui fondent notre engagement militant, associatif et politique.

Solange Joly

Prise de parole des Elu-es Communistes de Besançon
Rassemblement en commémoration et hommage
à tous les morts de la guerre d'Algérie
19 mars 1962 - 19 mars 2012
Esplanade des droits de l'Homme, Besançon

Le colonialisme et la guerre d'Algérie ont laissé un bilan effarant. Des centaines de milliers d'Algériens et des milliers de Français en ont été les victimes. Des crimes irréparables ont été commis comme les massacres épouvantables du 8 mai 1945, la pratique de la torture... La France doit accepter le fait que rien ne peut être dépassé tant qu'il n'y aura pas une acceptation claire de sa propre responsabilité et compréhension pour la blessure infligée au peuple algérien. Les autorités françaises doivent reconnaître le tort historique fait à la nation algérienne par le colonialisme, la répression et la guerre. Notre pays en sortirait grandi.

C'est dans cet esprit que la semaine dernière, le groupe "Communiste, Républicain et Citoyen" au Sénat a décidé de déposer une nouvelle fois une proposition de loi visant à faire du 19 mars la date officielle de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie.

Il n'est en effet pas acceptable qu'une date dénuée de sens – le 5 décembre – ait été imposée en 2003 par Jacques Chirac à l'instigation des nostalgiques de l'Algérie française.

Militer pour l'instauration de cette date de commémoration, c'est non seulement combattre le déni du passé colonial de notre pays mais y compris toutes les nouvelles formes de colonialisme, de négationnisme qui oppriment encore de nos jours ou pervertissent les esprits : soutien à des dictatures, poursuite du pillage des richesses naturelles des anciennes colonies, engagement des soldats français dans de lointains conflits, réhabilitation de l'OAS...

Oui, il est plus que jamais indispensable de faire la clarté sur cette période de notre histoire, sur ses zones d'ombre. C'est à ce prix que pourraient s'effacer les séquelles de la guerre d'Algérie et s'instaurer une compréhension et un respect mutuel entre les deux rives de la Méditerranée, et rapprocher enfin nos deux peuples au destin et à l'histoire commune.

Je vous remercie de votre attention.

Article pour le journal de l'Association Aqua Public Europa, 29/09/2011

La ville de Besançon est située dans l'est de la France et compte environ 120 000 habitants. Depuis toujours, la gestion de l'eau est restée publique et les archives de la ville font apparaître qu'un des premiers agents municipaux était attaché à la gestion de l'eau. Depuis, malgré une tentative de privatisation dans les années 90, l'eau et l'assainissement sont gérés en régie sous l'autorité du Conseil municipal, pour le bien de nos concitoyens.

Cette gestion nous permet d'avoir un prix de l'eau qui est l'un des moins élevés de France pour les villes de plus de 100 000 habitants, grâce à des investissements financiers et humains constants. C'est l'un des premiers atouts d'une gestion publique : voir à long terme en pensant aux générations futures.

Ces investissements permettent de disposer d'un personnel compétent, de techniciens qualifiés qui surveillent, contrôlent, réparent tous les jours afin d'assurer un service public de qualité.

Lors de nos investissements, nous travaillons sur l'élaboration des appels d'offres qui correspondent au mieux à nos attentes. Pas de sous-investissement ni de surinvestissement : avec nos personnels nous choisissons le matériel le plus adapté à nos besoins. Nous pouvons

contrôler les travaux, les adapter à nos futurs besoins d'exploitation, en suivant la construction de nos ouvrages. A la différence d'une délégation de service publique, nous ne sommes pas influencés par le fermier pour choisir le matériel proposé par l'une des filiales de son groupe.

Cette gestion publique nous permet de travailler fortement sur nos ressources, avec la mise en place de périmètres de protection. De plus nous allons plus long dans notre démarche en associant tous les acteurs (agriculteurs, municipalités, service de l'Etat, SNCF, etc.) qui peuvent amener une détérioration de notre eau brute. Ce type d'action est très intéressant d'un point de vue environnemental mais aussi financier, puisqu'il nous permet de ne pas augmenter le niveau de technicité de nos stations de traitement d'eau, étant donné que le niveau de pollution reste bas.

Dans le cadre de l'intercommunalité voulue et non pas imposée, nous avons lié des contacts avec les syndicats de gestion de l'eau autour de notre cité et nous avons voulu créer des interconnexions de secours. La première fut réalisée avec une régie et non pas avec des syndicats ayant des délégations de service public. Les fermiers ont tout intérêt à rendre dépendant les collectivités de leur connaissance sur le sujet, pour éviter de perdre des contrats et de pouvoir mettre en place des tarifs souvent exagérés. Aujourd'hui, si leurs tarifs diminuent, c'est parce qu'ils ont peur du retour en régie des collectivités. Il est scandaleux que les contrats se renégocient à moins 20%, voir moins de 40% aujourd'hui, alors qu'auparavant, toute baisse du prix était jugée impossible.

Sur Besançon, nous sommes allés encore plus loin en valorisant l'eau du robinet par une campagne de communication pour rassurer notre population, afin qu'elle la consomme sans appréhension. Cette démarche permet aux bisontins à la fois de faire des économies substantielles tout en ayant un geste simple pour la préservation de notre environnement, en réduisant la production de déchets. Là aussi, un fermier nous aurait-il proposé une telle communication alors qu'il n'aurait aucun bénéfice à faire? Aurait-il résisté aux pressions des syndicats des eaux minérales lorsque l'on connaît les connexions entre les entreprises ? La maîtrise publique de l'eau dans notre collectivité nous a également permis d'acquérir une expertise que nous avons pu valoriser dans des projets de coopérations internationales. Sans cette expertise, ces projets n'auraient jamais vu le jour !

Les élus et les services accompagnent de nombreuses collectivités dans l'est de la France dans leur réflexion et les aide à passer le pas vers un retour en régie. Pour l'instant ceux qui on franchit cette étape ne le regrette pas, tout au contraire. C'est à vous le faire aujourd'hui !

Christophe LIME

13 février 2012, Article Consommer l'eau du Robinet en toute sécurité

Quelques mois après ma prise de fonction en tant que Adjoint à l'Eau et à l'Assainissement à la ville de Besançon, je me suis interrogé sur deux points. Pourquoi les habitants de ma commune consommaient de l'eau de source en bouteille alors que l'eau municipale est d'une qualité équivalente ? Pourquoi si peu d'habitants étaient informés du travail formidable réalisé par les employés municipaux pour obtenir ce résultat ?

Dans un premier temps, nous avons beaucoup réfléchi et nous avons pensé que derrière la consommation des eaux en bouteille, il y avait une marque avec un symbole de qualité et de sécurité alimentaire. Nous avons donc entrepris un travail important à l'intérieur des services pour sécuriser, fiabiliser nos sources d'alimentations en faisant connaître systématiquement au grand public tous les efforts que nous réalisons. Aujourd'hui nous sommes certifiés ISO 9001, ISO 14001, ISO 18001, sur toute la chaîne de l'eau et de l'assainissement.

Dans un deuxième temps nous avons donné un nom à notre eau municipale : « La Bisontine ». Cette marque avait pour but d'identifier l'eau du robinet et d'éveiller l'intérêt et la curiosité de nos concitoyens. Nous avons du être la première ville en France à donner une appellation à notre eau municipale, ce qui a déclenché une couverture médiatique non négligeable qui a permis de faire connaître notre régie municipale.

Ensuite, nous avons mené de nombreuses initiatives sur nos ressources d'eau et tout particulièrement sur le périmètre de protection de notre principale source d'alimentation, « la source d'Arcier ». Ce périmètre de protection s'étend sur 102 km². Bien entendu, nous avons commencé par les obligations légales mais très rapidement, nous avons voulu aller plus loin.

Ces démarches se sont toujours réalisées en associant le plus grand nombre d'acteurs : les municipalités rurales où se situent notre zone de protection, avec leurs élus mais aussi leurs employés municipaux. Cette action nous a permis de réduire de façon significative l'utilisation de pesticides avec des plans de désherbages sur chaque commune et l'utilisation de moyens alternatifs (désherbages thermique, ...) pour éliminer une grande partie des produits phytosanitaires.

Nous avons mené des actions de préventions et de sensibilisations en direction de l'ensemble des habitants au travers des journaux municipaux.

Des rencontres ont eu lieu avec d'autres acteurs ayant un impact sur notre périmètre de protection, comme Réseau Ferré de France sur la voie de chemin de fer traversant la zone, le Conseil général du Doubs sur l'entretien des routes, les responsables de l'aérodrome et de la station de stockage des hydrocarbures pour réfléchir ensemble à l'entretien de leur domaine, et diminuer fortement l'usage de désherbant.

Une action spécifique a été menée avec les agriculteurs et la Chambre Départementale d'Agriculture ce qui a permis d'obtenir une gestion raisonnée des espaces cultivés mais aussi une modification de l'utilisation des terres agricoles (passage de terres cultivées en prairie). **Cette action me semble d'autant plus importante d'un point de vue symbolique que nous avons rencontré ces acteurs sans volonté de les culpabiliser mais véritablement en leur proposant de travailler en commun, dans un respect mutuel pour progresser ensemble.**

Avec l'aide de l'Agence de l'eau qui a considéré le captage de la source d'Arcier comme prioritaire dans le cadre du Grenelle de l'environnement, nous souhaitons faire évoluer ces exploitations agricoles d'une gestion traditionnelle vers celle de l'agriculture biologique. Il nous faut donc travailler avec des volontaires qui soient prêt à étudier ces transformations, mais aussi réfléchir à structurer l'ensemble de la filière notamment l'écoulement de leur production. Une des idées retenues seraient de soutenir les exploitations qui nous ont aidées dans cette démarche en permettant de vendre leur produit biologique à notre collectivité pour les cantines scolaires mais aussi celles des cantines des collèges du Conseil général, des lycées du Conseil régional, voir d'autres. L'agriculture biologique doit soit synonyme de circuits courts.

En fonction des difficultés, nous n'excluons pas d'acquérir une exploitation agricole dans le cadre d'un accord avec tous les acteurs et de favoriser l'installation d'un jeune agriculteur pour développer la filière biologique.

Avec ces actions à long terme dont seule la gestion publique montre l'efficacité, nous avons réussi à stopper la dégradation de notre eau brute, avec pour conséquence de rassurer nos consommateurs, préserver l'environnement et d'éviter des investissements conséquents sur nos usines de traitement.

Seule la gestion publique de l'eau permet d'avoir une vision globale des différentes problématiques, dans le but de préserver et de transmettre dans les meilleures conditions possibles notre eau aux générations futures.

Fort du succès de la mise en valeur de notre eau du robinet, nous avons réfléchis afin de proposer de l'eau pétillante. Nous avons l'opportunité d'avoir sur notre ville, une entreprise familiale d'embouteillage. Nous lui avons proposé de fabriquer une eau pétillante à partir de notre eau municipale, que nous avons appelé « **la Bisontine Pétillante** ».

Ce produit est aujourd'hui proposé à la vente sous différentes conditions : Nous avons souhaité une commercialisation restreinte au niveau géographique en gardant des circuits courts, limitant les transports. Nous avons remis au gout du jour la gestion du verre par consigne, abandonnée par la grande distribution au détriment des collectivités locales qui sont contraintes de prendre en charge la gestion du verre.

Une partie du travail (système de fermeture) est réalisé pour partie par des employés municipaux du centre handicapés et d'aide au travail (CHAT). Le produit est proposé à un prix inférieur à toutes les autres eaux gazeuses.

Notre démarche de valorisation de l'eau municipale est pleinement dans notre conception du développement durable en associant la défense de notre environnement, le développement économique, l'action sociale au service de nos concitoyens.

A cette époque, nous avons subi les pressions des syndicats des eaux de source et minérale qui au travers de courriers plus ou moins menaçants ont cherché à nous intimider.

Malgré ces tentatives, nous avons voulu aller plus loin en supprimant toute eau en bouteille dans nos crèches. La pédagogie, la concertation avec les parents, les professionnels de nos structures d'accueil de petite enfance ont été des éléments indispensables à la réussite du projet. De nombreuses réunions avec la participation d'un hydrogéologue pour expliquer les circuits de l'eau et ses traitements ainsi que les exposés d'un pédiatre renommé ont permis de rassurer tout le monde.

Cette action est particulièrement symbolique de la confiance qui nous avons réussi à établir avec notre population. Notre eau est non seulement reconnue comme une eau de qualité et très abordable mais elle est devenue une source de fierté. Cette fierté permet de valoriser l'action de notre personnel ce qui était un des buts recherchés. Le personnel qui est affecté au service est reconnu au travers du logo de « la Bisontine » qui est inscrit sur tous les vêtements de travail et sur l'ensemble des véhicules du service.

Les résultats commencent à porter leur fruit. Sur nos eaux brutes après de nombreuses années de lente dégradation de la qualité, nous avons d'abord réussi à stabiliser le taux de nitrate et depuis deux ans, nous enregistrons une baisse de celui-ci.

Concernant la consommation de l'eau du robinet par nos concitoyens, nous réalisons des enquêtes téléphoniques tous les trois ans pour connaître les appréciations et les attentes de chacun. Les derniers résultats qui viennent de nous parvenir début 2012 nous font état d'une nouvelle progression dans l'appréciation de nos services et d'une augmentation constante des usagers qui boivent principalement de l'eau du robinet. C'est près de 85 % de la population bisontine que nous avons réussi à rassurer ce qui leur permet d'économiser de l'argent tout en respectant l'environnement. Il faut savoir que lorsqu'une famille décide de ne plus utiliser les eaux en bouteille elle réalise une économie de 300 à 400 euros par an, ce qui correspond à sa facture annuelle de la totalité de sa consommation d'eau.

Pourtant il semble que nous ayons du mal à convaincre dans les quartiers populaires alors que c'est souvent dans ces familles que le manque de moyen est le plus flagrant. Notre information a du mal à leur parvenir. Nous nous retrouvons face à des familles issues de l'immigration dont la confiance dans l'eau du robinet n'est pas très élevée. C'est pourquoi nous avons décidé de mener des actions spécifiques au travers de nos épiceries sociales et avec tous les acteurs sociaux et nos offices de logements. Notre action doit correspondre au plus grand nombre de nos concitoyens, tout particulièrement les plus fragilisés par notre société.

Notre mission de service public ne peut s'en sortir que grandi. Tout cela est possible grâce à l'implication de nombreux services municipaux, CCAS, Education, Communication, Juriste, Mission développement durable. C'est toute la gestion publique qui se met en mouvement au service de nos concitoyens.

Adjoint au Maire Communiste, Eau et Assainissement de la Ville de Besançon

Courriers adressés par le Groupe Communiste

Groupe Communiste
Ville de Besançon

Mardi 20 mai 2008

Objet : Motion de l'Opposition municipale concernant le service minimum lors des grèves dans les écoles primaires et maternelles

Monsieur le Maire,

L'Opposition municipale souhaite faire voter lors du Conseil municipal du 22 mai 2008 une motion pour la mise en place d'un service minimum dans les écoles primaires et maternelles de la ville de Besançon.

En plus d'être une atteinte au droit de grève, nous considérons que la municipalité n'a pas vocation à intervenir dans une grève concernant les fonctionnaires dépendant de l'Education nationale, donc de la fonction publique d'Etat.

D'autre part, la mise en place de ce service minimum par des agents de la municipalité pose un certain nombre de problèmes juridiques. En effet la caisse d'allocations familiales exige un niveau de diplôme - CAP, BAFA - au personnel chargé de l'accueil périscolaire des enfants. Ajoutons qu'en cas d'accident, la municipalité, et donc son maire, deviendrait responsable au regard de la loi.

La prise en charge financière de ce dispositif serait supportée par la municipalité.

Enfin, le service minimum remettrait en question le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités locales. Là où la loi a transféré notamment aux régions la compétence en matière de transport, l'Education nationale, elle, est de la compétence exclusive de l'Etat. Celui-ci peut-il donc librement imposer aux communes un service minimum dans un secteur dont il a seul la responsabilité? Le personnel communal relève de l'autorité du maire et non pas de l'Etat.

Compte tenu de ces éléments, les élus du Groupe Communistes proposent **au Groupe majoritaire de ne pas mettre aux voix la motion** de l'Opposition municipale lors du prochain Conseil municipal.

Veillez recevoir Monsieur le Maire nos sincères salutations.

Pour les élus communistes
Annie MENETRIER

Monsieur le Maire,

Nous sommes informés de la situation difficile à la Direction des Relations Internationales, suite à la décision de Direction générale et de la Direction des ressources humaines de ne pas renouveler le contrat de M. X.

Si nous comprenons les nécessités d'une gestion rigoureuse, mises en avant par l'administration, nous pensons que la parole des agents doit aussi être entendue et qu'elle n'est pas dénuée d'intérêt puisque chacun reconnaît la qualité de leur travail et leur implication au service de la collectivité.

Dans un souci d'apaisement, nous souhaitons vivement qu'une discussion se mette en place entre les différentes parties concernées, afin que chacun puisse faire entendre ses arguments avant qu'une décision définitive soit prise.

Nous sommes convaincus qu'une solution « par le haut » est possible. Cette décision permettrait d'assurer la continuité des dossiers dans de bonnes conditions afin que les élus engagent leur mandat avec des personnels en capacité de les aider efficacement et de préparer la transition avec un agent nommé sur un emploi statutaire.

Persuadés que vous aurez à coeur de régler cette question au mieux, nous vous prions de croire, Monsieur le maire, à l'expression de nos sincères salutations.

Christophe LIME
Annie MENETRIER

Mme Pascale MERONO
Mr Jean-Paul VERNIER
Mr Marc NOIROT
Mr Daniel PRAUN

Les élu(e)s Communistes
De la Ville de Besançon

Lundi 25 août 2008

Cher Daniel et Amis artistes

Nous avons bien reçu votre courrier concernant l'appréciation de l'animation de la période estivale et tout particulièrement la location de la galerie de l'ancienne Poste. Nous pensons que vos remarques sont pertinentes et doivent être étudiées par la commission culture de la ville de Besançon, où siège notre camarade Solange JOLY. Elle fera valoir vos arguments et vous tiendra au courant du résultat des débats.

Au plaisir de te revoir et de vous revoir lors d'une prochaine manifestation culturelle ou autre.

Annie MENETRIER
Présidente du groupe Communiste de la ville de Besançon

Christophe LIME
Adjoint au Maire de Besançon
Délégué à la Communauté d'agglomération du Grand Besançon
Président de l'Association Départementale
Des Elus Communistes et Républicains

59 rue des Flutttes Agasses
25000 Besançon

Mercredi 1 octobre 2008

Monsieur le maire,

Durant toute la campagne des élections Sénatoriales, nous avons rencontré de nombreux élus qui nous ont fait part de leur crainte d'un désengagement massif des services publics de proximité (école, gendarmerie, La Poste, l'équipement, etc...). Cette inquiétude a été entendue par l'ensemble des candidats et leur profession de foi étaient fortement axées sur leur volonté de défendre le service public de proximité, élément déterminant de l'aménagement du territoire dans toutes les communes rurales, les bourgs et les villes du département.

Depuis fin septembre, les élus Communistes et Républicains apportent leur soutien aux salariés de La Poste pour un service public postal de qualité sur l'ensemble de notre territoire.

Mais nous pensons que très rapidement, les maires avec l'ensemble de leurs conseils municipaux doivent exprimer publiquement leur soutien aux services publics et surtout obtenir un moratoire afin de donner du temps pour déterminer les besoins des collectivités et des usagers pour un aménagement harmonieux de notre pays. Nous souhaitons que les associations d'élus organisent un rassemblement devant la Préfecture de Région quelques soit leur couleur politique, l'importance de leur municipalité, afin de montrer à la population notre attachement et les sensibiliser aux conséquences dramatiques d'un retrait des services publics de proximité.

Imaginons l'ampleur d'un rassemblement départemental si chaque élu met la même motivation que lorsqu'un service public est supprimé dans sa commune. Nous devons agir ensemble pour être efficace et donner un avenir à nos communes.

C'est pourquoi nous souhaiterions vous rencontrer, selon vos disponibilités, afin de débattre d'un tel rassemblement et des suites que nous pourrions lui donner.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Christophe LIME

A : Parti Ouvrier Indépendant, Comité de Besançon

Objet : protection de la population

Chers camarades,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 17 novembre 2008, concernant la protection de la population face à l'augmentation des loyers durant cette période de crise.

Depuis de nombreux mois, les élus communistes ont demandé l'arrêt des expulsions, et nous avons demandé par écrit au maire la mise en place d'un arrêté pour interdire les coupures d'énergie sur la commune de Besançon.

Malheureusement, et vous le savez fort bien, nous ne sommes que trois au Conseil municipal et nos propositions n'ont été soutenu par aucun autre groupe politique. Cela démontre la volonté des communistes à se battre pour que nos concitoyens, tout particulièrement les plus fragilisés par la crise, soit protégés et que le renforcement de notre groupe est indispensable.

Dès cet automne, tous les élus communistes dans les Conseils d'administration des organismes logeurs ont refusé le vote des augmentations proposées. Nous sommes sensibles aux conditions de vie de nos concitoyens et nous nous battons tous les jours, que ce soit dans la rue comme dans les instances de décision.

En espérant avoir répondu à votre attente, recevez chers camarades, nos cordiales salutations.

Les Elus communistes

A : Monsieur le Maire, Jean-Louis FOUSSERET

Objet : dossier logement

Monsieur le Maire,

Alors que la situation économique se dégrade de jour en jour et que de plus en plus de familles connaissent des difficultés croissantes notamment en matière de logement, nous vous sollicitons afin d' avoir un état des lieux sur les 5 dernières années concernant les constructions et les déconstructions de logements sociaux des bailleurs, Grand Besançon Habitat, SAEIMB, Néolia, Habitat 25.

Par ailleurs, nous vous proposons que ces éléments d'information nous permettent d' avoir une réflexion approfondie sur ce sujet en municipalité.

Vous remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Pour les élus Communistes
Annie MENETRIER

Annie MENETRIER
Conseillère Municipale de Besançon
Vice-Présidente de la CAGB

A Besançon le 15 janvier 2009

A l'intention de Mr Jacques BARTHELEMY
Préfet de la Région Franche-Comté

Monsieur Le Préfet de Région,

Je me permets de vous contacter au sujet de Monsieur X, citoyen d'origine togolaise, âgé de 19 ans, qui connaît une situation préoccupante.

En effet, Monsieur X tennisman classé à l'ATP est menacé dans son pays pour s'être opposé, notamment dans la presse togolaise, au malversation financière entre l'équipe nationale et le ministre des sports. Un retour dans son pays d'origine le condamnerait à de graves représailles.

Or, depuis son arrivée en France en juillet 2007, Monsieur X est inscrit cette année au lycée PERGAUD, où il donne pleine satisfaction à ses professeurs. Il envisage de poursuivre des études supérieures en France. Il est également bénévole au BRC tennis Club, comme moniteur auprès les jeunes.

Compte tenu de cette situation, je m'adresse à vous, Monsieur Le Préfet, afin d'obtenir un rendez-vous avec vos services d'ici fin janvier 2009. Je reste à votre disposition pour plus d'informations.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, recevez, Monsieur Le Préfet, mes salutations distinguées.

Annie MENETRIER
Conseillère Municipale de Besançon
Vice-Présidente de la CAGB

Les Elus Communistes de la municipalité de Besançon

Le mercredi 21 janvier 2009

A Monsieur le Président du Conseil général du Doubs

Monsieur le Président,

Suite à leur demande, nous avons rencontrés les représentants syndicaux de la CGT des agents techniques des collèges. Lors de cette rencontre, ils nous ont fait part de leurs ressentis suite à la décentralisation. Ils trouvent que la collectivité territoriale prend mieux en compte leur condition de travail.

Cependant, ils considèrent qu'un certain nombre de chef d'Etablissement se comporte « comme des patrons », réagissant de manière relativement autoritaire, faisant peu de cas à l'égard de ces personnels.

N'ayant aucun représentant communiste dans votre assemblée, et en tant qu'élus communistes, nous souhaitons vous faire part de cette situation et vous sensibiliser sur les conditions de travail de ces fonctionnaires territoriaux afin d'apporter des réponses à leurs préoccupations.

Comptant sur votre compréhension, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

La Responsable du Groupe Communiste
Annie Ménétrier

Les Elus Communistes de la municipalité de Besançon

Le mercredi 21 janvier 2009

A Madame la Présidente du Conseil régional de Franche Comté

Madame la Présidente,

Suite à leur demande, nous avons rencontrés les représentants syndicaux de la CGT des agents techniques des lycées. Lors de cette rencontre, ils nous ont fait part de leurs ressentis suite à la décentralisation. Ils trouvent que la collectivité territoriale prend mieux en compte leur condition de travail.

Cependant, ils considèrent qu'un certain nombre de chef d'Etablissement se comporte « comme des patrons », réagissant de manière relativement autoritaire, faisant peu de cas à l'égard de ces personnels.

N'ayant aucun représentant communiste dans votre assemblée, et en tant qu'élus communistes, nous souhaitons vous faire part de cette situation et vous sensibiliser sur les conditions de travail des fonctionnaires territoriaux afin d'apporter des réponses à leurs préoccupations.

Comptant sur votre compréhension, veuillez agréer, Madame la Présidente, mes sincères salutations.

La Responsable du Groupe Communiste
Annie Ménétrier

A : Monsieur le Maire de Besançon

Monsieur le Maire,

Depuis quelques semaines, nous organisons différentes réunions afin d'équilibrer nos investissements ainsi que l'ensemble des financements de notre collectivité. Nous ne sommes pas surpris par les difficultés de l'exercice puisque dès le mois de juin, notre collègue Christophe LIME avait attiré fortement l'attention des membres de notre majorité, et bien entendu ceux des groupes de travail PPI et APPEL sur notre situation financière délicate, suite aux perspectives de financement par la ville de la réalisation du TCSP.

A cette époque, le financement prévu était de 20 millions d'euros de subventions et d'environ 40 millions d'euros ramenés depuis, à 20 Millions d'euros pour les aménagements à la charge de la ville. Nous avons demandé que l'équilibre du PPI soit mise en œuvre avant la prise de décision de la réalisation du TCSP afin de bien prendre en compte les conséquences pour notre collectivité.

Cette demande avait été rappelée lors de notre déclaration à la séance de la Communauté d'agglomération du 18 décembre 2008. Depuis et malgré les réunions, nous avons fait que de décaler le financement de certains projets. C'est ce que nous réalisons chaque année afin d'équilibrer l'année N+1. Aujourd'hui « la marche » est beaucoup plus importante et le déficit correspondant au financement non programmé de 40 millions d'euros pour la réalisation du TCSP n'est pas forcément assuré.

L'orientation prise lors de la municipalité du 26 janvier de diminuer de 40 % les enveloppes annuelles ne va pas dans le bon sens et va fortement diminuer nos interventions au quotidien, alors que nos concitoyens subissent les effets de la crise. Nous sommes inquiets que cette décision devienne la règle dans nos prochaines orientations, ce qui nous éloignerait des attentes de la population.

Nous profitons de ce courrier pour vous demander de proposer une motion à la prochaine séance de la communauté d'agglomération pour dénoncer l'annonce fantaisiste de la suppression de la taxe professionnelle faite par le Président de la République et les difficultés importantes que cela engendrera pour les collectivités et le développement du territoire.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Annie MENETRIER
Présidente du Groupe Communiste

A : Monsieur le Maire, Jean-Louis FOUSSERET

Objet : dossier logement

Monsieur le Maire,

Dans notre courrier en date du vendredi 19 décembre 2008 nous vous avons sollicité afin d'avoir un état des lieux sur les 5 dernières années concernant les constructions et les déconstructions de logements sociaux des bailleurs, Grand Besançon Habitat, SAEIMB, Néolia, Habitat 25.

Par ailleurs, nous vous proposons que ces éléments d'information nous permettent d'avoir une réflexion approfondie sur ce sujet en municipalité.

N'ayant pas eu de réponse de votre part, nous nous permettons de vous solliciter à nouveau.

Vous remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Pour les élus Communistes
Annie MENETRIER

Le Vendredi 13 mars 2009

A : Monsieur le Président du Centre Culturel Islamique de Franche-Comté

Monsieur le Président,

Lors de notre dernière entrevue, vous avez émis le souhait d'avoir des informations sur le carré musulman des cimetières de Besançon.

Après renseignement auprès des services municipaux, le nombre de place du carré musulman est de 224 places. 71 nouvelles places sont en projet.

Concernant les repas des cantines scolaires, je vous informe que la commission devant statuée sur cette problématique a été relancée. Les élus communistes participeront au réflexion. Nous ne manquerons pas de vous informer des conclusions qui seront prises.

Cordialement,

Pour le Groupe Communiste
Christophe LIME
Adjoint au Maire de Besançon

Solange JOLY
Conseillère Municipale Déléguée
aux personnes âgées
et aux liens intergénérationnels

Mercredi 1 avril 2009

Monsieur le Directeur,

Vous avez reçu un courrier en date du 9 février 2009 de Monsieur X, attirant votre attention sur les difficultés de sa mère, Madame X, domiciliée X à Besançon.

En effet cette dame âgée de 88 ans a les plus grandes difficultés à accéder à son appartement au 1^{er} étage, du fait de l'absence de rampe d'escalier dans le hall de l'immeuble.

Le nombre de personnes âgées augmentant du fait du vieillissement de la population, ce type d'installation devient plus que nécessaire dans les immeubles afin de faciliter le déplacement de nos aînés.

C'est pourquoi, je vous serai reconnaissant de bien vouloir examiner à nouveau la demande de Monsieur X de mettre en place cette rampe.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Solange JOLY

Copie à :
Monsieur Jean-Yves CLAVELOUX

A : Monsieur le Président de l'Association

Monsieur le Président,

Suite à la conférence débat du mercredi 18 février, je vous transmets les principales idées de mon intervention. Je tiens à vous remercier une nouvelle fois pour votre invitation et je reste à votre disposition pour toutes autres contributions.

Pour un retour à une régie publique, il faut une vraie volonté politique pour dépasser toutes les difficultés et s'appuyer sur une demande de la population. Toutes les initiatives de débats sont intéressantes et vont dans ce sens.

Le prix est un élément important mais il ne faut surtout pas faire croire que les baisses vont être importantes tout particulièrement si l'on veut avoir une politique ambitieuse d'investissement pour sécuriser les alimentations, améliorer la qualité de l'eau et préserver les ressources. Ces investissements ne peuvent avoir que des retombées à moyen terme.

Le thème du développement durable doit être un axe essentiel. Sur la ville de Besançon nous avons travaillé plusieurs domaines :

- Travail sur nos périmètres de protection des ressources en allant au-delà des obligations réglementaires en associant les agriculteurs, les employés municipaux, toutes les administrations (RFF, DDE, etc), les entreprises privées et les citoyens pour limiter les polluants.
- Travail avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour améliorer retraitement des polluant pour les PME et PMI
- Travail pour la valorisation de notre eau pour développer sa consommation en lieu et place des eaux de sources et minérales vendues sur le marché (Bisontine et Bisontine pétillante).

Le retour en régie permet de renforcer ses équipes de direction, de pouvoir prendre des décisions d'investissement en toute indépendance des grands groupes privés. Généralement, le fermier propose toujours le produit vendu par une de ses filiales, qui ne correspond pas toujours à la meilleure réponse souhaitée par la collectivité.

A Besançon nous avons développé une aide internationale, tout particulièrement avec un camp de palestinien d'Aquabat Jaber à côté de Jéricho.

Pour revenir au prix qui reste une demande importante pour les usagés, tout particulièrement en temps de crise économique.

En 1992, avant le passage au privé de la gestion de l'eau la Communauté d'Agglomération de Montbéliard, la différence de tarif était de 36,10 € en faveur de Besançon.

En 2008 la différence s'est accentuée à 110 € ce qui représente une augmentation supplémentaire de 74 € pour les usagés du Pays de Montbéliard. L'augmentation a été doublée sur les années citées.

Mais, au risque de me répéter, le combat est avant tout particulièrement « politique ». Doit-on considérer que l'eau, élément primordial et de première nécessité, doit être confiée à des intérêts privés ? Lorsque l'on a répondu à cette question, le reste est sans ambiguïté.

Voilà quelques éléments, j'espère qu'ils vous permettront de continuer à débattre de votre avenir et je vous souhaite bonne continuité et bonne chance pour la suite et l'avenir de votre association.

Cordialement

Christophe LIME
Adjoint au Maire de Besançon

24 avril 2009

A : Membre de l'association des Elu-es Communistes et Républicains du Doubs

Cher collègue

Je me permets de vous écrire dans le cadre de la préparation des élections européennes qui se tiendront le dimanche 7 juin 2009. A la veille de ce scrutin important, on ne peut pas dire que les médias préparent fortement cette échéance et mettent en évidence les initiatives du Front de Gauche qui réunit le Parti Communiste, le Parti de Gauche (anciens socialistes autour de Mélenchon), la Gauche Unitaire (Militants issus du NPA).

Nous ne pouvons que compter sur nous pour réussir cette mobilisation politique qui peut être la poursuite des fortes mobilisations sociales. Il faut donner de la perspective politique à un rassemblement à la gauche du Parti Socialiste qui correspond à une vraie attente de nos concitoyens. Les élections européennes ne doivent pas être sous estimées, car plus de 80 % des lois françaises sont issues de directives européennes et une nouvelle disposition sur le marché de l'énergie est en prévision.

Je vous invite à venir au meeting que nous allons organiser le :

**MEETING DU FRONT GAUCHE
LE 7 MAI**

**20H30
A BESANCON
PALAIS DES SPORTS**

Avec la participation de :

Hélène FRANCO

Parti de Gauche, Tête de liste pour le Grand Est

Francis WURTZ

Député européen Parti Communiste Français, Président du Groupe de la Gauche Unitaire
Européenne

Jean-Luc MELENCHON

Sénateur du Parti de Gauche

Christian PICQUET

Porte-parole de la Gauche Unitaire

Issue du NPA

Votre présence contribuera à la réussite de ce meeting. Je sais également pouvoir compter sur vous pour faire connaître cette initiative afin de faire participer le maximum de nos concitoyens.

Christophe LIME
Adjoint au Maire de la ville de Besançon

Mercredi 22 juillet 2009

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la procédure APPEL, et suite au séminaire budgétaire du 6 juillet 2009, nous souhaitons apporter notre contribution à la préparation de la réunion du 5 septembre sur les orientations de notre municipalité pour les années à venir.

Nous tenons à rappeler que les choix que nous devons faire n'ont pour l'instant rien à voir avec la situation de crise que connaît notre pays. En effet, ce sont des choix d'investissement que nous avons décidé il y a quelques mois et dont nous avons souligné, à l'époque, les risques financiers pour notre collectivité. Nous parlons bien entendu de la mise en œuvre du Tram dont le coût s'élève à 40 millions d'euros (20 millions d'euros de subvention et 20 millions d'euros d'accompagnement pour les aménagements). La réunion de juillet a démontré que le projet allait peser lourdement sur nos investissements. Ainsi, au regard des documents de travail, il n'est pas prévu d'aménagement nouveau à partir de 2012 ; et tout cela sans équilibrer le PPI (il manque toujours 46 millions d'euros sur la période 2010-2014). Cela va nous contraindre à faire de nouveaux efforts sur la masse salariale, ce qui aura pour conséquence l'abandon de certaines activités ou leur transfert au secteur privé, et des restrictions sur le fonctionnement, but recherché avec la procédure APPEL.

Après la baisse sur les enveloppes annuelles de 40 %, le maintien des tranches annuelles et donc, à terme, leur moindre efficacité, il est recherché de nouvelles pistes d'économies. Pour les Elus Communistes, dans ce contexte de crise avec une fiscalité locale plutôt élevée, nous pensons qu'il ne peut être question de supprimer ou de réduire des services rendus par notre collectivité. L'acceptabilité de cette fiscalité n'est possible que si elle répond à un haut niveau de service, soit gratuit, soit à des prix extrêmement abordables pour le plus grand nombre de nos concitoyens.

Lors de la réunion de septembre, nous ne donnerons pas notre accord à des réductions qui ne respecteront pas ces aspirations. Nous sommes favorables à l'étude et à la clarification des responsabilités des financements entre les différentes collectivités avec, bien entendu, la même volonté de maintien des services rendus à la population.

Nous rappelons, Monsieur le Maire que le contexte économique ne peut servir d'alibi à une quelconque orientation nouvelle de notre municipalité. Mais nous participerons à la réunion de septembre, comme nous l'avons régulièrement fait, dans un état d'esprit constructif mais vigilant sur les futures orientations.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Les Elus Communistes

Jeudi 20 août 2009

Monsieur le président de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon

Nous vous avons fait parvenir un courrier en date du 22 juillet 2009 concernant l'évolution des dépenses prévues et engagées pour la réalisation du TCSP.

Le 7 août 2009, Christian BONNOT nous a envoyé un courrier électronique pour nous avertir que toutes les informations, notamment financières, seront communiquées à l'automne à l'ensemble des délégués du Grand Besançon.

Nous ne nous satisfaisons pas de cette réponse sachant que vous avez un état précis de toutes les dépenses et qu'il suffit de nous les transmettre. Le niveau d'engagement de notre collectivité sur ce projet doit nous amener à jouer la totale transparence dans tous les domaines, aussi bien technique que financier, afin d'éviter toutes mauvaises interprétations. Nous espérons pouvoir disposer d'ici la fin du mois des éléments que nous avons demandés en juillet.

Vous remerciant par avance, veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Pour les élus communistes
Christophe LIME

Besançon le 9 septembre 2009

Objet : demande de débat sur la suppression de la Taxe Professionnelle

Monsieur Le Président de l'Agglomération du Grand Besançon,

Le 23 septembre prochain sera présenté au Conseil des Ministres le projet de loi de la réforme de la Taxe professionnelle. Dans l'état actuel, ce projet fragilise un peu plus les ressources fiscales des collectivités locales et notamment celles des communes et des agglomérations.

Alors que la TPU liait les entreprises au développement de notre territoire que ce soit pour ses infrastructures collectives comme pour les services publics à la population, dans le cadre de la future CET (Contribution Economique Territoriale), les villes et les EPCI ne recevraient que la partie payée par les entreprises au titre du foncier soit 5,5 milliards d'euros et rien au titre de la valeur ajoutée, alors que la TP rapporte aujourd'hui 16 milliards d'euros.

Comme nous le savons, cette réforme aura des conséquences importantes sur le développement de notre agglomération et des communes du Grand Besançon dont Besançon.

C'est pourquoi, il nous semble nécessaire et important de prendre le temps du débat au sein du prochain Conseil d'agglomération et d'exprimer nos plus vives inquiétudes concernant ce projet de loi dans une motion adressée au Chef de l'Etat.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part,

Veillez agréer, Monsieur Le Président de l'Agglomération du Grand Besançon, mes sincères salutations.

Annie MENETRIER
Présidente du groupe communiste

APPEL CITOYEN POUR LA SAUVEGARDE DES SERVICES SOCIAUX

Monsieur le Député,
Monsieur le Sénateur,

D'ici la fin 2009, à la demande de la commission européenne, le Parlement français doit communiquer sa position sur la nature des services sociaux de demain.

Deux propositions sont possibles :

Reconnaître les Services Sociaux comme de véritables Services Publics : position qui a fondé notre cohésion sociale pour construire une société solidaire à l'égard des plus fragiles.

- Ouvrir ceux-ci à la marchandisation du libéralisme qui détruit la solidarité, crée des injustices, des absences d'intervention dans les endroits les plus reculés des territoires ruraux et provoque la déchirure sociale.

Je vous demande, (Madame), (Monsieur), de faire en sorte de maintenir ces Services Sociaux dans le cadre des Services d'Intérêt Général pour conserver notre société solidaire, condition nécessaire à sa cohésion sociale.

Avec nos meilleurs sentiments républicains,

Groupe Communiste, Mairie de Besançon
Annie MENETRIER
Christophe LIME
Solange JOLY

Avec l'Europe nous appelons à sécuriser les Services Sociaux. Cela dépend du vote du Parlement Français.

Les Services à la personne, l'enfance, personnes âgées, (A.P.A.), le secteur social et médico-social, les services d'aide et d'accompagnement des publics les plus fragiles ou encore le Secteur de l'Insertion par l'activité économique sont des **services essentiels** aux yeux de nos concitoyens et nous ne pouvons les soumettre aux seules lois du marché.

Pour cela, l'Europe doit donner aux Services Sociaux d'intérêt Général et aux Collectivités Territoriales qui les organisent, un espace de sécurité pour leurs propres déploiements.

C'est d'autant plus urgent, compte-tenu des positions gouvernementales avec la loi Borloo qui ouvre la concurrence en cette matière, et le retard apporté par ce même gouvernement à l'établissement d'un rapport sur les Services Sociaux à la personne, véritable exception française.

En effet, nous avons fondé notre cohésion sociale sur les Services Publics et en particulier sur les Services Sociaux, pour construire une société solidaire à l'égard des plus fragiles. Ceux-ci sont les piliers essentiels de cette société que nous avons voulu moins individualiste que d'autres voisins européens.

Nous avons développé des Politiques Sociales fortes, que le contexte économique nous impose de renforcer.

D'ici décembre 2009, les parlements nationaux devront intégrer en droit français, cette directive.

La nouvelle rapporteuse Députée Socialiste Allemande, Evelyne GEBHARDT, propose à chaque état membre de se prévaloir d'un certain nombre de principes et de dispositions en vue d'améliorer l'état du droit actuel. C'est la porte ouverte à l'intégration des services d'aide à la personne dans le champ des Services d'Intérêt général « c'est à dire des services publics ».

A chaque citoyen conscient de l'enjeu de la décision qui sera prise par le parlement, d'intervenir auprès des Parlementaires pour souhaiter qu'ils votent en faveur de cette proposition, qui seule peut garantir la cohésion sociale, la solidarité et l'équité.

Avec le vieillissement de la population, les besoins de compenser la perte d'anatomie croissent rapidement. Ainsi le développement des activités de services à la personne notamment au travers du réseau d'Aides à Domicile demande de plus en plus de professionnalisation et de gestion cohérente.

Ces services sont de véritables Services Publics qui bénéficient par ailleurs de fonds publics, avec l'Aide Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) versée par le département.

Depuis 2005, la loi Borloo, autorisant la concurrence sur cette activité, organise la marchandisation.

Devant ce déferlement de privatisation pourra-t-on avoir les mêmes services à la campagne qu'à la ville, en montagne qu'en plaine. Quelle équité existera-t-il auprès des usagers que sont les personnes âgées ? Dès à présent des exemples montrent qu'on peut répondre par la négative.

L'Europe peut apporter une réponse satisfaisante.

Pour cela, il faut que le Gouvernement et le Parlement Français, Députés et Sénateurs, décident lors du débat sur la transposition de la directive européenne sur les services, que les Services Sociaux constituent une activité qui ne doit pas être livrée aux lois du marché mais au contraire rester dans le domaine des Services Sociaux d'intérêt Général (S.S.I.G.). L'Etat, les collectivités compétentes restant libres de décider des délégations de services à contractualiser, dans l'intérêt des usagers.

C'est ce message qu'il faut faire passer à nos élus nationaux.

A : Mr Le Président du Grand Besançon

Monsieur le Président,

Depuis 1983 la ville de Besançon a mis en place une politique de gratuité des transports pour les personnes de plus de 60 ans ayant des ressources inférieure au minimum vieillesse. Cette mesure était financée intégralement par la ville.

Puis, à partir de 2004, le conseil communautaire a instauré un ticket modérateur à la charge de l'usager (1.50 / mois) pour les publics de plus de 60 ans et les bénéficiaires du RMI. Le CCAS a continué à assurer la gratuité pour les personnes âgées par la prise en charge de leur ticket modérateur. (14000 € par an pour 600 personnes concernées).

Or avec la fin du contrat de délégation de service public de Kéolis fin juin 2010, un nouveau cahier des charges est en cours de réalisation. Il a été proposé de passer le ticket modérateur à 16,50 € / mois (tarif de la CMUC). Cette augmentation ferait exploser le coût de prise en charge à environ

118 000 €. Or, le CCAS déjà exsangue ne pourra pas supporter cette hausse.

Dans la période de crise que nous connaissons, il est plus que nécessaire de poursuivre la lutte contre l'isolement de ces populations déjà fragilisées et la mobilité en est un moyen.

Nous savons que vous partagez cette appréciation et d'ailleurs, vous l'avez réaffirmé lors du dernier conseil municipal, rappelant votre attachement à cette politique de solidarité.

Et c'est pourquoi, nous vous demandons en tant que Maire de Besançon et Président du Grand Besançon d'intervenir afin que soit maintenu le ticket modérateur à 1,50 euros pour les personnes âgées et les bénéficiaires du RMI (aujourd'hui RSA), et que ce choix politique soit retenu dans le futur cahier des charges de la DSP.

De la même manière, nous vous demandons le maintien de la prise en charge des 1,50 euros par le CCAS de la ville pour les personnes âgées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Pour les élus communistes
Annie MENETRIER

A André CHASSAIGNE

Le 7 mai 2010

Cher camarade,

Depuis de nombreuses années, la ville de Besançon a mis en place une Régie publique de l'eau et de l'assainissement. Christophe Lime adjoint au Maire communiste est en charge de ce dossier.

Depuis 2009, la municipalité a développé une campagne de communication autour de son eau afin de la valoriser auprès Bisontin, mettant en avant les avantages de la Régie publique. L'eau de la ville est mise en bouteille sous forme classique où gazifiée, vendu notamment chez les restaurateurs. Elle est également mise à disposition des crèches et des écoles communales. Ces initiatives commencent à intéresser d'autres villes.

Or, la Chambre Syndicale des Eaux Minérales comprenant notamment des grands groupes comme Danone et Neslé, cherche à faire pression sur la ville de Besançon, nous reprochant de faire de la concurrence déloyale.

Tu viens d'accéder à la Co-Présidence du Cercle des Eaux Minérales. C'est pourquoi, les élus communistes de la ville de Besançon souhaitent te rencontrer afin d'échanger sur cette problématique essentielle pour nos villes, et de visiter nos infrastructures.

Etant conscient que tu as un emploi du temps très chargé, nous te proposons de t'accueillir début juin (le vendredi 4 juin par exemple) et de rencontrer les communistes de Besançon en fin de journée.

Dans l'attente d'une réponse de ta part,
Fraternellement,

Thibaut Respingue
Collaborateur des élus Communiste de Besançon

Mardi 31 août 2010

Objet : Fiscalité locale

Monsieur le Maire,

Au bureau d'agglomération du 30 août dernier, les éléments financiers concernant le transfert de la Taxe d'habitation du Conseil Général à la CAGB nous ont été transmis « sur table ».

Lors des échanges, nous avons été informés qu'une réunion de bureau restreint avait eu lieu en juillet sur ce même sujet. Nous nous étonnons et nous regrettons qu'une telle réunion n'ait pas été organisée avec les groupes de la majorité municipale. Cela nous aurait permis d'une part d'avoir les informations avant le bureau d'agglomération du 30 août et d'autre part d'en débattre sereinement « entre nous » au sein de la Ville.

Nous pensons qu'un débat en municipalité serait opportun avant la tenue du Conseil d'agglomération du 9 septembre prochain.

En effet, nous avons besoin de connaître les conséquences financières pour les contribuables bisontins en fonction des différents scénarios proposés sur les abattements et également si l'augmentation du taux était appliquée ?

Concrètement, combien de ménages bisontins seront exonérés, dégrevés ou non dégrevés ?

Nous vous remercions Monsieur le Maire de l'attention que vous porterez à notre demande.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Annie MENETRIER
Présidente du Groupe Communiste
Ville de Besançon

Besançon le 26/09/2010

Monsieur le Maire,

Objet : demande de rendez-vous

Les élus communistes souhaitent vous rencontrer prochainement.

En effet, nous arrivons à la mi-mandat et nous pensons qu'il est opportun d'avoir un échange avec vous sur la mise en œuvre des engagements pris lors de notre élection en 2008.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

En attendant de convenir d'une date de rendez-vous, veuillez agréer Monsieur Le Maire, mes sincères salutations.

La présidente du groupe Communiste
Annie MENETRIER

Besançon le 01/12/2010

Objet: tarification timbre bus pour les personnes fragilisées économiquement,

Monsieur le Président de la CAGB

A ce jour, dans la tarification GINKO il existe un tarif CMUC (abonnement mensuel à 16 €50), ainsi que pour les personnes âgées en dessous du plafond d'attribution du minimum vieillesse et les bénéficiaires du RSA Socle un ticket modérateur à la charge de l'usager d'un montant de 1€50/mois.

Le CCAS dans le cadre de sa politique sociale depuis 1983 a mis en place la gratuité des transports pour les personnes âgées ci-dessus désignées. Actuellement sans publicité aucune, 600 personnes bénéficient de ce dispositif (10800 € à la charge du CCAS)

Dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté et de l'isolement, nous souhaiterions qu'il existe un abonnement mensuel unique pour les personnes dont le plafond de ressources annuelles est de 7781,27 € (valeur 2009) qui soit suffisamment attractif afin de permettre aux plus précaires et isolés de se déplacer à moindre coût, en maintenant une tarification à 1€50/mois. Nous souhaiterions que cette proposition soit étudiée dans le cadre des négociations avec TRANSDEV.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Annie MENETRIER
Présidente du Groupe Communiste

Besançon le mardi 25 janvier 2011

Monsieur le Maire,

L'inauguration de la salle des musiques actuelles de la Rodia prévue cette semaine ne peut que nous réjouir. Elle va permettre de combler un manque évident depuis la disparition des salles bisontines du Lux, du Montjoie et ceci malgré les efforts du Cylindre de Larnod.

Le nom de la Rodia donné à cette salle nous satisfait pleinement même si nous pensons qu'il aurait été intéressant de montrer également ce que fût la Rodhia qui est encore tout un symbole des luttes et des avancées sociales dans notre ville.

Nous tenons à ce devoir de mémoire envers les milliers de salariés qui ont travaillé dans cette entreprise emblématique. Dans les années 60, des militants syndicaux se sont investis activement pour faire la promotion de l'Education Populaire à travers l'action du Comité d'Entreprise en liaison avec le CCPPO, qui a permis à de nombreux ouvriers d'accéder à la culture qui pouvaient leur sembler inaccessible.

Nous savons que dans quelques années, il ne restera que ce nom de la Rodia pour rappeler aux jeunes générations ce travail formidable. Pour perpétuer cette philosophie dans notre future action culturelle, il nous semble important de marquer et de retrouver cette empreinte à l'intérieur de cette structure.

Plus concrètement, un homme a incarné cette volonté de « Culture pour Tous » : c'est Pol CEBE, et c'est pourquoi nous souhaiterions qu'une des deux salles de concert porte son nom. Cela serait rendre hommage à son engagement, mais aussi à tous ceux qui avec lui ont donné une grande part de leur vie à l'émancipation de la classe ouvrière.

Nous savons pouvoir compter sur votre soutien pour que l'histoire du mouvement ouvrier de Besançon permet aux générations futures de garder en mémoire les luttes sociales et culturelles pour construire un avenir avec les valeurs que nous portons : la solidarité et la fraternité et l'égalité.

Restant à votre disposition pour travailler à ce projet, recevez, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Annie MENETRIER
Présidente du Groupe Communiste
Ville de Besançon

Besançon le mardi 17 mai 2011

Monsieur le Maire,

Dans notre courrier en date du 25 janvier 2011, nous vous avons proposé lors de l'inauguration de la salle des Musiques Actuelles « la Rodia » qu'une des deux salles de concert de la structure porte le nom de Pol CEBE, afin de rendre hommage à son engagement, mais aussi à toutes celles et tous ceux qui avec lui ont donné une grande part de leur vie à l'émancipation de la classe ouvrière par la culture.

La municipalité du mardi 10 mai a confirmé notre proposition. Nous souhaitons que celle-ci puisse être à l'ordre du jour et validée lors du prochain Conseil d'administration de La Rodia, vendredi 20 mai.

Nous savons pouvoir compter sur votre soutien pour que l'histoire du mouvement ouvrier de Besançon permette aux générations futures de garder en mémoire les luttes sociales et culturelles.

Restant à votre disposition pour travailler à ce projet, recevez, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Annie MENETRIER
Présidente du Groupe Communiste
Ville de Besançon

Besançon, le jeudi 19 mai 2010

Monsieur le Directeur,

Suite à votre demande de réflexion concernant la mutualisation des services entre la CAGB et la Ville, nous relevons une problématique.

En effet le CCAS est cité aussi dans ce cadre. Cette structure a subi de nombreuses transformations depuis 2008. Nous pensons qu'il est nécessaire d'établir une pause et autoriser le personnel à travailler en toute quiétude et sérénité afin qu'il puisse remplir sa mission de service public dans les meilleures conditions possibles.

Faire le bilan de la mutualisation RH nous semble très important afin d'en entrevoir les avantages et les inconvénients ainsi que le ressenti des agents sur cette évolution et sa mise en place.

En espérant que nos remarques seront prises en compte, veuillez agréer Monsieur le Directeur mes salutations distinguées

Pour le Groupe communiste
Annie MENETRIER

Besançon, le mercredi 6 juillet 2011

A Monsieur le Maire de Besançon

Objet : Commémoration du 17 octobre 1961 à Besançon

Monsieur le Maire,

Le 17 octobre 1961, des dizaines de milliers d'Algériens manifestaient pacifiquement à Paris contre le couvre feu discriminatoire qui leur avait été imposé par Maurice Papon, Préfet de police de Paris. Ils défendaient leur droit à l'égalité, leur droit à l'indépendance et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce jour-là, et les jours qui suivirent, des milliers de ces manifestants furent arrêtés, emprisonnés, torturés ou, pour nombre d'entre eux, refoulés en Algérie. Des centaines perdirent la vie, victimes d'une violence et d'une brutalité extrêmes des forces de Police.

50 ans après, la Vérité est en marche. Cependant, la France n'a toujours pas reconnu sa responsabilité dans les guerres coloniales qu'elle a menées, - en particulier la Guerre d'Algérie.

La recherche de la vérité s'impose pour cette période sombre de notre histoire comme elle s'est imposée pour la collaboration vichyste avec l'Allemagne nazie. Ce n'est qu'à ce prix que pourra disparaître la séquelle la plus grave de la guerre d'Algérie, à savoir, le racisme dont sont victimes aujourd'hui nombre de citoyens ou de ressortissants d'origine maghrébine ou des anciennes colonies.

Un certain nombre de collectivités locales ont baptisé des places à la mémoire des victimes du 17 octobre 1961. Nous proposons que Besançon soit également une ville qui prenne toute sa place dans ce devoir de mémoire.

Pour ce faire, nous suggérons qu'une plaque commémorative soit déposée officiellement par la municipalité de Besançon le 17 octobre prochain, dans le cadre du cinquantième anniversaire, sur le pont Battant. Le pont battant est en effet le lieu symbolique - qui rappelle les victimes qui ont été jetées à la Seine- et où se mobilisent maintenant depuis plusieurs années des Bisontines et Bisontins à l'appel d'un collectif d'associations et d'organisations.

Afin que cette proposition se concrétise à Besançon en 2011, nous souhaiterions vous rencontrer à la rentrée de septembre.

Restant à votre disposition pour travailler à ce projet, recevez, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Pour les élu-es communistes
Annie MENETRIER

PS : copie de ce courrier est envoyée pour information aux associations et organisations du collectif de 2010.

Besançon, le mercredi 6 juillet 2011

A Monsieur le Maire de Besançon

Objet : occupation du domaine public

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la campagne nationale « Tous unis contre la vie chère » organisée par le PCF, nous vous informons que les militant-e-s communistes seront présent-e-s dans le quartier de Palente les Orchamps rue Gounod (espace laissé libre par la démolition d'un immeuble) face à la place Olof PALME **le mardi 23 août de 9H00 à 16H00 afin d'organiser la vente de marchandises à prix coûtants.**

Restant à votre disposition pour de plus amples informations, recevez, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Pour les élu-es communistes
Annie MENETRIER

Christophe LIME
Adjoint au Maire de Besançon
Délégué à la Communauté d'agglomération du Grand Besançon
Président de l'Association Départementale
Des Elus Communistes et Républicains

Aux Maires du Départements du Doubs

27 Octobre 2011

Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs années, régulièrement nous réunissons plusieurs collectivités chargées de l'eau autour de Besançon afin d'échanger sur notre vécu, sur nos retours d'expériences, nos difficultés et pour trouver des solutions d'amélioration de notre service aux usagers de l'eau. Nous sommes environ une quinzaine de collectivités (Syndicat de la Haute-Loue, SIAC, Ville de Besançon, Syndicat de Grandfontaine, Syndicat de Froidefontaine, Syndicat du Plateau d'Amencey, Syndicat de Quingey, Syndicat de Saint Hilaire, Syndicat de Byans-sur-Loue...). Nous allons à nouveau nous réunir **le mercredi 16 novembre à 14h à Valdahon** pour élaborer un cahier des charges afin de trouver un bureau d'étude pour faire évoluer nos structures et améliorer la coopération entre nos structures. Le Conseil général sera représenté par ses services et par son Vice-Président Jacques BREUIL. Je souhaite vous inviter à cette rencontre où vous pourrez découvrir notre travail ainsi que l'ensemble des présidents de syndicat, et surtout mesurer l'état d'esprit très conviviale dans lequel nous évoluons. Vous trouverez en fichier-joint la carte des périmètres de ces différents syndicats.

Je profite de ce courrier pour vous apporter quelques éléments complémentaires suite à notre réunion du lundi 24 octobre. Vous avez remarqué que nous avons décidé, Daniel BOUR et moi-même de ne pas polémiquer avec le représentant de VEOLIA. Pour autant, je souhaite vous apporter les précisions suivantes tout particulièrement sur les tarifs entre une DSP et une Régie. Les exemples de Besançon et Montbéliard sont révélateurs. En 1991, avant la mise en place d'une DSP sur Montbéliard, les 2 régies avaient une différence tarifaire de 36,10 € en faveur de Besançon pour une facture de 120 / m³ (161,70 € pour Besançon, 197,80 € pour Montbéliard). En 2010, la différence était de 119,87 € elle s'est donc accentuée de 83,77 € (Besançon 294,45 € et Montbéliard 414,32 €). Lorsque Monsieur FRANCAIS a présenté **les chiffres de 2011**, il a oublié de préciser que la baisse de 2010 à 2011 de 23 cts / m³ lui a été imposée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard et que depuis VEOLIA a assigné la collectivité au tribunal administratif (voir en fichier-joint). L'ensemble des associations de consommateurs font état d'une différence de 10 à 30 % des tarifs entre une DSP et une régie. Je me permets également de vous envoyer en pièce-jointe un document du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable faisant état en moyenne en France d'une différence de 57 Cts /m³ en faveur des régies.

Comme je vous l'ai proposé lundi soir, les services de la ville de Besançon sont à votre disposition pour analyser ensemble le fonctionnement de votre réseau. Nous pouvons étudier tous les aspects techniques et les conséquences qu'engendrerait un retour en régie pour votre collectivité.

Concernant l'ensemble de ces éléments, je vous laisse juge avec monsieur le Maire de l'opportunité de les communiquer aux membres de votre Conseil municipal. Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Dans l'attente d'une réponse de votre part pour la réunion du 16 novembre, veuillez recevoir mes sincères salutations.

Christophe LIME

Mardi 28 mars 21012

Objet : Initiative du Front de Gauche dans le cadre des élections Présidentielles,
jeudi 19 avril 2012

Monsieur Le Maire,

Dans le cadre de la campagne électorale des présidentielles de 2012, le Front de Gauche souhaite organiser une retransmission du dernier meeting de notre candidat Jean-Luc MELENCHON le jeudi 19 avril 2012. Cet évènement sera également festif avec un concert de clôture.

Pour faire suite à la manifestation parisienne du 18 mars dernier, des retransmissions seront organisées en extérieur dans plusieurs villes de France. Nous souhaitons organiser le même type d'évènement à Besançon, place de la Révolution de 19h à 23h00, avec une mise en place à partir de 16h.

Nous ne manquerons pas de vous faire parvenir tous les éléments techniques.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le Maire mes sincères salutations.

Annie MENETRIER
Présidente du Groupe Communiste

Besançon le mardi 12 avril 2012

Objet : plaque commémorative Pol CEBE, Rodia

Monsieur le Maire,

Dans notre courrier en date du 17 mai 2011, nous vous avons proposé lors de l'inauguration de la salle des Musiques Actuelles « la Rodia » que la grande salle de concert de la structure porte le nom de Pol CEBE, afin de rendre hommage à son engagement, mais aussi à toutes celles et tous ceux qui avec lui ont donné une grande part de leur vie à l'émancipation de la classe ouvrière par la culture. La municipalité du mardi 10 mai a confirmé notre proposition.

Après différents échanges avec la famille, nous vous proposons que l'intitulé suivant soit inscrit sur la plaque commémorative :

POL CEBE (1926-1985)
Agitateur Culturel
Militant pour le droit à la Culture pour tous

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez recevoir Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Annie MENETRIER
Présidente du Groupe Communiste
Ville de Besançon

Besançon, le 28 novembre 2012

Monsieur le Président de l'agglomération du Grand Besançon,

Depuis six mois, vous savez à quel point j'ai œuvré pour que la mission locale ne soit pas privée de ses moyens humains.

J'ai dans le même temps respecté loyalement le principe de solidarité majoritaire à gauche, y compris sur des décisions que je ne partageais pas, ce qui m'a valu de servir de bouc émissaire, notamment de la part des salariés.

J'ai supporté vaillamment l'inconfort d'une telle situation en espérant convaincre et faire bouger les lignes sur les solutions, qui ne sont certainement pas de s'en prendre à la masse salariale, mais de pérenniser les sources de financement.

Cette période touche à sa fin, puisque rien ne bouge du côté des financeurs et la mission locale n'a toujours pas à ce jour les moyens de fonctionner.

Le maintien de ma fonction de Présidente de la Mission n'est désormais possible que sous trois conditions, qui sont intimement liées :

- 1) la sortie du redressement judiciaire dès le 18 décembre prochain,**
- 2) la reconstitution des fonds propres de la mission,**
- 3) la nomination d'une direction compétente**

1) La sortie du redressement judiciaire dès le 18 décembre

La situation de redressement judiciaire ne permet pas d'envisager dans la sérénité la réorganisation de la structure. Elle crée un climat d'insécurité et d'incertitude qui accroît les tensions parmi le personnel, d'autant que l'administrateur judiciaire joue sur tous les tableaux, prétendant à la fois que je n'ai ni plus aucun pouvoir d'organisation ni d'expression, tout en me rendant responsable des décisions qui sont critiquées par le personnel.

Or, le jugement du tribunal de grande instance du 11/7 / 2012 donne à l'administrateur un mandat de premier degré, c'est-à-dire de simple assistance, et non de plein exercice des fonctions de gestion. Pourtant, j'ai été systématiquement tenue à l'écart des concertations entre l'administrateur et les financeurs (voir la réunion du 24/09 /2012 sans ma présence) et non associée à l'élaboration du document de prospective financière envoyé par l'administrateur (détenu notamment par les services de la région).

Une telle situation, qui prive les salariés d'un interlocuteur bien identifié, ne peut plus durer. C'est la raison pour laquelle j'entends retrouver l'exercice entier de mes fonctions, comme je l'ai fait savoir à l'administrateur aujourd'hui même, dans un courrier dont vous avez eu copie.

Toutefois, cette tension latente sur les attributions respectives ne saurait s'éterniser sans compromettre sérieusement les chances de reprise d'un fonctionnement normal. Je n'assurerai pas six mois de plus ma fonction sous la chape de plomb du redressement judiciaire, ce qui implique que le TGI dispose le 18 décembre des garanties de fonctionnement sur les finances et la gouvernance, qui sont précisément les deux autres conditions de mon maintien.

2) La reconstitution des fonds propres de la mission

Les conditions de financement de la mission (appels à projet coûtant de l'autofinancement, avances de trésorerie de 18 mois à 2 ans pour les actions FSE) ont totalement absorbé les fonds propres.

Non seulement il convient d'évaluer et d'ajuster avec précision les financements réguliers, mais il faut une mise de fonds exceptionnelle d'au moins 300 000 € pour donner de la viabilité à la structure, assurer le fonctionnement entre les versements des subventions et commencer à rembourser le passif.

A ce jour, je n'ai reçu aucun engagement des financeurs sur ce point, ce qui laisse présager un nouvel ajustement par la masse salariale, que non seulement je n'assumerai pas, mais que je critiquerai publiquement s'il se produisait.

3) La nomination d'une direction compétente

Nous avons déjà évoqué l'erreur de politique publique que constitue la délégation d'une mission de service public importante à une structure aussi fragile qu'une association, qui repose sur le bénévolat pour la présidence et la trésorerie, et nous étions en accord total sur cette question.

Raison de plus pour être particulièrement exigeant sur la qualité de la direction. Or, depuis le début de ma fonction à la mission, le moins que l'on puisse dire, c'est que je n'ai pas été très gâtée de ce côté... !

Mais dans la situation de crise actuelle de la mission, le maintien d'une direction incompétente serait totalement suicidaire pour l'avenir de la mission.

Pour mémoire, et croyez bien qu'il m'en coûte de dresser un tel réquisitoire, je rappelle que :

1) je n'ai pu obtenir le moindre document budgétaire prévisionnel (bilan et compte d'exploitation) pour ma rencontre avec la conseillère du ministre du travail Michel Sapin, le 23 novembre dernier. Le seul état qui m'a été remis était un état de trésorerie non fiable, annonçant des recettes non confirmées et oubliant des charges certaines comme celles de l'apurement du passif.

2) Un salarié protégé a été licencié en procédure ordinaire, ce qui a conduit à l'annulation de ladite procédure. Outre le caractère blessant d'une telle bévue pour le salarié concerné, l'allongement des délais sera un poids supplémentaire sur les finances.

3) A ce jour, les élections professionnelles du 15 décembre n'ont pas été organisées. Ces deux manquements au code du travail pourraient aboutir au délit d'entrave, auquel je serais personnellement associée s'il se confirme que juridiquement, contrairement aux dires et aux pratiques de l'administrateur judiciaire, je suis en situation de cogestion avec lui. Vous comprendrez aisément, pour la syndicaliste convaincue que je suis, ce qu'aurait d'intolérable une telle accusation.

4) Enfin, dans l'état de tension sociale bien compréhensible qui règne à la mission locale aujourd'hui, l'écoute individuelle et collective des salariés, la connaissance du milieu, des tâches multiples et de la culture de la mission sont absolument indispensables pour réorganiser la structure dans le cadre d'un projet associatif partagé.

Or, l'accumulation d'erreurs de comportement au quotidien dans les relations avec les salariés, assimilées à juste titre de leur part à de la légèreté et à un manque de respect (par exemple l'absence d'entretien avec chacun) engendre une ambiance délétère qui aggrave la situation.

Pour dernier exemple d'incurie, je reçois aujourd'hui même un mail me demandant comment il faut organiser la consultation de l'exemplaire unique de l'audit mis à la disposition des salariés et des administrateurs, ceci pas moins de 15 jours après la décision sensible et controversée (à laquelle je n'ai pas participé) de limiter la diffusion de l'audit... On voudrait mettre de l'huile sur le feu qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

A l'évidence l'actuelle directrice ne présente pas les qualités requises, et croyez bien que cette opinion est largement partagée par un certain nombre d'administrateurs de la mission locale.

L'affinité politique qui existe désormais entre tous les financeurs (agglomération, département, région, état) peut permettre de régler très rapidement les problèmes.

Si les trois conditions que j'ai énoncées ne sont pas remplies, je serai acculée à la démission de la présidence de la mission dans les jours qui viennent. Dans ce cas, je démissionnerais également de toutes mes délégations municipales (discrimination, vice-présidence de l'agglomération), considérant que je n'ai pas été mise en situation d'exercer convenablement ma fonction à la mission locale que pourtant j'avais accepté non seulement avec conviction, mais avec enthousiasme.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes respects.

Annie Ménétrier,
Conseillère municipale déléguée,
Présidente de la Mission Locale,
Vice-Présidente de l'agglomération.

Copie à :
Monsieur le Préfet
Madame la Présidente du Conseil Régional
Monsieur le Président du Conseil Général du Doubs
Madame Barbara Romagnan, députée
Monsieur Eric Alauzet député

Communiqué de presse du Groupe communiste

7/7/2008

Entreprise WEIL : ce sont toujours les plus faibles qui trinquent !

Depuis 20 ans, l'histoire de l'entreprise WEIL est ponctuée de plan sociaux successifs, de drame pour les salariés. Jadis employant environ 2000 employés, l'économie libérale a poussée à la délocalisation de la filière textile, démantelant petit à petit l'entreprise jetant les salariés comme « des kleenex ».

Les militants Communistes ont toujours été aux côtés des ouvriers de chez Weil pour les soutenir dans leur combat. Alors, quand Monsieur Rosselot se targue de « penser aux salariés », se montrant comme le seul élu à venir voir les employés, les élus communistes sont en droit de se demander où était-il quand les machines-outils sont parties notamment pour la Tunisie il y a quelques années.

Lorsque le groupe Laporte reprend l'usine en 2007, il promet la création de 120 emplois devant le tribunal commerce. Au final, seulement une vingtaine seront créés. 1 an après la reprise, ces mêmes salariés se retrouvent sur le carreau. Et pour couronner le tout, l'entreprise doit une ardoise de 120 000 € d'arriéré de loyer à NEOLIA (bailleur social). Cette perte financière aura sans nul doute des conséquences pour les locataires.

...Ce sont toujours les plus faibles qui trinquent !

Les élu(e)s communistes

28/04/2009

L'opposition municipale UMP, une pâle copie de Sarkozy !

Alors que la violence et l'abandon social sont devenus le quotidien des salariés, des jeunes des chômeurs et des retraités qui subissent de plein fouet la politique de la droite et du MEDEF, Sarkozy et maintenant l'opposition municipale UMP tentent de faire revenir le débat sur l'insécurité.

Avec la proposition d'équiper de Taser la Police Municipale, ils veulent faire croire à une insécurité grandissante et que la seule réponse serait la répression.

Les Elus Communistes rappellent leur ferme opposition à un tel équipement pour la Police Municipale. Nous rappelons que cette Police ne doit pas intervenir en lieu et place de la Police Nationale et que son manque d'effectif (déficit de 40 postes à Besançon) ne doit pas être compensé par des effectifs municipaux. Nous rappelons que des doutes sérieux subsistent toujours sur l'utilisation de cette arme et que le fabricant a bien du mal à démontrer le contraire.

Nous souhaitons fortement que les élus municipaux soient plutôt à l'écoute de la population et tout particulièrement des chômeurs, des travailleurs pauvres au lieu d'essayer d'exister en relançant un débat qui reste en dehors de l'attente de nos concitoyens.

Les élu(e)s communistes

Suite au communiqué du député UMP Jacques GROSPERRIN

Suite au communiqué du député UMP Jacques GROSPERRIN paru dans votre édition du mardi 12 mai 2009 et à la proposition de loi déposée par le député UMP Damien MESLOT pour sanctionner de 1000 euros d'amende tout étudiant qui «entrave l'accès aux enseignements et aux bâtiments» d'un campus, **les Elu(e)s communistes de la ville de Besançon souhaitent réagir.**

Nous rappelons que nous soutenons les étudiants en lutte, -ils se sont exprimés par ailleurs au meeting Front de Gauche du 7 mai à Besançon- et qu'au regard du résultat du vote légitime réalisé en Fac de Lettres hier, 92,6 % des exprimés se disent contre les réformes du gouvernement, dont la LRU.

Aucun étudiant n'a envie de sacrifier ses études, mais leur colère est légitime, cette colère s'exprime face aux plans Péresse qui, au travers de l'organisation de la pénurie de financements publics, veulent soumettre l'enseignement supérieur français à un contrôle des recherches par les pouvoirs politiques et privés.

C'est bien l'avenir de l'éducation, comme l'avenir de l'Université de Franche-Comté dont il est question !

De plus, l'UMP et ses représentants locaux veulent à nouveau criminaliser le mouvement social, plutôt que de répondre aux légitimes revendications qui s'expriment. Cette proposition de loi réactionnaire est de la même veine que l'instauration d'un service minimum d'accueil à l'école, ou que la répression qui frappe le mouvement syndical en lutte comme à EDF et GDF.

Les Elu(e)s communistes précisent que la sortie de crise ne peut se faire que par une véritable négociation, au niveau national sur le projet Péresse, ainsi qu'au niveau local pour établir entre étudiants, enseignants et universités les modalités de passage des examens de fin d'année.

Les élu-e-s communistes

28/08/09

Position des élus communistes bisontins sur l'avenir des clubs sportifs

Durant tout l'été, les difficultés financières récurrentes de nos clubs sportifs ont nourri les médias. Les Elus communistes n'ont pas voulu intervenir pendant cette période pour ne pas gêner les discussions entreprises par le Maire, l'adjoint aux sports et les services. Mais aujourd'hui, il nous semble important de réaffirmer nos positions proposées lors du Conseil Municipal de juillet 2009.

Depuis des années, les élus pensent prendre les bonnes mesures, pour permettre aux clubs sportifs d'assainir leurs finances, d'assurer leur avenir et permettre que l'exemplarité soit de retour. Peine perdue : la fin de l'année sportive voit rejaillir les mêmes débats, les mêmes annonces et les mêmes coups médiatiques.

Malheureusement, nous ne sommes pas la seule collectivité à être confrontée à cette situation et la gestion du sport et malheureusement le reflet de notre société : société de tous les excès où tout est permis.

On pourrait sourire de tout cela si derrière ces événements nous n'avions pas des milliers de jeunes, de bénévoles, qui s'engagent tout au long de l'année pour faire vivre leurs structures, éléments indispensables pour la cohésion sociale mais aussi creusets de talents pour les clubs de haut niveau.

On peut s'interroger devant les sommes exorbitantes des déficits annoncés et les mettre en rapport avec l'engagement des bénévoles tous les jours pour faire vivre les associations sportives.

Sur notre ville, les élus communistes ont voté la délibération de juillet 2009 concernant les sommes attribuées aux clubs sportifs. **Mais nous n'accepterons aucune subvention supplémentaire.** Nous souhaitons que soient apportées des prévisions et des modalités précises sur les futurs contrôles proposés.

Nous souhaitons que soient valorisés les clubs qui respectent leurs engagements **par une prime de bonne gestion en fin d'année.** Nous souhaitons également que soient privilégiés les clubs ayant des actions volontaristes en direction des jeunes. Ces engagements doivent être pris en compte dans le cadre de l'attribution des subventions pour les années à venir.

Les élu-e-s communistes

26/03/2010

Les conséquences scandaleuses de la Réforme des collectivités territoriales pour 2014 !

La création de conseillers territoriaux va entraîner une professionnalisation de l'élu.

En effet, la charge de travail sera monumentale (mandat de conseiller général et régional) et ne permettra donc plus la proximité: **nous allons passer de 6000 à 3000 élus** avec une conséquence directe: une réduction drastique du nombre de fonctionnaires territoriaux pour assurer le service public. **Il s'agit tout simplement d'une remise en cause de la décentralisation.**

Le mode de scrutin qui s'appliquera en mars 2014, si le projet de loi est voté, sera un scrutin uninominal à un seul tour avec une mini dose de pseudo-proportionnelle de liste.

RESULTATS:

- d'une part, **ce charcutage électoral va permettre d'installer durablement le bipartisme pour ne pas dire le monopartisme** puisque le parti arrivé en tête avec 30% des voix raflerait 70% des sièges selon la règle du scrutin uninominal, ce qui est complètement disproportionné. Ce qui veut dire si l'on prend les résultats de l'élection régionale, l'UMP (**qui est arrivé en tête au 1er tour avec 32%**) serait le grand gagnant alors que la démocratie en a décidé autrement;

- et d'autre part, **ce mode de scrutin rend quasi impossible le respect de la parité.** Les contraintes de la loi de 1999 s'envolent.

Aujourd'hui, avec le scrutin à la proportionnel à 2 tours, les assemblées régionales comptent 48% de femmes. Demain, d'après l'Observatoire de la Parité qui a fait des projections concrètes, la mini dose de proportionnelle permettra **à seulement moins de 20 % de femmes d'être représentées dans la nouvelle assemblée pour notre région**, ce qui équivaut à la représentation des femmes dans les conseils généraux. C'est un véritable recul démocratique!

Notons au passage que la loi sur la parité là où elle s'applique permet aux femmes d'être représentées comme dans l'exécutif municipal de Besançon. En revanche, quand il n'y a pas de contraintes de la loi, les femmes sont largement sous représentées comme dans l'exécutif de l'agglomération du Grand Besançon avec seulement 3 femmes **sur 29 vices- président-e-s** soit 3 élu-e-s de gauche (1 communiste, 1 Alternatifs, 1 socialiste).

Les élu-es communistes de Besançon

Réaction du Groupe communiste de l'agglomération du Grand Besançon suite à l'article de l'UMP sur le tramway de l'Agglomération du Grand Besançon

Nous ne pouvons pas rester insensibles aux déclarations de Mme PEQUIGNOT, conseillère municipale UMP de la ville de Besançon sur le dossier du tramway.

Nous tenons à rappeler que lors du vote de lancement du projet en Conseil communautaire du 18 décembre 2008, les élus UMP n'ont pas eu le courage politique de voter contre. Seuls les élus communistes s'étaient prononcés en ce sens, avec une proposition d'un projet alternatif (bus à Haut Niveau de Service).

Concernant l'attribution des marchés publics, nous sommes abasourdis d'entendre les tenants du libre-échange et de la « concurrence libre et non-faussée » venir se plaindre de la mise en application effective de ce qu'ils ont toujours voté et soutenu depuis des dizaines d'années, au travers des directives européennes d'une part et des dispositifs législatifs français y faisant référence d'autre part.

Lorsque le PCF demandait de privilégier les productions les plus proches des lieux de consommation, nous étions traités de ringard, d'inculte en économie. A l'heure du bilan, devant des milliers de suppression d'emploi dans l'industrie, et tout particulièrement dans notre région, les larmes de crocodiles de Mme PEQUIGNOT pourraient nous faire sourire si il n'y avait pas à la clef des milliers de chômeurs supplémentaires sacrifiés sur l'autel du libéralisme économique.

Concernant les commentaires sur les procédures d'appel d'offre, les analyses de Mme PEQUIGNOT relèvent au mieux de l'incompétence d'une élue de l'UMP qui siège depuis plusieurs années, et dont les règles d'attributions au mieux-disant lui ont été rappelées moult fois !

Par ailleurs nous sommes indignés par les suspicions de commission qui ne font qu'entretenir un climat nauséabond, cherchant à jeter le discrédit sur toutes les femmes et hommes politiques de notre pays.

Notre agglomération et notre ville méritent des débats d'un autre niveau, pour amener des perspectives de développement équitable et solidaire pour tous nos concitoyens.

Les élus communistes continueront à œuvrer dans ce sens.

Expression politique dans « Besançon Votre Ville »

19/09/2008

VIEILLIR DANS LA VIE ET LA DIGNITE

Dans une société où on a le droit de vivre plus longtemps sans avoir le droit de vieillir, où la vieillesse n'est pas pensée, mais seulement perçue. Une réponse publique doit être apportée au plus vite face au vieillissement de la population. La municipalité de Besançon s'implique depuis longtemps afin de soutenir nos aînés :

- donner du sens au vieillissement: préparer les personnes à la retraite, les aider à conserver ou établir du lien social participatif, comme par exemple ici à Besançon le Conseil des Sages, mais également les maisons de quartiers et les associations ,etc..

-mise en place d'une délégation aux personnes âgées et aux liens intergénérationnelles pour combattre l'isolement, favoriser les liens entre les générations.

- prendre en charge les prestations liées à l'état de santé et à la perte de revenus.

-prévoir un nombre de places suffisants dans les établissements pour personnes âgées : ici à Besançon 5 foyers logements sont gérés par le CCAS. Mais nous devons encore développer de manière urgente les établissements médicalisés et à un moindre coût.

- La municipalité a développée un service d'aide à domicile public dirigé par le CCAS afin de permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie qui en font le choix, à un moindre coût et dans les meilleures conditions..

Mais nous ne devons pas faire supporter aux enfants et petits enfants les coûts de la dépendance, ce qui oblige les descendants et humilie les personnes âgées.

Deux exemples concrets actuels:

*un couple retraités propriétaire de leur petit appartement

l'un deux se retrouve en maison médicalisée : 2250.00 €/mois. Il reste à la charge de l'autre personne 1250.00 €. Sa retraite est de 1450.00€. il lui reste pour vivre 200 €. Sans commentaire !!!!!

*une personne très dépendante ayant un revenu annuel de 7756 €, ayant besoin de 3h1/2 par jour d'aide à domicile, devra contribuer à hauteur de 5194 € une fois les aides déduites (APA). Il lui reste 2562 € soit 213.58€ pour se loger, se nourrir, se vêtir. C'est désolant.

De plus, le 5ème risque dépendance de la Sécurité Sociale en projet qui devrait être profitable à toutes personnes de tous âges ayant des besoins prévoit que les enfants, petits enfants devront rembourser une part des aides lors de la succession et demande le recours aux assurances privées.

Face au désengagement programmé de l'Etat, Il est urgent de réagir. Les collectivités locales comme la municipalité se doivent de maintenir ces structures publiques, à moindre coût, pour que nos aînés puissent vieillir dans les meilleurs conditions possibles.

Solange Joly

18/11/2008

Transport en Commun en Site Propre TCSP: Un projet ambitieux, à l'image de notre agglomération

Comme ce fût le cas pour les déchets, les élus communistes qui ont sollicité différents avis, font part de leur contribution sur ce projet structurant pour Besançon et notre agglomération. Voici les pistes de réflexions et propositions :

- réaffirmer la pertinence de la Croix ferroviaire en s'appuyant sur la hausse de fréquentation de la ligne Besançon- Valdahon, tout en soutenant la création d'une halte à Planoise et à Chalezeule,
- alerter sur le manque criant de subventions de l'Etat,

- réagir en constituant un front d'élus concernés par les TCSP pour obtenir des moyens suffisants dans le cadre du Grenelle de l'environnement,
- faire en sorte que notre projet TCSP n'excède pas 180 millions € somme supportable par l'agglomération, financés totalement par le Versement Transport (par les entreprises) que nous avons réévalué à 1,8% par un vote en octobre dernier.
- pour cela, opter pour un matériel de type – Bus à guidage magnétique- comme à Douai,
- limiter le coût de fonctionnement en étudiant la possibilité d'un retour en Régie du service GINKO (en Service Public),
- enfin, sur le tracé, des Hauts de Chazal à Palente, nous proposons que le passage par le centre ville s'effectue par le Pont Canot, Quai Veil-Picard, Pont Battant, Place de la Révolution, Pont de la République.

Ces propositions permettent d'envisager l'avenir avec une extension du TCSP à moyen terme dans la ville pour toujours mieux répondre aux enjeux environnementaux et d'assurer un éventuel dépassement financier.

Les Elus communistes de Besançon

**Pour recevoir notre contribution :
 communiste.groupe@besancon.fr / 03 81 87 80 41**

10/02/2009

Pour plus de service public de justice fiscale!

Loin de répondre aux attentes de ceux qui souffrent de la crise, je pense au quotidien de plus en plus dur pour la très grande majorité des familles et aux 8500 chômeurs sur Besançon, le Chef de l'Etat a annoncé la suppression de la Taxe Professionnelle (TP).

C'est la principale ressource des collectivités locales: c'est 30 milliards d'euros (et non 8 comme cela a été dit), soit deux fois la taxe d'habitation. Pour le Grand Besançon c'est 43 millions d'euros soit la moitié de ses recettes.

De la même façon que les salariés payent les conséquences d'une crise dont ils ne sont pas responsables, les collectivités vont également payer les pots cassés.

Face à la crise, la relance est urgente. Les mesures doivent être au service de tous.

Ainsi les élus communistes condamnent cette décision prise sans concertation, appellent à une vraie réforme de la TP et proposent:

- une TP à la baisse pour les entreprises qui créent de l'emploi,
- **un prélèvement de 0,5% sur les placements financiers spéculatifs qui rapporterait 22 milliards €** aux collectivités pour développer les investissements – source d'emploi- et limiter la hausse des impôts locaux - qui baissent le pouvoir d'achat.

Et comme l'ont déclaré toutes les associations de collectivités, il est nécessaire et impératif que les entreprises contribuent à l'aménagement et aux services locaux dont elles profitent, par exemple: l'entretien des routes et de l'éclairage qui desservent les sites des entreprises comme TEMIS, le financement de la formation initiale et continue, les gardes d'enfants notamment avec les crèches...)

Annie MENETRIER

Impôts pour qui et par qui ?

Lors du dernier conseil municipal, nous avons eu à nous prononcer sur l'évolution des impôts locaux sur notre ville. Les communistes souhaitent que leur augmentation n'excède pas l'évolution de l'inflation sur l'ensemble du mandat, ce que nous avons réussi à faire sur la période précédente, afin de ne pas pénaliser nos concitoyens mais aussi permettre à notre ville de répondre aux multiples services que souhaitent les bisontins.

La ville de Besançon a fait le choix de proposer de nombreux services à des coûts accessibles voir gratuits.

Pourtant, la fiscalité locale est loin d'être parfaite avec des bases de calcul assez inéquitables. Des mesures ont été prises pour prendre en compte la composition des familles, les revenus des ménages, etc. Mais nous pensons qu'il faut aller plus loin. Une réforme fiscale de grande ampleur doit être entreprise en France et en Europe à l'opposé de ce que le gouvernement met en œuvre. Le meilleur exemple est le bouclier fiscal : 1 % des sommes vont aux ménages les plus modestes et 99 % aux plus aisés de notre société. Parmi eux, environ 1 millier qui en moyenne vont récupérer 360 000 € par foyer fiscal.

360 000 € cela représente l'intégralité de l'augmentation de la taxe d'habitation qui sera prélevée en 2009 pour 120 000 habitants à Besançon. Ces sommes sont à mettre en parallèle avec les milliards versés pour sauver le système financier qui rapporte beaucoup à très peu et qui lamine tous les systèmes sociaux.

Dans cet état d'esprit les communistes participent, soutiennent le mouvement social qui est en train de monter. A chacun d'entre nous d'y participer maintenant pour le faire aboutir.

Christophe LIME

7/09/2009

Qui va payer la réforme de la Taxe Professionnelle (TP) ?

La réforme de la TP engagée par le gouvernement est voulue soit disant pour soulager les entreprises d'un fardeau fiscal et leur permettre de maintenir et développer l'emploi. Elle va surtout se traduire selon l'état actuel du projet de loi, par une fragilisation extrême des ressources fiscales pour les collectivités locales et particulièrement pour les communes et agglomérations.

Elu-e-s communistes de Besançon, nous craignons pour les impôts des Bisontins. En effet, dans le cadre de la Contribution Economique Territoriale futur nom de la TP, les communes ne recevraient que la partie payée par les entreprises au titre du foncier soit 5,5 milliards alors que la TP leur rapporte actuellement 16 milliards - sur les 46 millions d'euros que la CAGB perçoit 25 millions reversés aux 59 communes en 2009 -.

Conséquence prévisible, dénoncée par les élus, le risque de voir la Taxe d'habitation (un des impôts le plus injuste) augmenter pour combler le manque à gagner dans le budget municipal et ainsi fragiliser les ménages. Autres conséquences, la remise en cause, faute de moyens, d'un certain nombre de Services Publics ou bien de leur privatisation.

Cette réforme de la TP témoigne de la volonté de l'Etat de favoriser – comme la Taxe Carbone – un transfert de fiscalité des grands groupes vers les PME et les familles. Elle va affaiblir l'action des collectivités locales (qui sont pourtant aujourd'hui les plus grands

investisseurs) et leur capacité de développer les Services Publics de proximité. Mais vous pouvez compter sur les élus communistes pour défendre vos intérêts.

Annie MENETRIER Présidente du Groupe Communiste

06/11/2009

Les élus communistes proposent le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)

Après avoir engagé une réflexion approfondie et recueilli divers avis, nous avons présenté notre proposition du BHNS qui nous semble plus pertinent pour notre ville que le tramway, c'est pourquoi, nous avons voté contre ce projet de Tram lors du conseil communautaire du 18/12/2008.

Aujourd'hui, devant les très nombreuses incertitudes techniques -la Préfecture refuse l'installation de fils aériens d'alimentation au centre ville- **et financières** – avec la baisse annoncée du versement transport ou la suppression de la Taxe Professionnelle- **nous continuons à penser qu'un autre système comme le BHNS est le plus approprié pour les 14 km prévus à Besançon.**

En étudiant, les projets retenus par l'Etat, nous constatons que :

- le coût du km de tramway se situe à plus de 20 millions d'euros,
- 17 des 36 agglomérations éligibles aux subventions d'Etat ont fait le choix du BHNS, dont une majorité d'agglomération de plus de 200 000 habitants.

Un article de *La vie du Rail* qui analyse les 50 projets TCSP (Transport en Commun en Site Propre) de province titre « BHNS le grand gagnant ». On peut également citer le responsable économique de l'Autorité des Transports qui affirme: « pour le prix d'une ligne de tram, nous pouvoir avoir un réseau BHNS ».

Dans un contexte de difficultés croissantes pour la majorité des Bisontins et pour les collectivités locales, **il nous semble plus prudent d'opter pour un projet moins onéreux et néanmoins tout aussi efficace et attractif pour le développement du transport en commun pour notre agglomération avec le BHNS.**

La présidente du groupe communiste
Annie MENETRIER

Mars 2010

Les 8 et 21 mars : des journées symboles de luttes au quotidien !

Le 8 mars : centième anniversaire de la journée internationale pour les droits des femmes.

En 2010 l'égalité professionnelle reste à construire.

De même, le projet de loi sur la réforme des collectivités menace la parité et la place des femmes dans les instances départementales et régionales.

Au plan social, les inégalités s'aggravent pour les retraites ; le droit à l'IVG, est menacé par la politique libérale du gouvernement en matière de santé.

Ce 100^e anniversaire doit compter pour que l'égalité des hommes et des femmes devienne une réalité avant 2110 !!!

Le 21 mars est désigné par l'ONU comme la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

La lutte contre le racisme est bien d'actualité comme l'a montré le pseudo-débat sur l'identité nationale : exploitant la crise, les thèses racistes et xénophobes font l'amalgame entre insécurité, délinquance, chômage et immigration.

L'immigration est une chance fantastique pour le pays d'accueil, ce sont les pays dont on rêve, où l'on a envie d'habiter, qui font reconnaître de par le monde leur culture et leurs capacités économiques et sociales.

Elue en charge de la lutte contre les discriminations, je vous invite à participer aux initiatives à Besançon : autour du 8 mars- dont le rassemblement place pasteur à 17h et aux actions de la semaine d'éducation contre le racisme (du 20 au 27 mars) et à signer les différentes pétitions : <http://orta.dynalias.org/petition-structures-ivg/home> et exiger la suppression du ministère de la honte et de l'immigration <http://www.anticolonial.org/>

Annie MENETRIER
Présidente du groupe communiste

04/05/2010

Les élus communistes de Besançon inquiets du poids des poubelles en kilos et en euros...

En mars dernier, les élus du Grand Besançon ont voté la Redevance incitative avec l'objectif de faire baisser de 35% le volume des déchets ménagers d'ici 2014 : les gens paieront la collecte de leurs déchets en fonction du poids de leur poubelle (chaque bac gris sera muni d'une puce).

Lors du vote, nous avons proposé d'expérimenter ce principe d'abord dans les communes rurales de la périphérie bisontine avant de le généraliser, **n'ayant pas été entendus, nous nous sommes abstenus.**

En clair, le principe « plus on produit de déchets, plus on paie, et moins on en produit, moins on paie » épargne les producteurs d'emballages et ne s'applique qu'aux consommateurs :

Exigeons des industriels qui ne cessent de « sur emballer » et de charger nos poubelles, qu'ils financent le traitement des déchets qu'ils produisent en vertu du principe « pollueur payeur », et qu'ils les réduisent !

Prenons en compte la diversité de l'habitat : un usager de pavillon individuel pourra plus facilement détourner les déchets du bac gris vers un composteur et plusieurs bacs qu'un usager d'habitat collectif. Une baisse de 35% est attendue pour un pavillon avec 111 kg/Habitant, mais seulement de 12% pour les collectifs avec 235 kg/Habitant, sachant que le prix au kilo risque fort d'augmenter.

Pour 60% de la population essentiellement bisontine, qui vit dans des habitats collectifs et HLM, le poids des poubelles va peser lourd, sans tenir compte des difficultés financières des familles.

Réfléchissons à une fiscalité des déchets qui soit socialement juste et écologiquement efficace.

Christophe LIME
Adjoint communiste de Besançon
Vice- Président du SYBERT
Syndicat Mixte de Besançon et de sa région
Pour le traitement des déchets

Impôts : toujours plus d'inégalité !

Depuis l'annonce de la suppression de la Taxe Professionnelle, les élu-e-s communistes n'ont eu de cesse de dénoncer cette mesure qui aurait des répercussions sur les ménages. Aujourd'hui, nous y sommes avec la création de la colonne CAGB sur notre feuille de taxe d'habitation. En effet, pour compenser la perte financière de la Taxe Professionnelle, le gouvernement transfère la part de la taxe d'habitation des Conseils généraux aux Agglomérations. Concrètement cela va se traduire par :

- Le transfert de plus de 10 % de prélèvement des entreprises sur les ménages,
- Et une perte financière estimée pour le Grand Besançon en 2011 de près de 2,3 millions d'Euros.

Lors du vote au conseil de CAGB du 9 septembre dernier, les élu-es communistes ont exprimé leur réticence face à la révision des bases de calcul, en rappelant fortement qu'une augmentation du taux de la colonne CAGB pour 2011 ne serait pas supportable pour la grande majorité de nos concitoyens.

Dans le même temps les contribuables les plus aisés sont toujours protégés par le bouclier fiscal qui limite leurs impôts sur le revenu mais aussi leur taxe foncière et d'habitation. Pour 2009, ce sont 680 millions d'euros qui vont être restitués à 19 000 bénéficiaires en sachant que 17 des plus grosses fortunes de France ont déclaré moins qu'une personne au RMI.

Par cette réforme de la fiscalité, une fois de plus, le gouvernement fait le choix de favoriser la classe des super riches contre l'intérêt du plus grand nombre. C'est tout simplement inacceptable !

Annie MENETRIER
Présidente du Groupe Communiste

18/11/2010

LA FIN DE LA TAXE PROFESSIONNELLE décidée en 2009 va conduire à l'augmentation des impôts pour les particuliers en 2011

En 2009, le Président de la République annonce un nouveau cadeau pour les entreprises avec la suppression de la taxe professionnelle. Dès lors, les élus communistes annoncèrent que cela se traduirait par un transfert sur les impôts ménagés payés par les habitants.

En 2011, après l'annonce de la suppression de certaines niches fiscales bénéficiant essentiellement aux classes moyennes, les pouvoirs publics imposent la création d'une ligne fiscale pour les communautés d'agglomération.

Des discussions ont lieu en ce moment pour déterminer son futur montant. Les élus communistes ont fortement contesté ce transfert et durant les séances du Conseil d'agglomération ont tout fait pour limiter les impacts sur les contribuables. Nous avons demandé des simulations par catégories de ménages et par lieux d'habitation. Les services fiscaux devant les annonces tardives du gouvernement et avec les baisses d'effectifs qu'ils subissent depuis plusieurs années ont eu bien du mal à renseigner les collectivités.

Voilà donc l'exemple d'une décision mal préparée qui aura pour conséquence un alourdissement de la fiscalité pour la grande majorité des contribuables, alors que se profile à l'horizon 2011 l'abandon de l'impôt sur les grandes fortunes et du bouclier fiscal qui cristallise toute l'injustice du sarkozysme depuis 2007.

Si vous pensez qu'il y a une arnaque quelque part, vous ne serez sans doute pas les seuls ! C'est encore les plus fortunés qui sont bénéficiaires ! Merci à l'Etat UMP !

Christophe LIME
Adjoint au Maire

09/02/2011

Rodia : lieu de culture et de mémoire

L'ouverture de la salle des musiques actuelles de la Rodia ne peut que nous réjouir.

Le nom donné à cette salle nous satisfait pleinement même si nous pensons qu'il aurait été intéressant de montrer également ce que fût la Rodhia, symbole des luttes et des avancées sociales dans notre ville.

Nous tenons à ce devoir de mémoire envers les milliers de salariés qui ont travaillé dans cette entreprise emblématique. Dans les années 60, des militants syndicaux se sont investis activement pour faire la promotion de l'Education Populaire à travers l'action du Comité d'Entreprise en liaison avec le CCPPO, permettant à de nombreux ouvriers d'accéder à une culture leur semblant inaccessible. Citons notamment l'aventure du groupe *Medvekine*, un autre cinéma en collaboration avec des ouvriers militants, la création de bibliothèque et également des festivals de musiques avant-gardiste...

C'est pourquoi les élu-es communistes ont proposé qu'une des deux salles de concert porte le nom de l'un d'entre eux : Pol CEBE. qui a incarné cette volonté de « Culture pour Tous ». C'est une façon de rendre hommage à son engagement, mais aussi à tous ceux qui, avec lui, ont donné une grande part de leur vie à l'émancipation de la classe ouvrière.

Nous savons que, dans quelques années, il ne restera que ce nom de la Rodia pour rappeler aux jeunes générations ce travail formidable. Pour perpétuer cette philosophie dans notre future action culturelle, il nous semblait important de marquer et de retrouver cette empreinte à l'intérieur de cette structure. **Pour que vive une culture pour tous et non une culture pour chacun à Besançon !**

Solange JOLY

11/05/11

L'enjeu de la maîtrise de l'énergie

Le conseil municipal du 6 mai 2011 a adopté une motion sur la politique énergétique à laquelle le groupe communiste a apporté son soutien. Cette motion souligne l'importance de renforcer la sécurité des approvisionnements en énergie sous toutes ses formes. Elle souligne aussi la nécessité d'une transition énergétique vers les sources d'énergie renouvelables. Les objectifs affichés du contrôle du réchauffement climatique lors du Grenelle de l'environnement supposent de réduire au maximum l'exploitation des énergies fossiles issues de la combustion du pétrole, du gaz et du charbon. La sécurité des populations en termes de radioactivité suppose un contrôle public et transparent des installations nucléaires et de la gestion de leurs déchets, pour aller vers leur remplacement progressif par l'exploitation massive de sources d'énergie non polluantes. La Ville a son rôle à jouer et nous soutiendrons toute décision favorisant les économies d'énergie, notamment dans l'habitat, et les incitations à la réduction de la consommation. Mais ces incitations ne peuvent concerner nos concitoyens aux faibles revenus. C'est pourquoi, il convient de s'attaquer également à la précarité énergétique vécue par un grand nombre de familles modestes.

A l'échelle de la planète la demande d'énergie ne peut que croître. L'exploitation des sources d'énergie renouvelables actuellement disponibles sera-t-elle suffisante pour ces besoins croissants ? Nous ne le pensons pas. Une solution possible, repose sans doute dans la maîtrise et le développement à l'horizon 2050 de la fusion thermonucléaire du projet ITER. L'avenir nous le dira.

Pour le Groupe Communiste
Solange Joly

14/09/11

Une rentrée universitaire intolérable

Les élus communistes soutiennent les actions de la Ville de Besançon en direction de l'Université de Franche-Comté qui visent à développer ses missions de service public d'enseignement supérieur et de recherche, alors que depuis 2007 les mesures gouvernementales successives visent à les ruiner. Le nouveau Ministre, Laurent Wauquiez, poursuit cette politique initiée avec la loi LRU : réforme de la Licence contre la quasi unanimité des personnels, mise en concurrence des établissements fusionnés, tri très sélectif des « bons » pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) par la distribution de la « manne » financière du Grand Emprunt que les contribuables devront rembourser...

L'accès à l'Université pour les étudiants d'origine modeste est trop cher et trop démoralisant. Le Ministre du budget, François Barroin, a bloqué le financement de la deuxième partie du 10e mois de bourses, alors que 20 % des étudiants vivent sous le seuil de pauvreté (enquête INSEE). En 4 ans, la part des étudiants qui doivent travailler dans la précarité est passée de 36,8 % à 50,3 %. Les frais d'inscription sont dérégulés et en forte augmentation et les loyers des logements sont devenus inabordables.

Nous sommes tout aussi scandalisés par le sabotage de la formation des enseignants menée depuis deux ans par Nicolas Sarkozy et ses Ministres Fillon, Péresse et Chatel. Il faut tout faire, avec l'aide de la Ville, pour préserver au sein de l'UFC la place, les moyens et les missions de l'IUFM en tant que composante de l'Université.

Ainsi, le retour des universités à un statut de service public est, pour nous, un impératif à court terme.

Annie MENETRIER

08/11/11

Il y urgence à agir !

Depuis le 1 novembre, La préfecture du Doubs a mis en place un plan d'hébergement hivernal jusqu'au 1^{er} avril 2012. Le dispositif comprendra 59 places supplémentaires sur Besançon.

Or ce nouveau dispositif est un pansement sur une jambe de bois, masquant un désengagement progressif de l'Etat face à ces responsabilités envers les plus démunis. En effet depuis bientôt un an, le CCAS de la ville a été dans l'obligation de loger provisoirement des familles avec enfants dans des structures prenant en charge les personnes en rupture sociale. Ces dispositifs déjà largement surchargés ne sont pas adaptés pour accueillir des familles. Mais c'est également tout l'hébergement d'urgence qui arrive à saturation tout au long de l'année ! Sans compter que le manque de places CADA déstabilise aussi le dispositif.

Face à cette situation qui s'aggrave, **les Elu-es communistes réitèrent leur demande d'organiser une table ronde entre les représentants de l'État, du Conseil Général, du CCAS et des associations**, pour trouver des solutions dignes et pérennes, que ce soit pour les personnes en grandes difficultés comme pour les demandeurs d'asiles et les sans-papiers.

Rappelons que l'urgence sociale qui est de la responsabilité de l'Etat, est fondée sur l'inconditionnalité de l'accueil et le principe de non abandon. Pour le gouvernement, les priorités sont ailleurs : il s'agit d'enrichir toujours plus les plus riches. Pour nous c'est l'Humain d'abord dans le respect de la déclaration des droits de l'homme.

Solange JOLY
Conseillère municipale déléguée communiste

10/12/11

Non aux suppressions de postes dans l'Éducation Nationale !

Comme l'ensemble de la Franche Comté, notre ville de BESANCON est fortement pénalisée par les suppressions de postes dans l'Éducation Nationale: 9 classes maternelles et élémentaires vont fermer de même que 6 postes de soutien aux enfants en difficulté. Dans 2 écoles, le temps de décharge des directeurs sera diminué.

Souvent, ce sont les établissements qui comptent le plus d'enfants en difficulté qui sont frappés: les écoles de Planoise, la Grette, Brossolette...

Le Ministre de l'Éducation Nationale entend réduire encore la scolarisation des enfants de deux à trois ans, alors que de nombreuses études montrent que celle-ci joue un rôle certain pour réduire l'échec scolaire, notamment dans les quartiers populaires. Beaucoup de parents vont devoir trouver des solutions onéreuses pour leurs tous petits.

Les collèges et lycées de la ville sont encore plus durement touchés: plus de 50 suppressions sont annoncées.

Les parents et les enseignants des écoles, des collèges et lycées de la ville se sont fortement mobilisés. La seule réponse apportée par les autorités de l'Éducation Nationale et de la Préfecture fut l'envoi des CRS à l'Inspection Académique et devant le Rectorat.

La municipalité de BESANCON, les élus communistes, ont apporté leur soutien et ont été présents dans les manifestations.

En s'attaquant à l'École, en rendant plus difficile l'aide aux élèves en difficulté, le gouvernement compromet le devenir de nos enfants et l'avenir de notre pays.

Le groupe communiste renouvelle son soutien à l'action des parents et enseignants.

Annie MENETRIER

10/03/2012

Produire en France, ils se réveillent !!!

Depuis quelques semaines, différents groupes politiques au Conseil municipal ont fait du « produire en France » leur nouveau cheval de bataille. Il est vrai que la situation de l'emploi et tout particulièrement dans l'industrie ne peut que nous inquiéter, notamment dernièrement à Besançon avec la prévision de 33 licenciements programmés chez Augé Découpage.

Pourtant il y a quelques temps seuls les communistes tenaient ce discours. Nous étions taxés de ringards voir de nationalistes par tous les groupes politiques qui ont voté pour cette Europe libérale qui détruit nos emplois et prône la concurrence libre et non faussée (Traité de Lisbonne, etc...).

Aujourd'hui les larmes de crocodiles remplacent les discours rassurant de l'époque. Mais c'est au moment de l'application des différents traités européens qui ont laissé nos entreprises en pâture

au libre-échange qu'il fallait soutenir les salariés de chez Weil, Rhodia, FCI, Augé Découpage et bien d'autre, car aujourd'hui c'est un peu tard et un peu facile !

Les élu-es communistes continuerons de défendre l'emploi en France et à Besançon, même en dehors des différentes échéances électorales, pour mettre fin aux aberrations économiques et écologiques que sont les délocalisations conséquence de cette Europe libérale.

Face à la crise qui sévit aujourd'hui, la relocalisation de nos emplois et de notre industrie ne doit pas être sujet à démagogie !!!

Christophe LIME

11/04/2012

L'augmentation du coût de nos poubelles est-elle *inélu*ctable ?

Depuis de nombreuses années, les élu-es communistes dénoncent les augmentations supérieures à l'inflation du prix que payent nos concitoyens pour l'enlèvement et le traitement de nos déchets. Pourtant, les bisontins ont consenti à de nombreux efforts en commençant par le tri sélectif, l'apport volontaire en déchetterie et le compostage.

Partant du principe du « *pollueurs-payeurs* », on cherche systématiquement à culpabiliser les usagers en leur faisant porter l'entière responsabilité de la gestion des déchets. La redevance incitative va de nouveau dans ce sens car elle porte un caractère antisocial et ne s'accompagne que très timidement d'une remise en cause plus globale de la production de déchets à la source. Dans cette filière comme dans d'autres services indispensables à nos concitoyens (eau, énergie,...) la gestion publique doit être la règle.

Malgré les demandes des élu-es communistes, la collecte des ordures ménagères par la régie de l'agglomération n'a pas été étendu sur notre territoire. Seule bonne nouvelle, la construction d'un centre de tri en gestion publique par le Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le traitement des déchets (SYBERT), sous l'impulsion de notre camarade Christophe LIME vient d'être mise en œuvre et va permettre de stabiliser les tarifs pour la gestion du tri. Exemple à suivre et à amplifier qui va permettre d'améliorer le budget de nos concitoyens. L'eau et l'assainissement de la ville de Besançon avec un prix bas et de très bonne qualité, démontre l'efficacité à terme du choix de la gestion publique.

Annie MENETRIER

Présidente du Groupe Communiste à la ville de Besançon

12/09/12

La pauvreté n'est pas une fatalité !

Le bureau d'études Compas a publié en août des estimations de taux de pauvreté au niveau communal (<http://www.lecompas.fr>), permettant d'avoir une vision de la répartition par territoire. Or il ressort de cette analyse que les 100 plus grandes villes rassemblent un tiers des ménages pauvres, alors qu'elles ne regroupent qu'un cinquième de la population.

Selon cette même étude, la ville de Besançon concentre 10 858 ménages en dessous du seuil de pauvreté soit un taux de pauvreté 21 %, supérieur à la moyenne nationale (15 %). Cette constatation confirme les efforts que nous devons continuer à mener à Besançon en direction des populations les plus fragiles, que ce soit au niveau de l'accompagnement pour sortir de la précarité, du retour à l'emploi, comme du logement social. Elles confirment également le poids financier grandissant pour notre collectivité pour accomplir ces missions primordiales.

La pauvreté a baissé des années 1970 aux années 1990. Elle est ensuite restée stable jusqu'au début des années 2000. Depuis 2002, le mouvement de hausse est très net, Il est d'ailleurs probable que la situation se soit encore dégradée en 2012 compte tenu de la progression du chômage.

Seule une meilleure répartition des richesses pourra endiguer la progression de la pauvreté. La mesure gouvernementale de taxation à 75 % des plus hauts revenus est un bon début. Pour être juste, l'impôt sur le revenu doit redevenir progressif et faire contribuer les hauts revenus comme les revenus financiers : un taux de 100 % pour les revenus les plus élevés (les 1 % les plus favorisés) serait largement justifié !

Annie MENETRIER

10/10/2012

Sauvons la mission locale !

La mission locale accueille plus de 4000 jeunes de 16 à 25 ans venant des bassins d'emploi de Besançon, Baume les Dames et Ornans, pour la plupart en grande difficulté, en raison d'un échec scolaire, de ruptures familiales, de problèmes de santé ou de logement. Ce service public est plus nécessaire que jamais alors qu'1 jeune sur 4 est au chômage et 1 sur 3 en situation de pauvreté.

Or, la mission locale de Besançon, actuellement en redressement judiciaire, ne dispose pas aujourd'hui des financements stables qui lui permettent d'être viable. Les effectifs viennent d'être réduits de 8 personnes, c'est tout à fait regrettable, car ce n'est pas la « masse salariale » qui est à l'origine du déficit, contrairement au bruit qui s'est répandu, mais le fait que les extensions d'activité n'ont pas été accompagnées des financements équivalents. L'atrophie de la structure ne doit pas se poursuivre.

Les premiers emplois d'avenir vont être signés par les collectivités locales et les services de l'Etat. La mission locale a vocation naturelle à accompagner les jeunes qui rentrent dans ces dispositifs. Elle doit être assurée des moyens humains et financiers pour le faire.

Il faut donc que les financeurs (Etat, région, département, communes concernées par son périmètre d'intervention) s'engagent très rapidement à mettre sur la table les fonds nécessaires pour sortir au plus vite de la situation de redressement judiciaire et lui assurent les conditions de viabilité par des subventions de fonctionnement stables, versées avec des délais réguliers.

L'avenir de la mission locale, c'est maintenant !

Christophe LIME

Expression politique dans le journal de la CAGB

Le Conseil d'Agglomération a décidé mi 2011 d'ouvrir son journal à l'expression des différents groupes politiques représentés. Pour cette raison aucuns articles ne sont parus avant cette date.

20/06/2011

Les élus communistes de Besançon inquiets du poids des poubelles en kilos et en euros...

Lors du vote sur la mise en place de la redevance incitative sur les ordures ménagères, les élu-es communistes se sont abstenus considérant qu'une première expérimentation devait être réalisée sur les communes rurales intégrant quelques logements collectifs avant une généralisation sur tout le territoire. Prenons en compte la diversité de l'habitat : un usager de pavillon individuel pourra plus facilement détourner les déchets du bac gris vers un composteur et plusieurs bacs qu'un usager d'habitat collectif.

Une nouvelle fois, les usagers et non pas les industriels qui ne cessent de sur emballer vont payer une grande partie de la note !

Il nous faut réfléchir à une fiscalité des déchets qui soit socialement juste et écologiquement efficace.

Annie MENETRIER
Vice-présidente de la CAGB

01/07/2012

Les Elus Communistes ne soutiennent pas la hausse des tarifs de transport scolaire

Le Conseil d'Agglomération du Grand Besançon a décidé d'augmenter de 65 % la carte «Diabolo » dédiée aux jeunes scolaires. Les élus communistes ont dénoncé cette hausse au moment même où les familles subissent de plein fouet les effets de la crise. Nous devons être vigilants face aux politiques d'austérité qui condamnent les collectivités à augmenter les charges des foyers. C'est un très mauvais signe qui va à l'encontre de toutes les politiques de promotion et de développement des transports en commun. Cette augmentation va accentuer les différences de tarifs entre les transports scolaires urbains et ruraux, accentuant les disparités entre les territoires. Confier le service des transports à une société privée est-il une solution efficace ? Si nous voulons véritablement changer nos habitudes de transport, ne faut-il pas réfléchir à des baisses de tarif plutôt qu'à des hausses en direction de la jeunesse qui sera les usagers de demain ?

Les élus Communistes du Grand Besançon

L'association des Elu-es Communistes et républicains du Doubs



L'ADCR du Doubs rassemble tous les élu-es communistes et sympathisants Front de Gauche du département dans le but d'échanger et de mutualiser leur expérience, de se former ou d'élaborer des stratégies communes (retour en Régie publique de l'eau, ...). Elle permet également de se constituer en groupe de pression vis-à-vis des collectivités territoriales.

Communiqués de presse de l'ADCR du Doubs

14/12/2009

COMMUNIQUE DE L'ADECR

Le Préfet du Doubs nous invite à la première réunion organisée le mercredi 16 décembre au lycée agricole de Dannemarie-Sur-Crête sur le thème de « l'identité nationale ». Nous ne serons pas présent à ce débat car les questions posées en préalable « Qu'est-ce qu'être français ? », pourquoi « être fier d'être français », comment « définir l'identité nationale aujourd'hui » appellent à des notions subjectives et partisans, voir électoralistes et que l'on peut qualifier de nauséabonds.

S'il faut un débat, il doit porter sur l'histoire de la citoyenneté, de la démocratie dans notre pays, et bien sûr, sur la Nation et la République. Tous ces biens communs des hommes et des femmes vivant en France n'ont pas été décrétés par un gouvernement, ni par un décret mais par l'addition de grands mouvements démocratiques et sociaux (1789, 1930, 1948, La Commune, 1936, La Résistance, le gouvernement de la Libération, les grands mouvements sociaux, le suffrage universel) et par l'apport des citoyens et citoyennes quelque soient leur origine, leur culture. **Nation et République, sont des constructions permanentes et jamais écrites, dues au travail des citoyens et des citoyennes eux-mêmes.**

Oui, nous avons besoin de débats citoyens, et nous aimerions mettre au cœur de celui-ci des questions telles que le droit de chacun et chacune à l'éducation et au travail, des questions telles que les droits des femmes à vivre libres et égales, des questions telles que les droits des enfants, telles que le droit des salariés à avoir des papiers. Oui, la République peut se questionner, elle doit le faire à partir des droits de l'être humain et non d'un a priori sur le statut de Français.

Christophe LIME

Président de l'Association Départementale des Elus Communistes et Républicains

Courriers de l'ADECR du Doubs

Mercredi 20 octobre 2010

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Depuis l'annonce par le Président de la République de la suppression de la taxe professionnelle, les Elus Communistes et Républicains n'ont eu de cesse de dénoncer cette mesure qui impliquerait à terme des prélèvements supplémentaires sur les ménages.

Depuis les pouvoirs publics ont décidé de transférer la part départementale des taxes locales aux collectivités concernées par la perte de la taxe professionnelle. Depuis le mois de septembre, de nombreuses informations quelques fois contradictoires ont été envoyées par les pouvoirs publics pour obliger les collectivités à délibérer dans l'urgence. Un des points de discussion concernait la possibilité de mise en oeuvre des abattements en comparaison avec ceux effectués antérieurement par le Conseil général. Il était proposé deux solutions : soit une augmentation de la fiscalité pour les ménages, soit une baisse des recettes pour les collectivités.

Cette situation était inadmissible, l'ensemble des associations d'élus ont interpellé le gouvernement pour obtenir que ce transfert soit à coût nul pour les collectivités. Depuis quelques jours, une « nouvelle information » vient de nous parvenir, amenant les collectivités à revoir leurs positions. Notre association lors d'un point presse prévue le :

Vendredi 22 octobre 2010 à 10h00

**A la Fédération du Doubs du PCF
59 rue des Flutttes Agasses à Besançon**

vous présentera les nouvelles dispositions et vous communiquera sa position sur les choix à effectuer. Pour vous donner un exemple, l'Agglomération de Besançon a délibéré en septembre sur un choix qui pourrait avoir comme conséquence une augmentation des impôts de 3 à 6 %. Cette délibération peut être annulée si nous effectuons un nouveau choix avant le 15 novembre.

Nous profiterons également pour faire le point sur l'Association Départementale des Elus Communistes et Républicains que nous avons décidé de réactiver depuis quelques mois.

Comptant sur votre présence sur une information capitale pour les contribuables et les collectivités, veuillez recevoir, monsieur le Rédacteur en Chef mes sincères salutations.

Christophe LIME
Président de l'Association des Elus Communistes et Républicains

Mardi 12 juillet 2011

Monsieur le rédacteur en chef,

Le lundi 11 juillet dans vos journaux régionaux de midi et du soir, vous avez diffusé un reportage sur l'éventuelle généralisation d'une taxe sur les factures d'électricité dans le département du Doubs.

L'Association des Elus Communistes et Républicains du Doubs **est la seule qui depuis plusieurs mois s'oppose à cette généralisation**. Nous l'avons fait savoir lors de deux conférences de presse en septembre 2009 (voir article de l'Est Républicain ci-joint) et en juin 2011 où nous vous avons par ailleurs invité.

En fin de semaine dernière, c'est notre association qui vous a informé que la décision de généraliser cette taxe allait être appliquée au Conseil syndical du SYDED le mardi 12 juillet 2011. Le samedi 9 juillet 2011, j'ai appelé votre rédaction pour lui donner les détails et les conséquences de cette décision pour les usagers. Le rédacteur en chef adjoint m'a aimablement répondu que ce dossier ne serait pas traité pendant le week-end mais dès lundi, me proposant également d'être l'invité du journal de midi. Lundi matin aux alentours de 10h00, j'ai pris contact avec votre rédaction, on m'a annoncé que ce serait le président du SYDED qui serait l'invité de votre journal, ce qui m'a semblé normal, et que peut être je serais convié, mais le ton me paraissait bien hésitant. Bien entendu, je n'ai eu aucune nouvelle, pas un appel téléphonique pour me tenir au courant de l'annulation de l'interview.

Je ne peux que regretter cette attitude. Je considère la fonction de journaliste avec beaucoup de respect et je pense l'avoir régulièrement démontré avec votre chaîne. Notre association s'investit et continue fortement à le faire dans la défense de nos concitoyens et de l'ensemble des élus du département.

Je ne peux que regretter que les conséquences pour les usagers de l'électricité n'aient pas été traitées dans vos sujets (environ 120 € par an) et je ne vous parle pas des affabulations du président du SYDED considérant que cela n'est pas de sa responsabilité s'il prélève de 2 à 4 millions d'euros dans la poche des usagers. Le travail des Elus Communistes et Républicains est important sur le département, ce sujet est un exemple important pour nous. Auriez-vous eu la même attitude avec une association d'un autre parti politique ?

Voilà en quelques mots notre sentiment d'incompréhension. Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Recevez monsieur le rédacteur en chef mes sincères salutations

Christophe LIME
Président de l'Association des Elus communistes et Républicains du Doubs

A : tous les maires du Doubs

Monsieur, Madame le Maire,

Nous souhaitons en ce début d'année vous apporter un certain nombre d'éléments concernant l'évolution des taxes locales sur l'électricité. Ce sujet a souvent été abordé dans le cadre des relations entre le SYDED et ERDF, elles représentent une ressource importante pour les collectivités. Depuis 1936, les collectivités locales (communes et départements) avaient la possibilité de mettre en oeuvre des taxes locales sur l'électricité (TCE) sur un montant de 0 à 4 % pour le département et de 0 à 8 % pour nos communes. Depuis plusieurs années, la commission européenne considère que notre système de taxation n'est pas adapté à la directive sur l'énergie de 2003 et demande à la France de légiférer pour s'y conformer. La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) a été votée le 7 Décembre 2010 et son article 2 prévoit les modifications sur le prélèvement de la TCE. Elle est transformée en TCFCE (Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité). Les TCFE seront établies non plus sur la facture mais sur les quantités d'électricité consommées. Trois TCFE sont mises en place :

- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) reversée aux communes ou aux syndicats agissant au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité,
- La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TD CFE) dont le produit sera reversé aux départements
- La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TIFCE) reversées au budget de l'Etat. Elle s'applique aux consommations industrielles supérieure à 250 Kwa qui étaient jusqu'à maintenant exonérées de la TCE. Les pouvoirs publics profitent de la réforme pour récupérer plusieurs centaines de millions d'euros.

Les collectivités territoriales ont la possibilité depuis le 1^{er} janvier 2011 d'appliquer un coefficient multiplicateur de 0 à 8 % pour la taxe communale et compris entre 2 et 4 % pour la taxe départementale. Ce coefficient devra être voté avant le 1^{er} octobre de chaque année pour une application l'année suivante. **Pour les communes l'éclairage public était exonéré de taxe, alors que la nouvelle formule prévoit l'application de la TCFE (municipale et départementale) .**

La loi NOME confirme deux catégories de communes. Au dessus de 2 000 habitants, la taxe est perçue par la commune et peut être transférée au Syndicat d'électricité (SYDED) avec accord des deux collectivités.

En dessous de 2 000 habitants, il est prévu que cela soit l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et donc le SYDED qui fixe le taux et encaisse la TCCFE. Pour l'instant, le SYDED ne l'a pas fait mais nous attirons l'attention de tous les élus afin de préserver l'avenir et de demander à vos délégués au SYDED de faire voter une délibération **pour imposer le reversement total** de la TCCFE en cas de mise en place par cette autorité. Que vous ayez mis en place ou pas la TLE, vous devez assurer vos recettes municipales actuelles ou futures.

Concernant les relations avec ERDF et le SYDED, nous souhaitons qu'une négociation soit conduite sous l'autorité du Conseil général du Doubs afin de préserver les intérêts des deux parties, mais surtout de pouvoir disposer d'un service public de la distribution de l'électricité efficace, réactif et qui donne entière satisfaction à nos concitoyens.

Espérant vous avoir apporté des éléments pour défendre au mieux nos collectivités, nous vous rappelons que chaque élu peut adhérer à notre association en nous contactant au 03 81 88 78 83 ou par courrier à :

Association Départementale des Elus communistes et Républicains du Doubs,
59 rue des Flûttes Agasses 25 000 Besançon

Recevez Madame, Monsieur le Maire ainsi que l'ensemble de vos collègues de votre Conseil municipal, nos sincères salutations.

Christophe LIME
Président de l'ADECR du Doubs

Mardi 12 juillet 2011

Monsieur le rédacteur en chef,

Le lundi 11 juillet dans vos journaux régionaux de midi et du soir, vous avez diffusé un reportage sur l'éventuelle généralisation d'une taxe sur les factures d'électricité dans le département du Doubs.

L'Association des Elus Communistes et Républicains du Doubs **est la seule qui depuis plusieurs mois s'oppose à cette généralisation**. Nous l'avons fait savoir lors de deux conférences de presse en septembre 2009 (voir article de l'Est Républicain ci-joint) et en juin 2011 où nous vous avons par ailleurs invité.

En fin de semaine dernière, c'est notre association qui vous a informé que la décision de généraliser cette taxe allait être appliquée au Conseil syndical du SYDED le mardi 12 juillet 2011. Le samedi 9 juillet 2011, j'ai appelé votre rédaction pour lui donner les détails et les conséquences de cette décision pour les usagers. Le rédacteur en chef adjoint m'a aimablement répondu que ce dossier ne serait pas traité pendant le week-end mais dès lundi, me proposant également d'être l'invité du journal de midi. Lundi matin aux alentours de 10h00, j'ai pris contact avec votre rédaction, on m'a annoncé que ce serait le président du SYDED qui serait l'invité de votre journal, ce qui m'a semblé normal, et que peut être je serais convié, mais le ton me paraissait bien hésitant. Bien entendu, je n'ai eu aucune nouvelle, pas un appel téléphonique pour me tenir au courant de l'annulation de l'interview.

Je ne peux que regretter cette attitude. Je considère la fonction de journaliste avec beaucoup de respect et je pense l'avoir régulièrement démontré avec votre chaîne. Notre association s'investit et continue fortement à le faire dans la défense de nos concitoyens et de l'ensemble des élus du département.

Je ne peux que regretter que les conséquences pour les usagers de l'électricité n'aient pas été traitées dans vos sujets (environ 120 € par an) et je ne vous parle pas des affabulations du président du SYDED considérant que cela n'est pas de sa responsabilité s'il prélève de 2 à 4 millions d'euros dans la poche des usagers. Le travail des Elus Communistes et Républicains est important sur le département, ce sujet est un exemple important pour nous. Auriez-vous eu la même attitude avec une association d'un autre parti politique ?

Voilà en quelques mots notre sentiment d'incompréhension. Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Recevez monsieur le rédacteur en chef mes sincères salutations

Christophe LIME
Président de l'Association des Elus communistes et Républicains du Doubs

A : tous les maires du Doubs

Monsieur le Maire,

Depuis 2010 avec le vote de la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité), se pose la question de l'avenir des taxes locales sur l'électricité prélevées par les communes de moins de 2000 habitants. Chaque année à cette époque, nous voyons la volonté du SYDED de généraliser et de prélever cette taxe.

Le département du Doubs a la particularité d'avoir 76 % de ses communes de moins 2 000 habitants à ne pas l'avoir instauré. Or, sa généralisation pose le problème de l'évolution de la facture d'électricité pour un grand nombre de nos concitoyens, environ 120 € par famille et par an, pour un ménage avec chauffage électrique.

Le 4 mai 2012, le président du SYDED vous a fait parvenir un courrier pour vous expliquer les données 2012 et vous questionner sur vos attentes concernant cette TCFE (Taxe sur la consommation Finale d'Electricité). Comme l'année dernière, il tente de vous expliquer que la décision doit être prise avant le 1^{er} octobre 2012, sinon tout prélèvement en 2013 serait impossible. Elément important, les élections législatives vont avoir lieu dans les prochains jours et les élus de gauche ont annoncé leur volonté de modifier la loi NOME. Nous pensons qu'il ne faut pas précipiter les événements.

Nous proposons dans un premier temps que le SYDED contacte l'ensemble des nouveaux parlementaires pour connaître leur volonté ou pas de modifier cette loi. Dans l'attente de leurs réponses, et afin que les municipalités ne soient pas pénalisées par ce délai, nous souhaitons dans un deuxième temps que le Ministre de l'économie et des finances soit interpellé pour que soit inscrit dans la loi de finance 2013 le même article qu'en 2011 afin de maintenir les modalités de prélèvement des communes.

Par ailleurs, avant toute décision de prélèvement supplémentaire de plusieurs millions d'euros sur les consommateurs, nous devons bien mesurer l'efficacité de ce système. N'oublions pas que la TCFE est soumise à la TVA ce qu'oublie régulièrement de signaler le SYDED, que toute généralisation de la TCFE amène à une baisse de la redevance d'ERDF au profit du SYDED (moins d'1 million d'euros pour un taux à 8).

Le contexte d'évolution des tarifs de l'énergie amène de nombreux concitoyens à ne plus pouvoir régler leurs factures d'électricité et de gaz et ce sont nos CCAS qui sont amenés à pallier à ces difficultés. Sacher que la précarité énergétique a fortement progressé dans les milieux semi-urbains et ruraux.

Dernier point, « là aussi oublié par le SYDED », la Commission Européenne a présenté une nouvelle directive contenant des perspectives de modification des taxes locales sur la fourniture de l'électricité. Il est donc urgent de ne pas se précipiter et d'attendre les nouvelles réglementations avant toute décision définitive.

Espérant vous avoir apporté quelques éléments nouveaux, que malheureusement le SYDED ne vous avait pas communiqué afin de prendre vos décisions en toute connaissance de cause.

Recevez, Monsieur le Maire mes sincères salutations, restant à votre disposition,

Christophe LIME
Président de l'Association des Elus Communistes et Républicains du Doubs

A : tous les maires du Doubs

Madame, Monsieur le Maire,

Le 5 juin 2012, je vous faisais parvenir un courrier sur l'évolution de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité), avec la volonté du SYDED de la généraliser sur l'ensemble des communes de moins de 2 000 habitants. Lors de la séance du comité syndical du 26 septembre 2012, le SYDED a voté à la majorité la généralisation de la TCFE sur toutes les communes de moins de 2000 habitants à **un taux de 8, 28**.

Cette décision va impacter les factures d'électricités de nos concitoyens avec une augmentation pouvant aller jusqu'à 140 € par an, pour les usagers avec chauffage électrique. Cela va accentuer la précarité énergétique qui se développe fortement depuis quelques années et plus particulièrement dans les zones rurales.

Je suis souvent intervenu pour sensibiliser les élus, les usagers de l'électricité, pour tenter d'éviter une telle augmentation. A la veille du comité syndical, et suite à de nombreuses actions, nous avons réussi à obtenir un courrier ci-joint du ministre de l'Economie et des Finances permettant le maintien de la dérogation pour 2013, afin de permettre à chaque commune de décider la mise en œuvre ou non de cette taxe et de son éventuelle évolution. Le comité syndical a rejeté cette possibilité et je ne peux que le regretter, cela aurait permis d'attendre la révision de la loi NOME promise par le nouveau gouvernement en 2013.

Aujourd'hui que pouvons-nous faire ?

Au-delà de cette décision scandaleuse, je considère tout à fait anormal et surement anti-démocratique que les communes ne soient pas traitées de façon équitable. Pourquoi les communes de plus de 2000 habitants pourraient-elles décider de reverser ou non cette taxe et de décider de leur propre taux alors que les autres devraient subir une décision du SYDED ? Je vous propose 2 actions :

Que chaque municipalité prenne une délibération demandant le retrait de la généralisation de la taxe. En cas de refus, d'en exiger le reversement total aux communes. Je rappelle que suite à la consultation effectuée par le SYDED auprès des communes, cette demande est celle qui ressort en priorité. Je vous propose que vos délégués mettent à l'ordre du jour du prochain comité syndical du 3 décembre cette proposition.

Avec ce nouvel apport financier, les communes pourront décider de son affectation, d'en tirer les conséquences sur l'ensemble de la fiscalité communale.

Dans un deuxième temps, et en cas de refus du SYDED, nous vous proposons de nous regrouper et de déposer une requête au tribunal administratif dans le but de démontrer l'iniquité de traitement des communes devant l'impôt. Bien sûr, pour constituer la requête il faudra se rapprocher d'un conseil pour établir la formulation juridique exacte. Il nous faut donc agir rapidement, pour éviter que nos concitoyens subissent cette augmentation totalement injustifiée.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir vos remarques, vos suggestions, la copie de vos délibérations, l'éventuel engagement des communes qui souhaitent soutenir notre action auprès du Tribunal Administratif.

Recevez, Madame, Monsieur le Maire mes sincères salutations, restant à votre disposition,

Christophe LIME
Président de l'Association des Elus Communistes et Républicains du Doubs